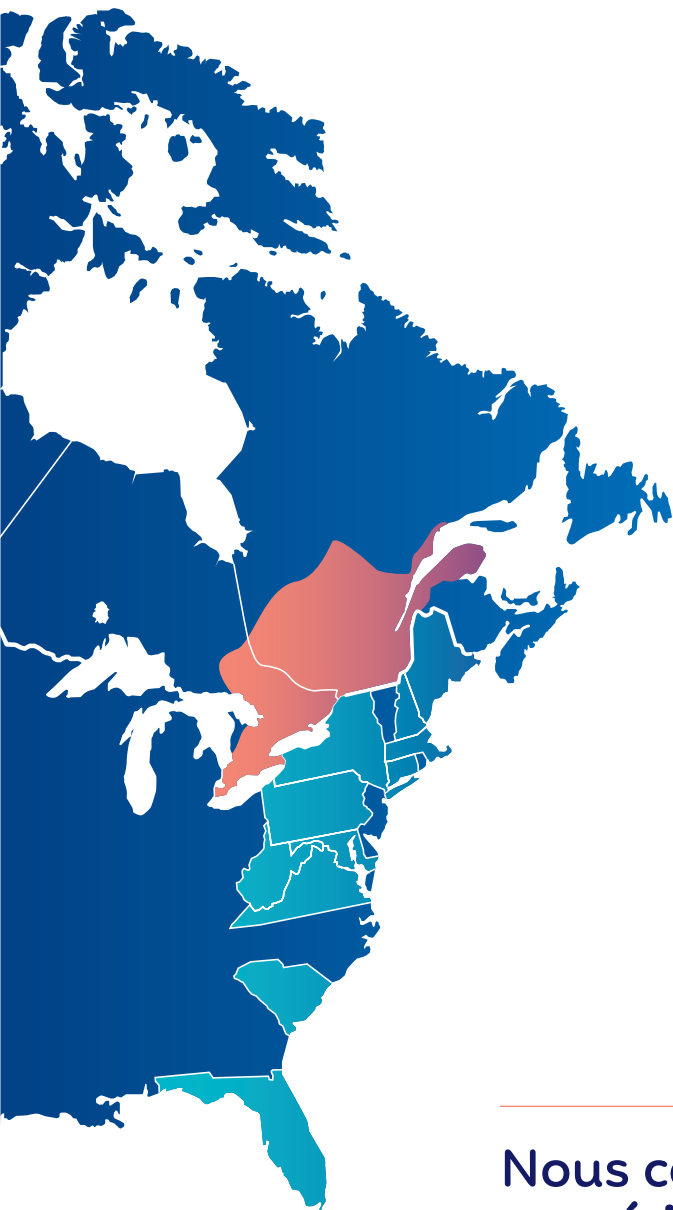


Votre monde à vous



Profil

Cogeco inc. est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias. Sa filiale Cogeco Communications inc. fournit aux clientèles résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Elle exerce ses activités au Québec et en Ontario, au Canada, sous le nom Cogeco Connexion et sur la côte Est des États-Unis, sous la marque Atlantic Broadband (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride). Sa filiale Cogeco Média détient et exploite 23 stations de radio offrant une programmation complémentaire et une couverture étendue, desservant un large éventail d'auditoires, principalement dans la province de Québec, ainsi qu'une agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO). Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont également inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).



COGECO MEDIA et
COGECO CONNEXION
ATLANTIC BROADBAND

Cogeco, c'est une entreprise...

comptant 4 500 employés, qui offre des services de communications et de médias de pointe, et qui est résolue à donner un service à la clientèle sans égal.

orientée vers la croissance et le succès continus grâce à une solide gestion financière et à une stratégie d'acquisition à la fois audacieuse et rigoureuse.

très bien positionnée pour l'avenir, du fait de son engagement envers l'innovation et de sa volonté d'être à l'avant-garde dans un environnement de communications qui évolue rapidement.

déterminée à contribuer au développement social, économique et culturel des communautés qu'elle sert par des initiatives ciblées qui reflètent les besoins particuliers de ces communautés.

Nous connectons nos clients au monde numérique et créons des expériences de communication exceptionnelles

Table des matières

2	Performance financière pour 2019
3	Faits saillants
4	Message du président exécutif
5	Message du président et chef de la direction
9	Rapport de gestion
69	États financiers consolidés

129	Renseignements à l'intention des investisseurs
131	Statistiques sur les clients du secteur des communications
132	Conseil d'administration et direction
134	Renseignements sur les filiales
135	Renseignements sur l'entreprise

Performance financière pour 2019

+8 %

PRODUITS

(en milliers de dollars canadiens)



+9,4 %

BAIIA AJUSTÉ¹

(en milliers de dollars canadiens)



+18,1 %

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

(en milliers de dollars canadiens)



+46,5 %

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES¹

(en milliers de dollars canadiens)



¹ Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »); par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion.

² Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à l'IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées » du rapport de gestion.

Faits saillants

EXERCICES CLOS LES 31 AOÛT

(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)

	2019 \$	2018 ¹ \$	Variation %	Variation selon un taux de change constant ² %	Incidence du taux de change ² \$
OPÉRATIONS					
Produits	2 444 062	2 262 030	8,0	6,4	37 433
BALIA ajusté ³	1 131 980	1 035 110	9,4	7,8	15 797
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition ³	12 851	20 463	(37,2)		
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies	368 165	399 950	(7,9)		
Bénéfice (perte) de la période lié(e) aux activités abandonnées	75 380	(24 381)	—		
Bénéfice de la période	443 545	375 569	18,1		
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	143 163	126 437	13,2		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES					
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	890 077	638 377	39,4		
Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁴	439 055	460 910	(4,7)	(6,8)	9 342
Flux de trésorerie disponibles	469 155	320 147	46,5	46,1	1 330
SITUATION FINANCIÈRE					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	559 393	86 352	—		
Total de l'actif	7 125 037	7 335 547	(2,9)		
Endettement ⁵	3 514 185	3 951 791	(11,1)		
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	754 768	710 908	6,2		
DONNÉES PAR ACTION⁶					
Bénéfice (perte) par action					
De base					
lié(e) aux activités poursuivies	7,38	8,19	(9,9)		
lié(e) aux activités abandonnées	1,48	(0,47)	—		
lié(e) aux activités poursuivies et abandonnées	8,86	7,72	14,8		
Dilué(e)					
lié(e) aux activités poursuivies	7,32	8,13	(10,0)		
lié(e) aux activités abandonnées	1,47	(0,47)	—		
lié(e) aux activités poursuivies et abandonnées	8,79	7,66	14,8		
Dividendes	1,72	1,56	10,3		

¹ Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à l'IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées » du rapport de gestion.

² Les indicateurs de rendement clés présentés sur la base d'un taux de change constant sont obtenus en convertissant les résultats financiers de la période considérée libellés en dollars américains au taux de change de l'exercice précédent. Pour l'exercice clos le 31 août 2018, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,2773 \$CA pour 1 \$US.

³ Pour l'exercice clos le 31 août 2019, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition étaient surtout imputables aux frais de restructuration engagés dans le secteur des Services à large bande canadiens relativement à un programme d'optimisation opérationnelle survenu au cours du premier semestre de l'exercice 2019. En outre, des frais d'acquisition et d'intégration ont été engagés dans les Services à large bande américains relativement à l'acquisition de FiberLight et par la filiale de la Société, Cogeco Média, relativement à l'acquisition de 10 stations de radio régionales le 26 novembre 2018. Pour l'exercice clos le 31 août 2018, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition étaient liés à l'acquisition de MetroCast conclue le 4 janvier 2018.

⁴ Pour l'exercice clos le 31 août 2019, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont chiffrées à 429,7 millions \$, selon un taux de change constant.

⁵ L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et du capital de la dette à long terme.

⁶ Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.



LOUIS AUDET

Message du président exécutif

L'exercice 2019 a été marquant pour Cogeco inc. («la Société»), tout comme il l'a été pour moi, puisqu'il s'agit de ma première année en tant que président exécutif du conseil d'administration. Sous la direction du nouveau président et chef de la direction de Cogeco, Philippe Jetté, notre filiale Cogeco Communications a résolument affirmé sa volonté de se concentrer sur ses activités principales, en procédant à la vente de Cogeco Peer 1. Au Canada, nous avons poursuivi l'exploration d'une entrée réussie sur le marché des services sans fil et nous avons annoncé notre intention d'investir plus de 1 milliard \$ au cours des quatre prochaines années dans l'exploitation et l'expansion de notre réseau hybride de fibre et de câble coaxial pour notamment soutenir les collectivités mal desservies ou non desservies. Dans le marché américain, nous avons accru notre présence en Floride, un marché stratégique en expansion, par la conclusion de l'acquisition de FiberLight, LLC, une entreprise floridienne, tout en continuant d'élargir et d'améliorer nos offres de produits et de services dans notre zone de couverture s'étendant sur 11 États. Parallèlement, notre filiale Cogeco Média compte de nouvelles stations et de nouveaux collègues depuis l'intégration des 10 stations acquises de RNC Média.

Chez Cogeco, notre objectif fondamental est d'aider les gens, les entreprises et les institutions à se connecter avec le monde au moyen de nos réseaux et de nos services à large bande avancés ainsi que de nos 23 stations de radio, qui comptent 5,4 millions d'auditeurs. Nous desservons plus de 1 200 collectivités au Canada et aux États-Unis, nous investissons chaque année un capital de plus de 439,1 millions \$ dans nos marchés canadiens et américains, nous fournissons plus de 4 500 emplois stables et bien rémunérés, nous offrons des services de grande qualité à la clientèle assortis de connexions Internet rapides, et nous avons des relations fortes avec les municipalités que nous desservons.

La Société a créé de la valeur pour les actionnaires en cherchant à offrir une expérience client exceptionnelle, en tirant parti de notre couverture géographique au Canada et aux États-Unis, en étendant nos activités dans de nouveaux secteurs de marché et en mettant sur pied des équipes qui démontrent un engagement fort. Notre performance financière organique est demeurée bonne malgré la pression accrue exercée par le marché. Alors que Cogeco continue de prendre appui sur sa base solide pour procéder à un changement numérique transformationnel, nous demeurons conscients de la confiance et du soutien que nous accordent nos actionnaires, nos clients et nos employés. En retour, nous avons régulièrement affiché des résultats appréciables pour nos actionnaires. Au cours des cinq dernières années, les dividendes par action versés ont augmenté de 14,0 % sur une base annuelle combinée et la capitalisation boursière de la Société a pratiquement doublé au cours des six dernières années.

Cogeco s'est engagée il y a longtemps à respecter des normes rigoureuses en matière de responsabilité sociale, et nous poursuivons cet engagement bien concret au sein des collectivités desservies. Nous sommes fiers, en 2019, d'avoir versé plus de 13,7 millions \$ sous forme de dons en argent et en nature et de commandites à plusieurs organismes dans nos collectivités et territoires et avons offert du temps d'antenne gratuit aux fins de collectes de fonds. À la fin de l'exercice, nous avons eu l'honneur d'appuyer l'initiative «Business for Inclusive Growth» de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'«OCDE») dans le cadre du sommet du G7 à Biarritz, en France. Cogeco s'est portée volontaire, avec 33 autres organisations multinationales de partout dans le monde, pour trouver des façons efficaces de répartir plus équitablement les fruits du développement économique.

Dans le présent rapport annuel, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle marque visuelle de Cogeco, qui est centrée sur vous : nos actionnaires, nos clients, nos employés, nos concitoyens. Elle reflète notre identité profonde d'aujourd'hui : une société moderne, novatrice, dynamique et accessible qui a toujours été près de ses clients et de ses collectivités.

J'aimerais féliciter Philippe Jetté pour une première année remarquable dans son nouveau rôle. Grâce à son leadership visionnaire, Cogeco a clôturé l'exercice avec vigueur, en poursuivant son avancée sur sa courbe de croissance. Je voudrais aussi remercier les membres du conseil d'administration de Cogeco, qui ont fait preuve d'une grande ouverture et d'un grand soutien et qui m'ont transmis, ainsi qu'à l'équipe de haute direction de la Société, leur savoir tout au long de l'année. Je suis toujours fier de constater que notre gouvernance d'entreprise est reconnue année après année comme l'une des meilleures parmi les sociétés à deux catégories d'actions contrôlées par une famille inscrites à une bourse canadienne selon la publication annuelle «Board Games» publiée par le *Globe and Mail*.

Chers actionnaires, je me réjouis d'avance à l'idée de superviser Cogeco au cours d'une autre année d'innovation et de croissance prometteuses. Tous ensemble, employés, haute direction et membres du conseil d'administration, nous continuerons de nous concentrer sur la création de valeur, sur le maintien d'une position de leader dans nos marchés et sur l'offre d'expériences exceptionnelles pour nos clients et nos employés.

LOUIS AUDET
Président exécutif du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction

À bien des égards, l'exercice 2019 a été une période de renouveau pour la Société alors que nous avons lancé d'importantes initiatives de changement et de transformation. C'est avec une équipe de direction renouvelée en place à l'ouverture de l'exercice, et grâce aux conseils prodigués par notre conseil d'administration que nous avons pu peaufiner notre vision et notre mission stratégiques, appuyées par des priorités stratégiques fondamentales.

Les produits consolidés ont augmenté de 8,0 % au cours de l'exercice 2019, pour s'établir à 2,44 milliards \$, tandis que le BAIIA ajusté s'est chiffré à 1,13 milliard \$, ce qui représente une hausse de 9,4 %. Le bénéfice de l'exercice a atteint 443,5 millions \$, et la Société a généré des flux de trésorerie disponibles de 469,2 millions \$. Les dividendes versés à nos actionnaires ont augmenté de 10,3 % pour atteindre 1,72 \$ par action.

Nous avons mis sur pied plusieurs projets de transformation au cours de l'exercice 2019. La vente de Cogeco Peer 1 par Cogeco Communications au printemps a permis à la filiale de recentrer ses ressources sur nos Services à large bande canadiens et américains et nous a procuré plus de souplesse pour procéder à des investissements internes et à des acquisitions. C'est ce que démontre l'engagement de Cogeco Communications à investir plus de 1 milliard \$ dans nos réseaux du Québec et de l'Ontario au cours des quatre prochaines années, où nous travaillons de près avec les municipalités et les villes afin d'étendre et d'améliorer notre réseau de sorte que nous pourrions fournir une connectivité à haute vitesse au plus grand nombre possible de résidents, d'entreprises et d'institutions. Chez Cogeco Média, nous avons continué d'innover et de peaufiner notre offre pour l'aligner sur la réalité du marché et les besoins changeants de nos auditeurs.

Au cours de l'exercice 2019, nous avons également continué d'explorer divers modèles d'affaires et avons proposé, de manière proactive, un nouveau modèle hybride d'opérateur de téléphonie mobile aux responsables des politiques dans le cadre de consultations gouvernementales au Canada, un modèle qui nous permettrait de lancer un service sans fil rentable. Nous avons décidé de ne pas participer aux enchères de licences ayant eu lieu en 2019 étant donné que la structure de ces enchères, qui se fondait sur des zones géographiques étendues, aurait rendu l'acquisition de ces licences non rentable pour la Société.

Par ailleurs, nous avons renforcé nos équipes des services partagés internes, afin que nos filiales puissent consacrer plus de temps à des activités essentielles, comme les ventes, le marketing et le soutien à la clientèle, ce qui, au bout du compte, nous permet d'offrir une expérience client exceptionnelle.



PHILIPPE JETTÉ

Cogeco. Votre monde à vous.

Chez Cogeco, notre mission est de connecter nos clients au monde numérique et de leur offrir une expérience incomparable en matière de communication. Au cours de l'exercice 2019, nous avons fait la promesse, à l'échelle de l'entreprise, de placer les besoins des clients au centre de toutes nos actions, et nous avons revu notre stratégie et nos priorités avec un sens renouvelé de l'engagement.

Notre nouvelle signature «Cogeco. Votre monde à vous.» a été lancée au début de l'exercice 2020. Elle est centrée sur les clients, sur les gens et sur le contact humain. Elle renforce les notions qui sont au cœur de notre mission, soit l'accessibilité et la proximité avec nos clients et avec les collectivités. Ces notions figurent parmi les facteurs de différenciation clés dans un marché saturé. La signature témoigne également des possibilités de personnalisation de nos produits et services afin qu'ils puissent répondre aux besoins de nos clients.

INITIATIVES DE COGECO COMMUNICATIONS

Services à large bande canadiens

Pour l'exercice 2019, notre objectif chez Cogeco Connexion était de tirer parti de nos offres supérieures en matière de vitesses Internet et de services de vidéo en poursuivant l'expansion de notre offre de service Internet gigabit afin de pouvoir la fournir à environ 60 % de notre zone de couverture. De plus, nous avons démarré les activités de préparation au lancement de la télévision sur protocole Internet («IPTV»), une technologie vers laquelle nous évoluons et qui fournira du contenu vidéo hautement personnalisable, du matériel sans fil et bien plus encore. Nous avons continué d'axer nos efforts sur la croissance de notre bassin de clients commerciaux dans notre zone de couverture au Canada en rendant le service Internet gigabit et la vitesse de 360 Mbps disponibles à plus d'endroits.



Équipe de haute direction de Cogeco

De gauche à droite : **CHRISTIAN JOLIVET**, premier vice-président, affaires d'entreprise, chef des affaires juridiques et secrétaire • **MARIE-HÉLÈNE LABRIE**, première vice-présidente et chef des affaires publiques et des communications • **LUC NOISEUX**, premier vice-président et chef de la direction technologique et de la stratégie • **PHILIPPE JETTÉ**, président et chef de la direction • **DIANE NYISZTOR**, première vice-présidente et chef des ressources humaines d'entreprise • **MICHEL LORRAIN**, président, Cogeco Média • **PATRICE OUMET**, premier vice-président et chef de la direction financière.

Message du président et chef de la direction (suite)

Alors que nos équipes mettaient l'accent sur la réalisation d'efficacités opérationnelles de premier ordre, des efforts considérables ont été consacrés à la stabilisation du nouveau système avancé de gestion des clients à la fin de l'exercice 2018 et au début de l'exercice 2019. Depuis, nos équipes profitent des capacités de ce système afin d'offrir une excellente expérience client et d'accélérer notre transformation numérique.

Nous savons que nos employés sont au cœur de notre réussite et c'est pourquoi nous investissons constamment dans leur progression en améliorant nos programmes et outils de formation et de perfectionnement; nous nous assurerons ainsi que nos employés sont fermement engagés à respecter nos promesses envers les clients. Au cours de l'exercice 2019, nous avons déployé une plateforme de collaboration et de communication moderne et stimulante qui vise à optimiser le rendement et la productivité des employés et nous avons aussi revu nos programmes de santé et de sécurité afin de fournir un milieu de travail sécuritaire.

Services à large bande américains

Atlantic Broadband poursuit ses efforts visant à offrir une expérience client exceptionnelle tout au long de la relation avec la clientèle, en se concentrant notamment sur les nouvelles options de libre-service. Nous avons lancé diverses améliorations en matière de service à la clientèle au cours de l'exercice 2019 dans le but d'améliorer l'efficacité et la productivité au bénéfice de la Société, tout en veillant à offrir une expérience client améliorée. Nous avons ainsi fait de l'engagement des employés une priorité clé grâce à un certain nombre d'activités de reconnaissance, de communication et de formation qui aident à façonner des coéquipiers qui s'investissent dans la Société et dans les collectivités qu'ils desservent.

Pendant l'exercice 2019, nous avons continué de nous consacrer à la présentation d'offres de services Internet à haute vitesse et de services de vidéo avancée de premier plan en mettant l'accent sur la performance et la fiabilité. Nous avons renforcé notre avantage concurrentiel dans le secteur des services Internet à haute vitesse en rehaussant les vitesses maximales de téléchargement et de téléversement pour nos produits Internet basés sur un modem, tant pour la clientèle résidentielle que pour la clientèle d'affaires, et en étendant le déploiement de notre service Internet gigabit à plus de 90 % de notre zone de couverture. Nous avons également apporté d'importantes améliorations à nos services vidéo au moyen de notre plateforme TiVo^{MD}, permettant une plus grande facilité pour les clients et grâce au déploiement de contrôles activés par la voix de notre plateforme TiVo^{MD} Experience 4, ainsi qu'au lancement de la fonctionnalité d'Amazon Alexa, au lancement d'une nouvelle application mobile pour le visionnement sur écrans multiples et à la migration vers la vidéo sur demande («VSD») sur protocole Internet.

Nous avons également généré une forte croissance de la clientèle résidentielle et d'affaires pour Atlantic Broadband et pour les marchés récemment acquis de MetroCast. Les programmes ont été ciblés afin de retenir les clients résidentiels de grande valeur et nous avons déployé des efforts soutenus pour qu'un plus grand nombre de clients d'affaires signent des contrats à long terme. De plus, des initiatives

d'acquisition importantes ont été lancées pour susciter de nouvelles connexions parmi les clients potentiels dans les marchés concurrentiels.

INITIATIVES DE COGECO MÉDIA

Vers la fin de 2018, notre filiale de radiodiffusion a conclu l'acquisition de 10 stations de radio auprès de RNC Média; notre réseau compte maintenant 22 stations au Québec et une en Ontario. Ces stations, déjà bien établies dans leurs collectivités, enrichissent notre offre de services de radiodiffusion pour les auditeurs et des radiodiffuseurs. Depuis l'acquisition, plusieurs de ces stations ont subi un changement d'image de marque en vue de l'intégration au sein de l'offre élargie de Cogeco.

Malgré les défis que présente le marché publicitaire depuis un moment, l'équipe de Cogeco Média a travaillé d'arrache-pied pour maintenir notre rang dans les sondages. À Montréal, 98,5 FM est demeuré la station la plus écoutée dans son créneau selon le sondage Numeris. Récemment, de nombreuses stations ont enrichi leur programmation et ajouté des animateurs populaires à leurs actuelles équipes d'animation talentueuses.

Nous cherchons à moderniser notre offre et continuons d'intensifier notre présence dans la sphère numérique, et l'équipe de Cogeco Média a lancé en ce sens sa nouvelle application. Ainsi, les auditeurs peuvent accéder à son contenu de premier choix partout et tout le temps.

Responsabilité sociale d'entreprise

Nous avons renforcé notre programme de responsabilité sociale d'entreprise («RSE») qui vise à promouvoir une exploitation responsable et durable et à faire de la Société

Priorités stratégiques

Offrir une expérience client exceptionnelle en faisant constamment preuve d'innovation dans notre gamme de services.

Étendre notre zone de couverture pour obtenir notre juste part du marché dans les segments où nous sommes actuellement présents.

Optimiser notre structure de coûts et notre efficacité opérationnelle en tirant parti des synergies de groupe facilitées par notre culture grandement axée sur la collaboration.

Utiliser notre leadership et nos technologies numériques dans la gestion des relations avec les clients.

Continuer de bâtir une marque solide.

Offrir une expérience employé exceptionnelle.

Message du président et chef de la direction (suite)

une entreprise citoyenne remarquable. Pour soutenir la réalisation de nos visées en matière de RSE, nous avons créé des indicateurs de rendement clés associés aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Au cours de l'exercice 2019, nous avons mis en œuvre les principales initiatives du programme de RSE auprès de nos unités d'affaires, soit Atlantic Broadband et Cogeco Connexion.

Parmi les faits saillants du programme de RSE rapportés pour 2019, nous avons réduit de 40 % nos émissions de GES, sur la base des produits, au cours des cinq dernières années, et nous avons détourné 163 095 kilos de déchets électroniques des sites d'enfouissement. Cogeco s'est associée à l'organisme Ordinateurs pour l'excellence Canada en faisant le don d'appareils électroniques usagés afin de soutenir la visée du programme, qui est d'améliorer l'accès à la technologie pour les Canadiens qui sont à risque d'exclusion numérique. Nous avons également participé au programme Branché sur le succès, dans le cadre duquel nous offrons des services Internet abordables à plus de 475 familles à faible revenu au Québec et en Ontario. Une fois de plus, Cogeco Communications a été inscrite au palmarès 2019 des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada de Corporate Knights.

Perspectives pour l'exercice 2020

Tirant parti de nos résultats de l'exercice 2019, nous sommes en bonne position pour jouir d'une croissance et d'un succès continus. Sur la base d'un taux de change constant, la Société prévoit que, pour l'exercice 2020, la croissance des produits se situera entre 2 % et 4 % et celle du BAIIA ajusté entre 2,5 % et 4,5 %; les acquisitions d'immobilisations corporelles devraient se chiffrer entre 465 millions \$ et 485 millions \$ et les flux de trésorerie disponibles devraient augmenter et se situer entre 5 % et 11 %.

Conclusion

Alors que nous envisageons déjà les défis et les occasions qui se présenteront au cours du nouvel exercice, je suis honoré de pouvoir compter sur le soutien d'une équipe talentueuse composée de plus de 4 500 employés qui incarne les valeurs propres à Cogeco, soit l'innovation, le dévouement envers le service à la clientèle, l'esprit d'équipe, la confiance et le respect. Je tiens à remercier Louis Audet et les membres du conseil d'administration pour les conseils et les connaissances qu'ils m'ont transmis tout au long de ma première année en tant que président et chef de la direction. J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour souligner la collaboration, l'appui et la loyauté de l'équipe de haute direction de Cogeco. C'est en travaillant ensemble, comme une seule équipe, que nous pourrions atteindre nos objectifs d'affaires et ainsi continuer d'être un leader dans le secteur des communications, tout en nous assurant de reconnaître et de satisfaire les besoins de nos clients, des collectivités que nous desservons et de nos collègues.



PHILIPPE JETTÉ
Président et chef de la direction



RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Énoncés de nature prospective	10	Résultats d'exploitation trimestriels	38
Aperçu de l'entreprise	11	Projections financières pour l'exercice 2020	45
Résultats d'exploitation et financiers	17	Incertitudes et principaux facteurs de risque	47
Transactions entre parties liées	20	Programme de responsabilité sociale d'entreprise	58
Analyse des flux de trésorerie	21	Contrôles et procédures	62
Secteur des communications	25	Méthodes comptables	62
Situation financière	30	Mesures financières non conformes aux normes IFRS	67
Ressources en capital et liquidités	32	Renseignements supplémentaires	68
Activités abandonnées	36		

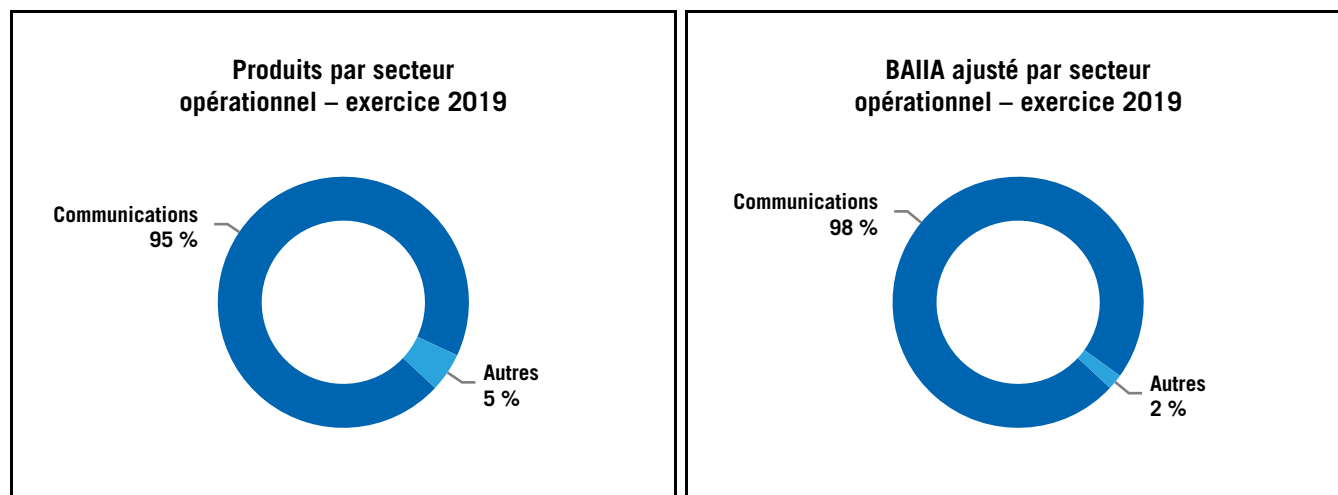
1. ÉNONCÉS DE NATURE PROSPECTIVE

Le présent rapport de gestion contient des énoncés qui pourraient être de nature prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs représentent de l'information ayant trait aux perspectives et aux événements, aux affaires, aux activités, à la performance financière, à la situation financière ou aux résultats anticipés de Cogeco inc. (« Cogeco » ou la « Société ») et, dans certains cas, peuvent être introduits par des termes comme « pourrait », « sera », « devrait », « s'attendre », « planifier », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « prédire », « potentiel », « continuer », « prévoir », « assurer » ou d'autres expressions de même nature à l'égard de sujets qui ne constituent pas des faits historiques. De manière plus précise, les énoncés concernant les projections financières, les résultats d'exploitation et la performance économique futurs de la Société, ainsi que ses objectifs et stratégies, représentent des énoncés prospectifs. Ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et hypothèses, y compris en ce qui a trait à la croissance prévue, aux résultats d'exploitation, au rendement ainsi qu'aux perspectives et aux occasions d'affaires que Cogeco juge raisonnables au moment de les formuler. Se reporter plus particulièrement aux rubriques « Stratégies et objectifs de l'entreprise » et « Projections financières pour l'exercice 2020 » du présent rapport de gestion pour prendre connaissance de certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux opérations que nous avons formulées dans le cadre de la préparation des énoncés prospectifs. Bien que la direction les considère comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, ces hypothèses pourraient se révéler inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi assujettis à certains facteurs, y compris les risques et incertitudes, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des prévisions actuelles de Cogeco. Ces facteurs comprennent certains risques, comme ceux liés à la concurrence, au commerce, à la réglementation, à la technologie, aux finances, à la conjoncture économique, aux menaces humaines ou naturelles qui pèsent sur notre réseau, sur nos infrastructures et sur nos systèmes, à l'acceptation sociale, au comportement éthique, à la propriété et aux litiges, et bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la Société. Pour de plus amples renseignements sur ces risques et incertitudes, la Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Incertitudes et principaux facteurs de risque » du présent rapport de gestion de la Société. Ces facteurs n'ont pas pour objet de représenter une liste complète des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur Cogeco, et les événements et résultats futurs pourraient être bien différents de ce que la direction prévoit actuellement. La Société invite le lecteur à ne pas s'appuyer outre mesure sur les renseignements de nature prospective figurant dans le présent rapport de gestion, renseignements qui représentent les attentes de Cogeco à la date du présent rapport de gestion (ou à la date à laquelle elles sont censées avoir été formulées), lesquels pourraient changer après cette date. Bien que la direction puisse décider de le faire, rien n'oblige la Société (et elle rejette expressément une telle obligation) à mettre à jour ni à modifier ces renseignements de nature prospective à tout moment, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, sauf si la loi l'exige.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes annexes de la Société, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») pour l'exercice clos le 31 août 2019.

2. APERÇU DE L'ENTREPRISE

Cogeco est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias. Au cours de l'exercice 2019, la Société a présenté ses résultats d'exploitation en deux secteurs opérationnels, soit le secteur des communications et le secteur Autres. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance. Pour l'exercice clos le 31 août 2019, la proportion de chaque secteur exprimée en pourcentage des produits consolidés et du BAIIA ajusté⁽¹⁾ de la Société se présentait comme suit :



2.1 SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Par l'intermédiaire de sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications »), Cogeco fournit une vaste gamme de services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande au Canada et aux États-Unis, principalement à une clientèle résidentielle, mais aussi aux petites et moyennes entreprises à l'intérieur de ses zones de couverture. Au Canada, Cogeco Communications exerce ses activités sous le nom de Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, et sous la marque Atlantic Broadband sur la côte Est des États-Unis (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride).

2.2 AUTRES

Par l'entremise de sa filiale Cogeco Média inc. (« Cogeco Média »), Cogeco détient et exploite 22 stations de radio au Québec et une station de radio en Ontario, y compris les stations de radio parlée 98,5 à Montréal, 106,9 en Mauricie, 107,7 en Estrie et 104,7 en Outaouais; les stations du réseau Rythme FM à Montréal, en Mauricie et en Estrie; les stations du réseau Planète au Saguenay-Lac-St-Jean, les stations Capitale Rock et Wow en Abitibi-Témiscamingue et du réseau Pop à Lachute et à Hawkesbury (Ontario). Cogeco Média détient les stations de radio CIME dans les Laurentides, CKOI, The Beat et Radio Circulation à Montréal, ainsi que FM 93 et M102,9 à Québec. Cogeco Média détient également Cogeco Nouvelles, la principale agence de radio privée au Québec.

2.3 RÉSEAUX ET INFRASTRUCTURE DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

ACTIVITÉS À LARGE BANDE

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband fournissent des services résidentiels Internet, de vidéo, de téléphonie et d'affaires au moyen de réseaux évolués de câblodistribution bidirectionnels à large bande et de fibres optiques. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband fournissent ces services au moyen de leurs propres systèmes à fibres optiques longue distance, de réseaux de câblodistribution à large bande hybrides de fibre et de câble coaxial (« HFCC »), de réseaux de fibre point à point et de technologies de fibre jusqu'au domicile (« FTTH »).

Le réseau de distribution de Cogeco Connexion couvre un vaste territoire allant de l'ouest de l'Ontario à l'est du Québec. Le réseau de distribution d'Atlantic Broadband couvre la côte Est des États-Unis, du sud du Maine au sud de la Virginie, ainsi que des régions de la Caroline du Sud et une vaste zone de couverture dans le sud-est de la Floride. L'étendue du réseau de transport principal de Cogeco Connexion et d'Atlantic Broadband vise à faciliter la connexion, à une très grande vitesse, de leurs nombreux réseaux de câblodistribution locaux aux fournisseurs de contenu vidéo, à d'autres réseaux de téléphonie publics, aux fournisseurs d'applications logicielles et à Internet partout dans le monde.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion.

En ce qui a trait aux services résidentiels, Cogeco Connexion et Atlantic Broadband déploient des fibres optiques à des nœuds servant de petits noyaux de foyers câblés à raison de fibres multiples par nœud dans la plupart des cas afin d'accroître rapidement la capacité du réseau jusqu'à des noyaux plus restreints, lorsque cela est nécessaire. Ce processus « juste-à-temps », appelé « fractionnement des nœuds », permet d'améliorer la qualité et la fiabilité tout en augmentant la capacité « juste-à-temps » des services bidirectionnels, comme les services Internet, les services de vidéo sur demande (« VSD ») et les services de téléphonie. Il permet également d'optimiser l'efficacité du capital investi. L'infrastructure de câblodistribution HFCC est dotée d'une capacité de radiofréquence (« RF ») allant jusqu'à 1 GHz de bande passante, selon le marché et les besoins des clients.

Sur chaque marché, les signaux sont transportés au moyen de notre réseau hybride de câble coaxial et de fibre hybride afin d'être transmis à nos clients. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband estiment que le fait d'utiliser activement la technologie de fibre optique en combinaison avec le câble coaxial permet d'augmenter la capacité et d'améliorer le rendement des réseaux. Les fils de fibre optique peuvent transmettre des centaines de canaux vidéo et audio et de données sur de longues distances sans qu'il soit nécessaire d'amplifier le signal. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband continueront à déployer des fibres optiques dans la mesure où cela sera nécessaire pour réduire davantage la nécessité de l'amplification des signaux, ce qui améliore la fiabilité du réseau et réduit les frais d'entretien. Cette combinaison hybride de fibre optique et de câble coaxial est le choix le plus efficace pour offrir des réseaux de première qualité tout en investissant le capital de façon judicieuse.

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband ont recours à la technologie DOCSIS de CableLabs pour fournir des services Internet et des services aux entreprises sur leurs réseaux HFCC. DOCSIS comprend de nombreuses fonctions qui assurent la continuité de la transmission et l'excellence de la prestation. Par ailleurs, cette technologie fournit une plateforme souple et évolutive qui permet d'augmenter davantage la vitesse de transmission IP et de fournir d'autres produits, comme les services symétriques, qui sont particulièrement adaptés aux besoins de la clientèle commerciale. Cogeco Connexion offre des vitesses Internet de 120 Mbps dans la presque totalité de sa zone de couverture et d'un maximum de 1 Gbps dans environ 60 % de sa zone de couverture. Atlantic Broadband est passée à des vitesses Internet de 1 Gbps dans plus de 90 % de sa zone de couverture de foyers et d'entreprises pouvant être desservis. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband comptent poursuivre au cours des prochaines années le déploiement du service de 1 Gbps au moyen de plusieurs technologies, selon l'endroit visé, la technologie DOCSIS 3.1 étant la plus économique.

Enfin, Cogeco Connexion et Atlantic Broadband déploient actuellement une technologie de FTTH dans tous les nouveaux projets résidentiels qui remplissent certains critères en matière de taille, de proximité par rapport aux installations existantes et de pourcentage de pénétration du service. Cogeco Connexion et Atlantic Broadband utilisent une technologie de FTTH appelée « radiofréquence sur fibre optique » (« RFOG »), dont l'avantage principal est la compatibilité avec les investissements en matière de systèmes de terminaison par modem câble (« CMTS ») existants et les systèmes administratifs.

Le tableau suivant présente le pourcentage de foyers câblés de Cogeco Connexion et d'Atlantic Broadband dans les territoires où les services de vidéo numérique, de VSD, Internet et de téléphonie étaient offerts au 31 août 2019.

Service	% de foyers câblés où le service est offert	
	Canada	États-Unis
Vidéo numérique	99 %	100 %
VSD	98 %	99 %
Internet (DOCSIS 3.0)	98 %	100 %
Téléphonie	97 %	100 %

2.4 CROISSANCE DE L'ENTREPRISE

Le 15 août 2019, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a rendu sa décision sur l'établissement des coûts et a établi les tarifs définitifs des services de gros groupés pour les revendeurs Internet, réduisant ainsi grandement les tarifs provisoires fixés précédemment en 2016, tout en autorisant l'application rétroactive des nouveaux tarifs. Le 13 septembre 2019, Cogeco Communications a déposé, conjointement avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications, une demande d'autorisation d'appel de la décision du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale (la « CAF ») et de suspendre ses effets dans l'attente d'une décision de la Cour au sujet de la demande d'appel. La CAF a accordé la suspension provisoire le 27 septembre 2019 et, par conséquent, la Société n'est pas tenue pour le moment d'appliquer ces nouveaux tarifs ni de verser les paiements rétroactifs estimés à 25 millions \$ au 31 août 2019, en fonction des tarifs définitifs des services de gros groupés établis par le CRTC et contestés en cour. En raison de la suspension provisoire accordée par la CAF et de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et le montant, la Société n'a pas comptabilisé l'incidence des nouveaux tarifs réduits dans les états financiers de 2019.

Le 30 avril 2019, Cogeco Communications a conclu la vente de sa filiale Cogeco Peer 1 inc., sa filiale des Services de technologies de l'information et des communications aux entreprises (les « Services de TIC aux entreprises »), à des sociétés affiliées de Digital Colony, pour une contrepartie nette en trésorerie de 720 millions \$, ce qui s'est traduit par un profit à la cession de 84,4 millions \$. Les résultats d'exploitation et financiers et les flux de trésorerie de Cogeco Peer 1 pour la période considérée et la période correspondante sont par conséquent présentés à titre d'activités abandonnées.

Le 6 décembre 2018, Cogeco Communications a confirmé qu'elle a choisi de ne pas participer aux enchères de licences de spectre dans la bande 600 MHz qui ont eu lieu en 2019. La structure des enchères fondée sur des zones géographiques étendues rendait l'acquisition de telles licences de spectre non rentable. Cette décision est conforme à l'engagement continu de Cogeco Communications de chercher des occasions de pénétrer le marché des services sans fil de manière prudente et réfléchie. À la suite de l'acquisition de licences de spectre au cours de l'exercice 2018, Cogeco Communications maintient son engagement à explorer différents modèles d'affaires afin de lancer un service sans fil rentable.

Le 4 décembre 2018, Cogeco Communications a prolongé d'une année additionnelle l'échéance de sa facilité à terme renouvelable de 800 millions \$, soit jusqu'au 24 janvier 2024.

Le 3 décembre 2018, la Société a accru à 100 millions \$ sa facilité à terme renouvelable et en a prolongé l'échéance d'une année additionnelle, soit jusqu'au 1^{er} février 2024.

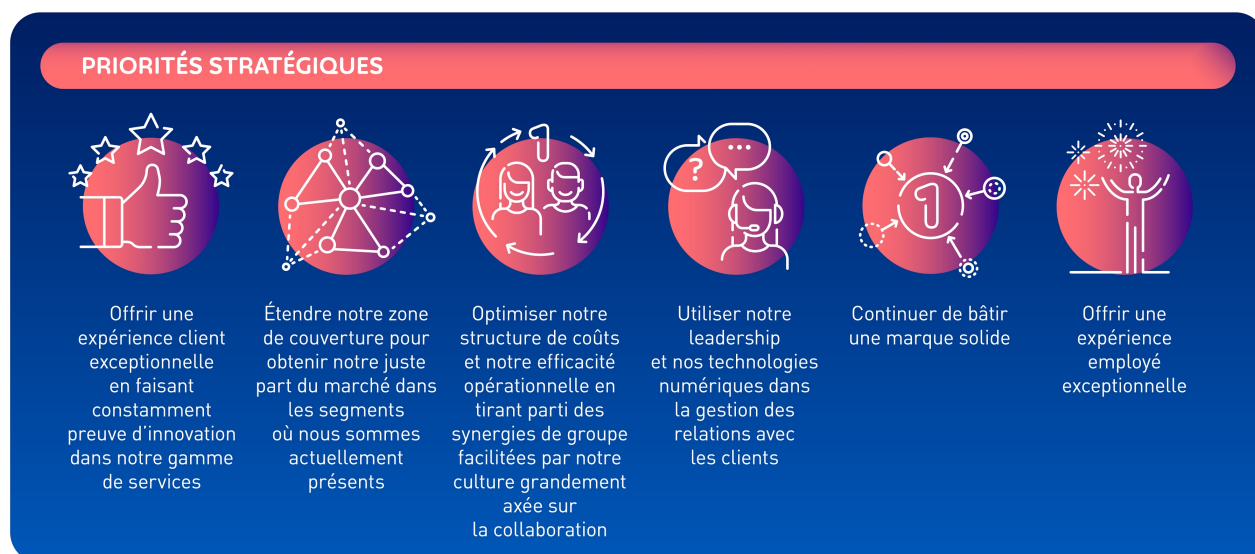
Le 26 novembre 2018, la filiale de la Société, Cogeco Média, a mené à terme l'acquisition de 10 stations de radio régionales appartenant à RNC Média inc. (l'« acquisition de RNC Média ») et a ainsi élargi son réseau de stations de radio, qui compte dorénavant 22 stations au Québec et une station en Ontario. La transaction, d'une valeur de 19,2 millions \$, est assujettie aux ajustements de clôture.

Le 3 octobre 2018, la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband, a conclu l'acquisition du réseau de fibre du sud de la Floride précédemment détenu par FiberLight, LLC (l'« acquisition de FiberLight »), qui offre des solutions à haute performance en matière de services de transport par fibre en région métropolitaine et sur de longues distances. La clôture de cette transaction permet d'ajouter 350 milles de parcours à la zone de couverture d'Atlantic Broadband dans le sud de la Floride.

2.5 STRATÉGIES ET OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE

Cogeco a pour mission de connecter ses clients au monde numérique et de leur offrir une expérience incomparable en matière de communication. La concrétisation de cette mission passe par nos valeurs fondamentales, soit le respect, la confiance, le dévouement envers les clients, le travail d'équipe et l'innovation.

Notre vision est de créer de la valeur pour nos actionnaires, 1) en offrant une expérience client exceptionnelle, 2) en élargissant notre couverture géographique au Canada et aux États-Unis, 3) en étendant nos activités dans de nouveaux secteurs de marché et 4) en mettant sur pied des équipes qui démontrent un engagement fort. La Société a défini six priorités stratégiques clés qui constituent la feuille de route pour la réalisation de notre mission et de notre vision. Ces priorités stratégiques sont les suivantes :



Nous mesurons notre performance à l'égard de ces objectifs en surveillant les produits, le BAIIA ajusté⁽¹⁾ et les flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ sur la base d'un taux de change constant⁽¹⁾.

Les stratégies mises en œuvre à cette fin sont propres à chaque secteur, comme nous le décrivons ci-après. Outre ce qui suit, la Société cherche à intégrer des pratiques qui améliorent les répercussions environnementales et sociales de ses activités tout en assurant la croissance durable de la Société. Voilà pourquoi nous avons renforcé notre programme de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») qui vise à promouvoir une exploitation responsable et durable et à faire de la Société une entreprise citoyenne remarquable. La Société s'est engagée à être à l'écoute de ses parties prenantes, de ses clients et de ses employés et à se fixer des engagements concrets en matière de RSE, à publier de façon transparente de l'information au sujet de la RSE et à respecter les normes d'éthique les plus strictes.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion.

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Pour atteindre ces objectifs, Cogeco Communications a élaboré les stratégies suivantes :

Services à large bande canadiens	Services à large bande américains
Générer une croissance interne grâce au lancement de services à valeur ajoutée pour nos clients résidentiels et à la croissance de notre bassin de clients commerciaux	Offrir une expérience client exceptionnelle tout en favorisant l'engagement des membres de l'équipe
Optimiser le rendement du capital investi en rehaussant l'efficacité de la prestation de nos services et en favorisant la fidélité grâce à une stratégie qui se démarque en matière d'expérience client	Tirer parti de notre supériorité en matière d'Internet et de notre plateforme vidéo avancée pour favoriser la croissance et la satisfaction de la clientèle
Envisager la possibilité d'offrir un service sans fil de manière rentable et à la mesure de nos moyens financiers	Miser sur la croissance sur le marché des affaires et poursuivre les initiatives d'expansion en Floride tout en recherchant activement des occasions d'acquisitions
Permettre la transformation de l'entreprise grâce à la modernisation des pratiques en matière de gestion du personnel en vue d'offrir aux employés une expérience enrichissante et stimulante	Générer une croissance des unités et améliorer la satisfaction de la clientèle grâce au marketing et au positionnement de la marque

Pour plus de détails au sujet des stratégies de Cogeco Communications, se reporter au rapport annuel 2019 de Cogeco Communications inc., disponible à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

ACTIVITÉS DU SECTEUR DES MÉDIAS

Les activités du secteur des médias sont axées sur l'amélioration continue de la programmation et la diversification du portefeuille de produits en vue d'accroître la part de marché et, par le fait même, la rentabilité.

RÉSULTATS ANTICIPÉS DE LA RÉALISATION DES STRATÉGIES DE LA SOCIÉTÉ

Les résultats de la réalisation des stratégies énoncées ci-dessus devraient donner lieu à une hausse des produits et du BAIIA ajusté, ce qui devrait donner lieu à une rentabilité accrue et à un endettement réduit qui seront mesurés selon les critères décrits plus amplement dans la rubrique « Projections financières pour l'exercice 2020 ». Pour obtenir des renseignements supplémentaires à l'égard des résultats et des réalisations de l'exercice 2019, se reporter à la rubrique « Indicateurs de rendement clés et faits liés au rendement ».

2.6 INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS ET FAITS SAILLANTS LIÉS AU RENDEMENT

Les indicateurs de rendement clés suivants sont surveillés de près pour que les stratégies et les objectifs de l'entreprise demeurent étroitement liés à la création de valeur pour l'actionnaire. Les indicateurs de rendement clés ne constituent pas des mesures conformes aux normes IFRS et ne devraient pas être considérés comme des substituts d'autres mesures du rendement conformes aux normes IFRS. Les méthodes de calcul des indicateurs de rendement clés de la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés; par conséquent, ces indicateurs de rendement clés peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La Société mesure son rendement à l'égard de ces objectifs en surveillant ses produits, son BAIIA ajusté⁽¹⁾ et ses flux de trésorerie disponibles⁽¹⁾ sur la base d'un taux de change constant⁽¹⁾.

	Données réelles	Projections révisées ⁽²⁾	Données réelles	Réalisation des projections
	Exercice 2018 ⁽¹⁾	Exercice 2019 (taux de change constant) ⁽³⁾	Exercice 2019 (taux de change constant) ⁽³⁾	Exercice 2019
(en millions de dollars)	\$		\$	%
Projections financières				
Produits	2 262	Augmentation de 5 % à 7 %	2 407	6,4 Atteinte
BAIIA ajusté	1 035	Augmentation de 7 % à 9 %	1 116	7,8 Atteinte
Acquisitions d'immobilisations corporelles	461	455 \$ à 475 \$	430	(6,8) Dépassée
Flux de trésorerie disponibles	320	Augmentation de 33 % à 40 %	468	46,1 Dépassée

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

(2) Les projections financières pour l'exercice 2019 ont été révisées à la suite de l'annonce de Cogeco Communications, le 27 février 2019, de l'entente en vue de la vente de Cogeco Peer 1.

(3) Les données réelles sont converties selon un taux de change constant en fonction du taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2018, qui était de 1,2773 \$ CA pour 1 \$ US.

Pour plus de détails sur les résultats d'exploitation de la Société, se reporter aux rubriques « Résultats d'exploitation et financiers » et « Analyse des flux de trésorerie ».

PRODUITS

Pour l'exercice 2019, les produits ont augmenté de 6,4 % selon un taux de change constant, un résultat conforme aux projections révisées de la Société et principalement attribuable au secteur des communications, en raison de la hausse des produits provenant des Services à large bande américains à la suite de l'acquisition des systèmes de câblodistribution de MetroCast (l'« acquisition de MetroCast ») et de l'acquisition de FiberLight, conjuguée à une croissance interne solide, facteurs contrebalancés en partie par une légère baisse des produits provenant des Services à large bande canadiens attribuable aux produits moins élevés que prévu provenant des unités de service primaire⁽²⁾ en raison des problèmes liés à l'implantation d'un nouveau système de gestion des clients.

BAIIA AJUSTÉ

Pour l'exercice 2019, le BAIIA ajusté a augmenté de 7,8 % selon un taux de change constant, un résultat conforme aux projections révisées de la Société, principalement en raison d'une croissance des produits supérieure à la croissance des charges d'exploitation.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour l'exercice 2019, la Société a investi un montant de 429,7 millions \$ selon un taux de change constant (montant présenté de 439,1 millions \$) au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles; elle a ainsi réduit ses dépenses plus que prévu et elle a dépassé ses projections révisées grâce surtout aux dépenses d'investissement moins élevées que prévu au sein des Services à large bande canadiens et américains en raison du calendrier de certaines initiatives et de l'importance accrue accordée à l'optimisation des dépenses d'investissement.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Pour l'exercice 2019, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 46,1 % selon un taux de change constant, un résultat supérieur aux projections révisées de la Société, principalement en raison des dépenses d'investissement moins élevées que prévu dans le secteur des communications.

(1) Les termes désignés n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, ils peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du rapport de gestion.

(2) Représente la somme des clients des services Internet, de vidéo et de téléphonie.

2.7 FAITS SAILLANTS ANNUELS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercices clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	2017 ⁽²⁾
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)	\$	\$	\$
Opérations			
Produits	2 444 062	2 262 030	2 347 678
BAlIA ajusté	1 131 980	1 035 110	1 035 545
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	12 851	20 463	3 191
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies	368 165	399 950	s.o.
Bénéfice (perte) de la période lié(e) aux activités abandonnées	75 380	(24 381)	s.o.
Bénéfice de l'exercice	443 545	375 569	313 367
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	119 222	134 158	s.o.
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	143 163	126 437	108 985
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	890 077	638 377	977 081
Acquisitions d'immobilisations corporelles	439 055	460 910	431 307
Flux de trésorerie disponibles	469 155	320 147	390 274
Situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	559 393	86 352	212 283
Placements à court terme	—	—	54 000
Total de l'actif	7 125 037	7 335 547	5 499 376
Endettement ⁽³⁾	3 514 185	3 951 791	2 633 159
Passifs financiers à long terme ⁽⁴⁾	3 524 079	3 843 450	2 518 592
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	754 768	710 908	578 556
Données par action⁽⁵⁾			
Bénéfice (perte) par action			
De base			
lié(e) aux activités poursuivies	7,38	8,19	s.o.
lié(e) aux activités abandonnées	1,48	(0,47)	s.o.
lié(e) aux activités poursuivies et abandonnées	8,86	7,72	6,56
Dilué(e)			
lié(e) aux activités poursuivies	7,32	8,13	s.o.
lié(e) aux activités abandonnées	1,47	(0,47)	s.o.
lié(e) aux activités poursuivies et abandonnées	8,79	7,66	6,52
Dividendes	1,72	1,56	1,36

- (1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».
- (2) Les données de l'exercice 2017, qui comprennent les résultats de Cogeco Peer 1, n'ont pas été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et ne reflètent pas un changement de méthode comptable.
- (3) L'endettement est défini comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et du capital de la dette à long terme.
- (4) Les passifs financiers à long terme comprennent la dette à long terme, les instruments financiers dérivés, les passifs sur contrat et autres passifs, ainsi que les passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel.
- (5) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

3. RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

3.1 RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Produits	2 444 062	2 262 030	8,0	6,4	37 433
Charges d'exploitation	1 312 082	1 226 920	6,9	5,2	21 636
BAIIA ajusté	1 131 980	1 035 110	9,4	7,8	15 797

(1) Pour l'exercice 2019, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

(3) Les données réelles pour l'exercice 2019 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2018, qui était de 1,2773 \$ CA pour 1 \$ US.

PRODUITS

Pour l'exercice 2019, les produits ont augmenté de 8,0 % (6,4 % selon un taux de change constant), en raison principalement des facteurs suivants :

- une croissance de 8,6 % (6,8 % selon un taux de change constant) du secteur des communications, laquelle est principalement attribuable à l'incidence de l'acquisition de MetroCast conclue le 4 janvier 2018, conjuguée à la croissance interne solide et à l'acquisition de FiberLight au sein des Services à large bande américains; facteurs contrebalancés en partie par
- une baisse de 2,1 % du secteur Autres, essentiellement attribuable à un faible marché publicitaire et à l'intensification de la concurrence pour les activités du secteur des médias, facteur partiellement contrebalancé par l'acquisition de RNC Média.

Pour plus de détails sur les produits du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Secteur des communications ».

CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2019, les charges d'exploitation ont augmenté de 6,9 % (5,2 % selon un taux de change constant) par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement du secteur des communications.

Pour plus de détails sur les charges d'exploitation du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Secteur des communications ».

BAIIA AJUSTÉ

Pour l'exercice 2019, le BAIIA ajusté a augmenté de 9,4 % (7,8 % selon un taux de change constant), en raison surtout de la hausse du BAIIA ajusté dans le secteur des communications, qui découle des hausses enregistrées dans les Services à large bande américains et canadiens.

Pour plus de détails sur le BAIIA ajusté du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Secteur des communications ».

3.2 FRAIS D'INTÉGRATION, DE RESTRUCTURATION ET D'ACQUISITION

Pour l'exercice 2019, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition se sont chiffrés à 12,9 millions \$, en raison principalement des frais de restructuration engagés dans les Services à large bande canadiens relativement à un programme d'optimisation opérationnelle mis en œuvre au cours du premier semestre de l'exercice 2019. La stratégie de réduction de la main-d'œuvre, qui comprend un programme de départ volontaire ciblant les postes de soutien, vise à créer une organisation plus allégée, plus efficace et agile dans le cadre de sa transformation numérique. De plus, des frais d'acquisition et d'intégration ont été engagés par les Services à large bande américains relativement à l'acquisition de FiberLight et par la filiale de la Société, Cogeco Média, relativement à l'acquisition de 10 stations de radio régionales le 26 novembre 2018.

Pour l'exercice 2018, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition se sont chiffrés à 20,5 millions \$ et se rapportaient à l'acquisition de MetroCast conclue le 4 janvier 2018.

3.3 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Exercices clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Amortissement des immobilisations corporelles	426 683	391 243	9,1
Amortissement des immobilisations incorporelles	57 293	45 928	24,7
	483 976	437 171	10,7

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a augmenté de 10,7 %, essentiellement en raison de l'incidence de l'acquisition de MetroCast conjuguée à l'amortissement supplémentaire lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice, ainsi qu'à l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

3.4 CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Intérêts sur la dette à long terme	179 692	182 229	(1,4)
Gains nets de change	(2 898)	(2 154)	34,5
Amortissement des coûts de transaction différés	1 913	1 945	(1,6)
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(690)	(2 074)	(66,7)
Autres	363	8 240	(95,6)
	178 380	188 186	(5,2)

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées ».

Pour l'exercice 2019, les charges financières ont diminué de 5,2 %, en raison principalement des facteurs suivants :

- le remboursement à l'échéance des billets garantis de premier rang, série B, le 1^{er} octobre 2018;
- le remboursement de sommes de 65 millions \$ et de 35 millions \$ US sur la facilité renouvelable du Canada au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019 et d'une somme de 328 millions \$ US au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019 à la suite de la vente de Cogeco Peer 1; et
- le remboursement anticipé des billets non garantis de premier rang de 400 millions \$ US au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018 qui a donné lieu à une prime de remboursement de 6,2 millions \$, ainsi qu'à la radiation des coûts de transaction différés non amortis de 2,5 millions \$; facteurs contrebalancés en partie par
- des charges d'intérêt plus élevées pour les facilités de crédit de premier rang attribuables à l'incidence, sur un exercice complet, du financement de l'acquisition de MetroCast; et
- l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

3.5 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Exigibles	57 623	73 537	(21,6)
Différés	30 985	(84 197)	—
	88 608	(10 660)	—

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

Exercices clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
<i>(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)</i>	\$	\$	%
Bénéfice avant impôts sur le résultat	456 773	389 290	17,3
Taux d'imposition combiné canadien	26,50 %	26,50 %	—
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	121 045	103 162	17,3
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	1 575	(206)	—
Incidence sur les impôts différés résultant du changement des taux d'impôts quasi adoptés	32	(94 203)	—
Incidence sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables	(52)	2 430	—
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(28 633)	(22 099)	29,6
Autres	(5 359)	256	—
	88 608	(10 660)	—

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

Pour l'exercice 2019, la charge d'impôts s'est chiffrée à 88,6 millions \$, comparativement à une économie de 10,7 millions \$ pour l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'incidence de la réduction du taux fédéral aux États-Unis au deuxième trimestre de l'exercice 2018;
- l'augmentation du bénéfice avant impôts sur le résultat qui tient principalement à l'incidence de l'acquisition de MetroCast conclue au deuxième trimestre de l'exercice 2018; et
- l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à l'exercice précédent.

Le 19 mars 2019, le ministère des Finances Canada a confirmé la possibilité d'accélérer l'amortissement aux fins de l'impôt sur la plupart des dépenses d'investissement liées aux immobilisations corporelles acquises après le 20 novembre 2018, avec une période d'élimination progressive de 2023 à 2028. L'amortissement accéléré aux fins de l'impôt fédéral a eu une incidence favorable sur la charge d'impôt exigible de la Société pour l'exercice 2019. Le 21 mars 2019, le ministère des Finances du Québec a confirmé son intention d'harmoniser ses dispositions avec celles de la loi fédérale.

Le 22 décembre 2017, le gouvernement fédéral américain a adopté la loi intitulée Tax Cuts and Jobs Act (la « loi »). La réforme fiscale a réduit le taux d'imposition général fédéral des sociétés, le faisant passer de 35 % à 21 % après 2017, ce qui a eu comme conséquence de réduire les passifs d'impôts différés nets d'approximativement 94 millions \$ (74 millions \$ US) au deuxième trimestre de l'exercice 2018. De plus, cette loi prescrit d'autres modifications, notamment à l'égard des limitations de la déductibilité des intérêts, de la déduction complète des acquisitions d'actifs corporels, des limitations des pertes d'exploitation nettes et des règles anti-évitement de l'érosion de la base d'imposition. Ces modifications, conjuguées aux réductions du taux d'imposition, ont eu une incidence globale favorable sur la charge d'impôts.

3.6 BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

Exercices clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
<i>(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)</i>	\$	\$	%
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	368 165	399 950	(7,9)
Bénéfice de l'exercice	443 545	375 569	18,1
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	119 222	134 158	(11,1)
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	143 163	126 437	13,2
Bénéfice de l'exercice attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	300 382	249 132	20,6
Bénéfice par action de base lié aux activités poursuivies	7,38	8,19	(9,9)
Bénéfice par action de base	8,86	7,72	14,8

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

(2) La participation ne donnant pas le contrôle représente la participation d'environ 68,2 % dans le bénéfice de l'exercice de Cogeco Communications attribuable aux propriétaires de la Société, en plus de la participation de 21 % de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») dans les résultats de la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband, depuis l'acquisition de MetroCast le 4 janvier 2018.

Pour l'exercice 2019, le bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies et le bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société ont diminué de 7,9 % et de 11,1 %, respectivement, en raison des facteurs suivants :

- la réduction des impôts sur le résultat de 94 millions \$ à l'exercice précédent en raison de la réforme fiscale américaine; et
- la hausse de la dotation aux amortissements principalement liée à l'incidence de l'acquisition de MetroCast; facteurs contrebalancés en partie par

- une augmentation du BAIIA ajusté qui découle principalement de l'incidence de l'acquisition de MetroCast;
- la diminution des charges financières; et
- la diminution des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.

Pour l'exercice 2019, le bénéfice de l'exercice et le bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société ont augmenté de 18,1 % et de 13,2 %, respectivement, principalement en raison du bénéfice de l'exercice lié aux activités abandonnées de 75,4 millions \$ découlant de la vente de Cogeco Peer 1, par rapport à une perte de l'exercice liée aux activités abandonnées de 24,4 millions \$ pour l'exercice précédent, et des facteurs mentionnés précédemment.

4. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Cogeco détient 31,8 % des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 82,3 % des actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction, d'administration, de planification stratégique et financière et d'autres services en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). Le 1^{er} mai 2019, Cogeco et Cogeco Communications ont convenu de modifier la convention afin de remplacer la méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion payables à Cogeco par Cogeco Communications, qui se basait sur un pourcentage des produits consolidés de Cogeco Communications, par une nouvelle méthode qui se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. Cette méthode du coût majoré a été adoptée afin d'éviter les variations futures du pourcentage des honoraires de gestion découlant des variations fréquentes des produits consolidés de Cogeco Communications à la suite d'acquisitions et de désinvestissements d'entreprises. Avant cette modification, les honoraires de gestion correspondaient à 0,75 % des produits consolidés liés aux activités poursuivies et abandonnées de Cogeco Communications (0,85 % pour la période antérieure à l'acquisition de MetroCast le 4 janvier 2018). La convention prévoit une provision pour ajustement futur à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour l'exercice clos le 31 août 2019, les honoraires de gestion versés par Cogeco Communications inc. se sont chiffrés à 19,9 millions \$, comparativement à 19,0 millions \$ pour l'exercice 2018.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Toutefois, au cours des exercices 2019 et 2018, Cogeco Communications a attribué des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, comme illustré dans le tableau suivant :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
Options sur actions	97 725	126 425
Unités d'actions liées au rendement	14 625	19 025

Le tableau qui suit présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises en faveur des administrateurs de Cogeco.

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars)	\$	\$
Options sur actions	1 046	915
Unités d'actions incitatives	61	1
Unités d'actions liées au rendement	981	990
Unités d'actions différées	631	—

Il n'y a eu aucune autre transaction significative entre parties liées au cours des périodes considérées.

5. ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	890 077	638 377	39,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(492 638)	(2 194 761)	(77,6)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(657 766)	1 412 131	—
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	(439)	1 989	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies	(260 766)	(142 264)	83,3
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée aux activités abandonnées ⁽²⁾	733 807	16 333	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	86 352	212 283	(59,3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	559 393	86 352	—

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

(2) Pour plus de détails au sujet des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées de la Société, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées ».

5.1 ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2019, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 39,4 % par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'augmentation du BAIIA ajusté;
- la diminution des impôts sur le résultat payés et des charges financières payées; et
- la diminution des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.

5.2 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2019, les activités d'investissement ont diminué de 77,6 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'acquisition de MetroCast, d'une valeur de 1,76 milliard \$ au deuxième trimestre de l'exercice 2018.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Acquisition de 10 stations de radio régionales

Le 26 novembre 2018, Cogeco Média a conclu l'acquisition de 10 stations de radio régionales appartenant à RNC Média inc. (neuf situées au Québec et une en Ontario). La transaction, évaluée à 19,2 millions \$, a été approuvée le 11 octobre 2018 par le CRTC.

Cette acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition et est assujettie aux ajustements postérieurs à la clôture. La répartition préliminaire du prix d'achat de cette acquisition s'établit comme suit :

	Répartition préliminaire 30 novembre 2018 \$
Prix d'achat	
Contrepartie versée à la clôture	17 174
Solde à payer relativement aux regroupements d'entreprises	2 000
	19 174
Actifs nets acquis	
Créances clients et autres débiteurs	2 354
Charges payées d'avance et autres	31
Immobilisations corporelles	1 337
Immobilisations incorporelles	7 354
Goodwill	8 310
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	(168)
Passifs sur contrat et autres passifs pris en charge	(44)
	19 174

Achat d'un réseau de fibre et des actifs connexes

Le 3 octobre 2018, la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband, a conclu l'acquisition du réseau de fibre du sud de la Floride précédemment détenu par FiberLight, LLC. La transaction, combinée aux fibres noires acquises de FiberLight au deuxième trimestre de l'exercice 2018, a permis d'ajouter 350 milles de parcours à la zone de couverture d'Atlantic Broadband dans le sud de la Floride.

L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition et était assujettie aux ajustements postérieurs à la clôture. La répartition finale du prix d'achat de cette acquisition s'établit comme suit :

	Répartition finale 31 août 2019 \$	Répartition préliminaire 30 novembre 2018 \$
Prix d'achat		
Contrepartie versée à la clôture	38 876	38 876
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	5 005	5 005
	43 881	43 881
Actifs nets acquis		
Créances clients et autres débiteurs	1 308	1 743
Charges payées d'avance et autres	335	335
Immobilisations corporelles	28 785	45 769
Immobilisations incorporelles	3 978	—
Goodwill	11 093	—
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	(644)	(644)
Passifs sur contrat et autres passifs pris en charge	(974)	(3 322)
	43 881	43 881

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour l'exercice 2019, les acquisitions d'immobilisations corporelles ont diminué de 4,7 % (6,8 % selon un taux de change constant), par rapport à l'exercice 2018, principalement en raison de la diminution des dépenses d'investissement dans le secteur des communications.

Pour plus de détails au sujet des dépenses d'investissement du secteur des communications, se reporter à la rubrique « Secteur des communications ».

5.3 FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Pour l'exercice 2019, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 46,5 % (46,1 % selon un taux de change constant) par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'augmentation du BAIIA ajusté;
- la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles;
- la diminution de la charge d'impôts exigibles et des charges financières; et
- la diminution des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour l'exercice 2019, les variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement s'expliquent principalement par les facteurs suivants :

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars)	2019 \$	2018 \$	Explications
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire	(5 949)	2 148	Liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Augmentation (diminution) nette des facilités renouvelables	(423 516)	386 563	Remboursement des facilités renouvelables de Cogeco Communications au cours de l'exercice 2019 en raison de la vente de Cogeco Peer 1 et des flux de trésorerie disponibles générés, facteur contrebalancé en partie par la hausse des prélèvements sur l'emprunt renouvelable de la Société au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019. Emprunt renouvelable de 307 millions \$ US prélevé sur la facilité à terme renouvelable de Cogeco Communications à la suite du remboursement anticipé des billets non garantis de premier rang de 400 millions \$ US au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018 et prélèvement d'un montant de 40,4 millions \$ US sur la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 150 millions \$ US pour financer l'acquisition de MetroCast.
Émission de titres d'emprunt à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	—	2 082 408	Émission, par Cogeco Communications, d'un emprunt à terme B garanti de premier rang de 1,7 milliard \$ US afin de financer l'acquisition de MetroCast et de refinancer la dette à long terme d'Atlantic Broadband au deuxième trimestre de l'exercice 2018.
Remboursement sur la dette à long terme	(77 660)	(1 329 064)	Remboursement par Cogeco Communications des billets garantis de premier rang, série B, d'une valeur de 55 millions \$, échéant en octobre 2018. Remboursement sur la dette à long terme de Cogeco Communications au cours de l'exercice 2018, principalement lié au refinancement d'Atlantic Broadband et au remboursement anticipé des billets non garantis de premier rang de 400 millions \$ US.
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	(655)	(118)	Non significative.
Augmentation des coûts de transaction différés	(2 390)	(3 200)	Non significative.
	(510 170)	1 138 737	

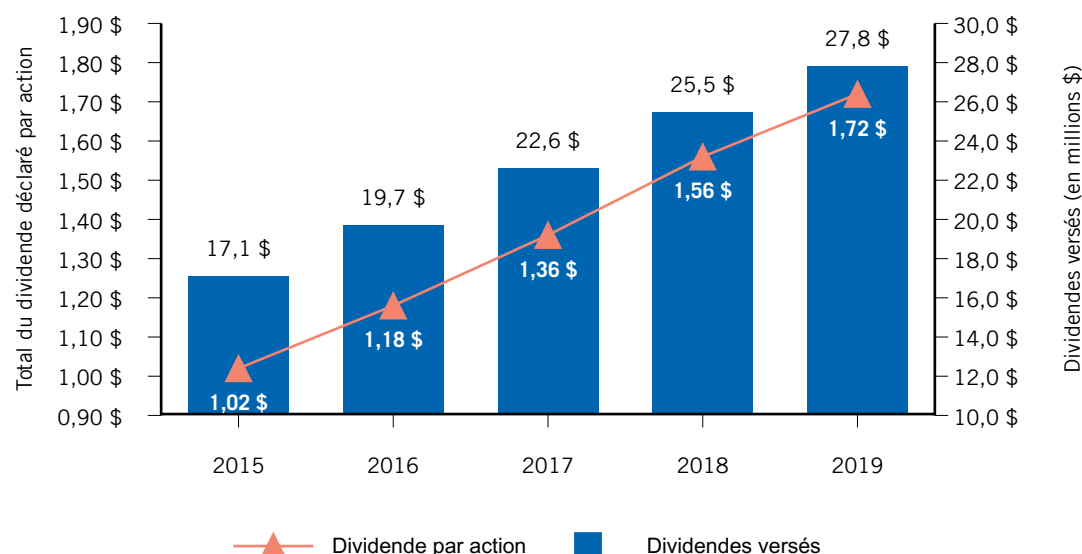
DIVIDENDES

Les dates de déclaration des dividendes et les versements de dividendes pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote s'établissent comme suit :

Date de déclaration	Date d'inscription	Date de versement	Dividende par action (en dollars)
31 octobre 2018	14 novembre 2018	28 novembre 2018	0,43
10 janvier 2019	24 janvier 2019	7 février 2019	0,43
9 avril 2019	23 avril 2019	7 mai 2019	0,43
10 juillet 2019	24 juillet 2019	7 août 2019	0,43
2 novembre 2017	16 novembre 2017	30 novembre 2017	0,39
10 janvier 2018	24 janvier 2018	7 février 2018	0,39
12 avril 2018	26 avril 2018	10 mai 2018	0,39
11 juillet 2018	25 juillet 2018	8 août 2018	0,39

Au cours de l'exercice 2019, des dividendes déterminés trimestriels de 0,43 \$ par action, pour un total de 1,72 \$ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total de 27,8 millions \$. Au cours de l'exercice 2018, des dividendes déterminés trimestriels de 0,39 \$ par action, pour un total de 1,56 \$ par action, ont été versés aux porteurs d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote, pour un montant total de 25,5 millions \$. De plus, les dividendes versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle se sont élevés à 63,9 millions \$ pour l'exercice 2019, comparativement à 63,9 millions \$ pour l'exercice précédent. Au cours des cinq derniers exercices, les dividendes par action ont augmenté de 14,0 % sur une base annuelle combinée.

Le total des dividendes et des dividendes par action au cours des cinq derniers exercices s'établit comme suit :



OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS - Cogeco inc.

Le 31 juillet 2019, la Société a renouvelé son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités afin d'acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 300 000 actions subalternes à droit de vote, du 2 août 2019 au 1^{er} août 2020.

Au cours de l'exercice 2019, Cogeco a racheté et annulé 265 990 actions subalternes à droit de vote, d'une valeur moyenne attribuée de 2,2 millions \$, pour une contrepartie totale de 20,6 millions \$. Au cours de l'exercice 2018, Cogeco a racheté et annulé 205 810 actions subalternes à droit de vote, d'une valeur moyenne attribuée de 1,7 million \$, pour une contrepartie totale de 14,6 millions \$.

Les rachats effectués dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités se présentent comme suit :

	2019			
Trimestre clos le	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août
(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen par action)				
	\$	\$	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	60 790	—	175 868	29 332
Prix de rachat moyen par action	59,97	—	80,53	94,81
Coûts liés au rachat	3 646	—	14 163	2 781
	2018			
Trimestre clos le	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août
(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen par action)				
	\$	\$	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	89 348	—	12 952	103 510
Prix de rachat moyen par action	82,01	—	65,60	62,50
Coûts liés au rachat	7 327	—	850	6 470

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS - Cogeco Communications inc.

À la suite de la vente de Cogeco Peer 1 le 30 avril 2019, la Bourse de Toronto a accepté l'avis d'intention de Cogeco Communications de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités relativement à ses actions subalternes à droit de vote. Les achats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités s'effectueront entre le 3 mai 2019 et le 2 mai 2020 et ils permettront à Cogeco Communications d'acquiescer jusqu'à 1 869 000 actions subalternes à droit de vote.

Au cours de l'exercice 2019, Cogeco Communications a racheté et annulé 327 200 actions subalternes à droit de vote, d'une valeur moyenne attribuée de 9,1 millions \$, pour une contrepartie totale de 32,4 millions \$.

Les rachats effectués dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités se présentent comme suit :

	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août	2019 Total
Trimestre clos le					
(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions et le prix de rachat moyen par action)	\$	\$	\$	\$	\$
Actions subalternes à droit de vote rachetées et annulées	—	—	157 400	169 800	327 200
Prix de rachat moyen par action	—	—	91,87	105,55	98,97
Coûts liés au rachat	—	—	14 460	17 922	32 382

6. SECTEUR DES COMMUNICATIONS

6.1 RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Produits	2 331 820	2 147 404	8,6	6,8	37 433
Charges d'exploitation	1 203 980	1 121 625	7,3	5,4	21 636
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	19 900	18 961	5,0	5,0	—
BAlIA ajusté	1 107 940	1 006 818	10,0	8,5	15 797
Marge du BAlIA ajusté	47,5 %	46,9 %			

(1) Pour l'exercice 2019, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

(3) Les données réelles pour l'exercice 2019 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2018, qui était de 1,2773 \$ CA pour 1 \$ US.

PRODUITS

Exercices clos les 31 août	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Services à large bande canadiens	1 294 967	1 299 906	(0,4)	(0,4)	—
Services à large bande américains	1 036 853	847 372	22,4	17,9	37 433
Éliminations intersectorielles et autres	—	126	(100,0)	(100,0)	—
	2 331 820	2 147 404	8,6	6,8	37 433

(1) Pour l'exercice 2019, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

(3) Les données réelles pour l'exercice 2019 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2018, qui était de 1,2773 \$ CA pour 1 \$ US.

Pour l'exercice 2019, les produits ont augmenté de 8,6 % (6,8 % selon un taux de change constant), en raison des facteurs suivants :

- une croissance enregistrée par les Services à large bande américains en raison principalement :
 - de l'incidence de l'acquisition de MetroCast, laquelle est comprise dans les produits pour une période de huit mois seulement à l'exercice précédent;
 - des hausses tarifaires;
 - de la croissance soutenue du nombre de clients du service Internet; et
 - de l'acquisition de FiberLight conclue au premier trimestre de l'exercice 2019; facteurs contrebalancés en partie par
 - une diminution du nombre de clients du service de vidéo.
- une diminution enregistrée par les Services à large bande canadiens principalement en raison des facteurs suivants :
 - une diminution des unités de service primaire au quatrième trimestre de l'exercice 2018 et au premier trimestre de 2019 découlant de la réduction de l'activation de services, en raison surtout des problèmes liés à l'implantation d'un nouveau système de gestion des clients; facteur contrebalancé en partie par
 - les hausses tarifaires; et
 - la hausse des prix nets découlant des ventes aux consommateurs.

CHARGES D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Services à large bande canadiens	606 286	618 886	(2,0)	(2,2)	1 102
Services à large bande américains	571 208	478 172	19,5	15,2	20 522
Éliminations intersectorielles et autres	26 486	24 567	7,8	7,8	12
	1 203 980	1 121 625	7,3	5,4	21 636

(1) Pour l'exercice 2019, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

(3) Les données réelles pour l'exercice 2019 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2018, qui était de 1,2773 \$ CA pour 1 \$ US.

Pour l'exercice 2019, les charges d'exploitation ont augmenté de 7,3 % (5,4 % selon un taux de change constant), en raison des facteurs suivants :

- des coûts additionnels au sein des Services à large bande américains en raison de ce qui suit :
 - l'incidence de l'acquisition de MetroCast, laquelle est comprise dans les charges d'exploitation pour une période de huit mois seulement à l'exercice précédent;
 - les hausses des tarifs de programmation;
 - l'acquisition de FiberLight conclue au premier trimestre de l'exercice 2019;
 - l'augmentation des charges de rémunération en raison de la hausse des effectifs pour soutenir la croissance; et
 - l'augmentation des coûts des initiatives de marketing visant à favoriser la croissance des unités de service primaire; facteurs contrebalancés en partie par
 - les coûts non récurrents de 3,1 millions \$ (2,5 millions \$ US) liés à l'ouragan Irma engagés à l'exercice précédent.
- une diminution enregistrée par les Services à large bande canadiens en raison des facteurs suivants :
 - la baisse des coûts de programmation en raison de la diminution des unités de service primaire; et
 - la baisse des charges de rémunération découlant d'un programme d'optimisation opérationnelle mis en œuvre au premier semestre de l'exercice 2019; contrebalancées en partie par
 - la hausse des coûts des initiatives de marketing; et
 - les coûts rétroactifs de 3,2 millions \$ engagés durant le premier trimestre de l'exercice 2019 relativement à la hausse plus importante que prévu des tarifs établis par la Commission du droit d'auteur du Canada pour la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains émis au Canada pour la période allant de 2014 à 2018.
- des coûts additionnels liés aux éliminations intersectorielles et autres qui découlent des projets et des initiatives d'entreprise et du calendrier de certaines initiatives.

HONORAIRES DE GESTION

Pour l'exercice 2019, les honoraires de gestion versés à Cogeco inc. se sont chiffrés à 19,9 millions \$, comparativement à 19,0 millions \$ pour l'exercice 2018. Pour plus de détails sur les honoraires de gestion de Cogeco Communications, se reporter à la rubrique « Transactions entre parties liées ».

BAIIA AJUSTÉ

Exercices clos les 31 août	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
<i>(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)</i>	\$	\$	%	%	\$
Services à large bande canadiens	688 681	681 020	1,1	1,3	(1 102)
Services à large bande américains	465 645	369 200	26,1	21,5	16 911
Éliminations intersectorielles et autres	(46 386)	(43 402)	6,9	6,8	(12)
	1 107 940	1 006 818	10,0	8,5	15 797

(1) Pour l'exercice 2019, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

(3) Les données réelles pour l'exercice 2019 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour l'exercice 2018, qui était de 1,2773 \$ CA pour 1 \$ US.

Pour l'exercice 2019, le BAIIA ajusté a augmenté de 10,0 % (8,5 % selon un taux de change constant), en raison des facteurs suivants :

- une augmentation au sein des Services à large bande américains, laquelle découle de l'incidence des acquisitions de MetroCast et de FiberLight, conjuguée à la forte croissance interne; et
- une augmentation dans les Services à large bande canadiens qui est principalement attribuable à une diminution des charges d'exploitation.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET D'AUTRES ACTIFS

Pour l'exercice 2019, les acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs ont diminué de 5,1 % (7,1 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs expliqués ci-dessous :

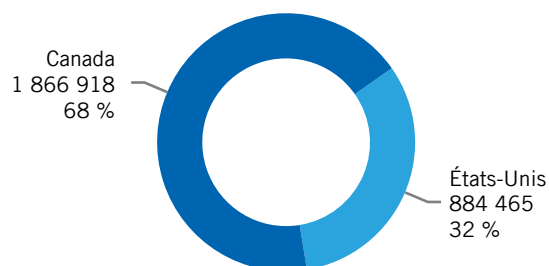
- Pour les Services à large bande américains, les dépenses d'investissement ont diminué de 9,4 % (12,4 % selon un taux de change constant) à l'exercice 2019, en raison surtout de ce qui suit :
 - l'acquisition de plusieurs fibres noires de FiberLight, LLC dans le sud de la Floride pour une contrepartie de 21,2 millions \$ (16,8 millions \$ US) au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018; contrebalancée en partie par
 - les dépenses d'investissement additionnelles liées à l'incidence de l'acquisition de MetroCast; et
 - les dépenses d'investissement additionnelles liées à l'expansion en Floride.
- Pour les Services à large bande canadiens, les dépenses d'investissement ont diminué de 1,3 % (hausse de 2,6 % selon un taux de change constant) à l'exercice 2019, en raison des facteurs suivants :
 - la diminution des coûts liés au nouveau système de gestion des clients implanté au troisième trimestre de l'exercice 2018; et
 - la diminution des achats d'équipements à l'abonné attribuable au calendrier de certaines initiatives; facteurs contrebalancés en partie par
 - les investissements additionnels en vue d'améliorer et d'étendre l'infrastructure de réseau; et
 - les coûts liés à la nouvelle plateforme de télévision sur protocole Internet (« IPTV »).

6.2 STATISTIQUES SUR LES CLIENTS

Nombres d'unités de service primaire par région géographique au 31 août 2019



Nombres d'unités de service primaire par région géographique au 31 août 2018



	31 août 2019			Ajouts nets (pertes nettes)		% de pénétration ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	
	Données consolidées	Canada	États-Unis	Exercices clos les 31 août 2019	31 août 2018 ⁽²⁾⁽³⁾	31 août 2019	31 août 2018 ⁽⁵⁾
Unités de service primaire ⁽¹⁾	2 711 812	1 810 366	901 446	(39 571)	(35 598)		
Clients du service Internet	1 234 380	788 243	446 137	27 155	35 590	46,7	46,3
Clients du service de vidéo	962 138	649 583	312 555	(43 882)	(43 795)	36,4	38,6
Clients du service de téléphonie	515 294	372 540	142 754	(22 844)	(27 393)	19,5	20,7

(1) Représente la somme des clients des services Internet, de vidéo et de téléphonie.

(2) Compte non tenu des ajustements liés à la migration vers le nouveau système de gestion des clients qui a été implanté au sein des Services à large bande canadiens au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018.

(3) Exclut 251 379 unités de service primaire (130 404 clients du service Internet, 87 873 clients du service de vidéo et 33 102 clients du service de téléphonie) provenant de l'acquisition de MetroCast, conclue par les Services à large bande américains au deuxième trimestre de l'exercice 2018.

(4) En pourcentage des foyers câblés.

(5) Pour le premier trimestre de l'exercice 2019, le nombre de foyers câblés dans les Services à large bande américains a été ajusté à la hausse afin de refléter le nombre de foyers câblés non desservis dans des immeubles à logements multiples dans la zone de couverture, de sorte que le taux de pénétration en pourcentage des foyers câblés pour l'exercice 2018 a également été ajusté en conséquence.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018, les Services à large bande canadiens ont procédé à l'implantation d'un nouveau système de gestion des clients qui est venu remplacer 22 anciens systèmes. Durant la phase de stabilisation du système de gestion des clients, la congestion au centre de service à la clientèle a entraîné une diminution des activations de services durant la majeure partie du quatrième trimestre de l'exercice 2018 et du premier trimestre de 2019. Les activités liées au centre de service à la clientèle et au marketing étaient revenues à la normale à la fin du premier trimestre de 2019.

Les variations pour chaque service s'expliquent par les facteurs présentés ci-dessous :

INTERNET

Pour l'exercice 2019, les ajouts nets de clients du service Internet se sont chiffrés à 27 155, comparativement à 35 590 pour l'exercice 2018, en raison principalement des facteurs suivants :

- l'intérêt soutenu des clients à l'égard des offres de services à haute vitesse;
- l'intérêt soutenu à l'égard des forfaits de services;
- les connexions additionnelles liées aux initiatives d'expansion en Floride et à la zone de couverture de MetroCast;
- la croissance dans les secteurs résidentiel et commercial aux États-Unis; et
- la demande croissante des revendeurs Internet au Canada; facteurs contrebalancés en partie par
- les offres concurrentielles au sein du secteur au Canada; et
- la congestion au centre de service à la clientèle pendant la période de stabilisation du nouveau système de gestion des clients au Canada.

VIDÉO

Pour l'exercice 2019, les pertes nettes de clients du service de vidéo se sont chiffrées à 43 882, comparativement à 43 795 pour l'exercice 2018, en raison principalement des facteurs suivants :

- l'intensification des offres concurrentielles au sein du secteur;
- le changement des habitudes de consommation vidéo; et
- la congestion au centre de service à la clientèle pendant la période de stabilisation du nouveau système de gestion des clients au Canada; facteurs contrebalancés en partie par
- l'entrée en vigueur de contrats résidentiels de gros en Floride au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019;
- l'intérêt soutenu des clients à l'égard des services de vidéo numérique avancée; et
- l'intérêt des clients à l'égard des services de vidéo inclus dans les forfaits de services Internet à haute vitesse au Canada.

TÉLÉPHONIE

Pour l'exercice 2019, les pertes nettes de clients du service de téléphonie se sont chiffrées à 22 844, comparativement à 27 393 pour l'exercice 2018, en raison principalement des facteurs suivants :

- les problèmes techniques liés aux activations de services de téléphonie après l'implantation du nouveau système de gestion des clients au Canada, lesquels ont été résolus à la fin du premier trimestre;
- l'augmentation de la pénétration de la téléphonie sans fil au Canada et des diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie sans fil, lesquelles incitent certains clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie sans fil; facteurs contrebalancés en partie par
- la croissance dans le secteur commercial résidentiel au Canada et aux États-Unis; et
- l'augmentation du nombre de forfaits de téléphonie attribuable à l'intensification des activités promotionnelles au second semestre de l'exercice 2019.

7. SITUATION FINANCIÈRE

7.1 FONDS DE ROULEMENT

Dans le cours normal de ses activités, Cogeco maintient généralement un fonds de roulement déficitaire en raison de créances clients et autres débiteurs peu élevés, puisqu'une grande partie des clients de la Société paient avant que les services ne soient rendus, alors que les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont payés lorsque les produits ont été livrés et les services rendus, ce qui permet à la Société d'utiliser la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui en résultent pour réduire l'endettement. Cependant, la Société avait un fonds de roulement excédentaire au 31 août 2019 en raison de la trésorerie et équivalents de trésorerie provenant de la vente de Cogeco Peer 1.

Les variations s'établissent comme suit :

	31 août 2019	31 août 2018 ⁽¹⁾	Variation	Explications
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	559 393	86 352	473 041	Se reporter à la rubrique « Analyse des flux de trésorerie ».
Créances clients et autres débiteurs	98 375	118 718	(20 343)	Liée à la vente de Cogeco Peer 1 le 30 avril 2019, facteur contrebalancé en partie par la croissance des produits conjuguée à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Impôts sur le résultat à recevoir	18 767	25 697	(6 930)	Principalement liée à des acomptes provisionnels moins élevés versés au cours de l'exercice 2019 au sein des Services à large bande canadiens.
Charges payées d'avance et autres	24 184	30 444	(6 260)	Liée à la vente de Cogeco Peer 1.
Instrument financier dérivé	109	1 330	(1 221)	Non significative.
	700 828	262 541	438 287	
Passifs courants				
Endettement bancaire	—	5 949	(5 949)	Calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	276 782	320 306	(43 524)	Calendrier des paiements faits aux fournisseurs, conjugué à la vente de Cogeco Peer 1, facteurs contrebalancés en partie par l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Provisions	36 803	26 137	10 666	Principalement liée à l'augmentation des frais de réseau faisant l'objet de négociations dans les Services à large bande canadiens.
Passifs d'impôts sur le résultat	16 693	16 133	560	Non significative.
Passifs sur contrat et autres passifs	43 768	59 967	(16 199)	Liée à la vente de Cogeco Peer 1, facteur contrebalancé en partie par l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	6 520	—	6 520	Liée à l'acquisition de FiberLight conclue le 3 octobre 2018.
Tranche courante de la dette à long terme	22 624	77 209	(54 585)	Principalement liée au remboursement des billets garantis de premier rang, série B, d'une valeur de 55 millions \$, échéant en octobre 2018, facteur contrebalancé en partie par l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
	403 190	505 701	(102 511)	
Fonds de roulement excédentaire (déficitaire)	297 638	(243 160)	540 798	

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Méthodes comptables ».

7.2 AUTRES VARIATIONS IMPORTANTES

	31 août 2019	31 août 2018 ⁽¹⁾	Variation	Explications
<i>(en milliers de dollars)</i>	\$	\$	\$	
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	2 024 173	2 337 751	(313 578)	Liée à la vente de Cogeco Peer 1, facteur contrebalancé en partie par l'acquisition de FiberLight au premier trimestre de l'exercice 2019 et par l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Immobilisations incorporelles	2 938 116	3 007 306	(69 190)	Liée à la vente de Cogeco Peer 1, facteur contrebalancé en partie par l'acquisition de RNC Média et l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Goodwill	1 400 334	1 627 031	(226 697)	Liée à la vente de Cogeco Peer 1, facteur contrebalancé en partie par l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien et par les acquisitions de FiberLight et de RNC Média.
Instruments financiers dérivés	—	33 797	(33 797)	Diminution de la juste valeur des conventions de swaps de taux d'intérêt liées à l'emprunt à terme B garanti de premier rang de 1,7 milliard \$ US émis dans le cadre de l'acquisition de MetroCast, en raison de la baisse du taux d'intérêt.
Passifs non courants				
Dette à long terme	3 439 399	3 817 935	(378 536)	Principalement liée au remboursement d'une somme de 328 millions \$ US sur la facilité renouvelable du Canada au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019 au moyen du produit de la vente de Cogeco Peer 1, facteur contrebalancé en partie par la hausse des prélèvements de 20,5 millions \$ US sur l'emprunt renouvelable au cours de l'exercice 2019 et par l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien.
Instruments financiers dérivés	46 044	—	46 044	Diminution de la juste valeur des conventions de swaps de taux d'intérêt liées à l'emprunt à terme B garanti de premier rang de 1,7 milliard \$ US émis dans le cadre de l'acquisition de MetroCast, en raison de la baisse du taux d'intérêt.
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables à la participation ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	1 869 111	1 700 783	168 328	Principalement liée à la participation de 68,3 % dans le bénéfice de l'exercice de Cogeco Communications attribuable aux propriétaires de la Société.

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Méthodes comptables ».

(2) La participation ne donnant pas le contrôle représente la participation d'environ 68,2 % dans les capitaux propres de Cogeco Communications attribuable aux propriétaires de la Société, en plus de la participation de 21 % de la CDPQ dans la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband, en vigueur depuis l'acquisition de MetroCast le 4 janvier 2018.

8. RESSOURCES EN CAPITAL ET LIQUIDITÉS

8.1 STRUCTURE DU CAPITAL

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices ainsi que les projections pour l'exercice 2020.

Exercices clos les 31 août	Projections 2020 ⁽¹⁾	2019	2018
Coût de l'endettement moyen ⁽²⁾	4,4 %	4,4 %	4,4 %
Endettement à taux fixe ⁽³⁾	78 %	77 %	72 %
Durée moyenne : dette à long terme (en années)	3,9	4,9	5,6
Endettement net garanti ⁽⁴⁾ /BAIIA ajusté ⁽⁵⁾	2,3	2,6	3,7
Endettement net ⁽⁵⁾ /BAIIA ajusté ⁽⁶⁾	2,3	2,6	3,7
BAIIA ajusté/charges financières ⁽⁶⁾	s.o. ⁽⁷⁾	6,3	5,5

(1) Fondé sur les projections du milieu de la fourchette.

(2) Exclut l'amortissement des coûts de transaction différés et les commissions d'engagement, mais inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt. Ce résultat ne tient pas compte des variations possibles des taux LIBOR en dollars américains pour l'exercice 2020.

(3) Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(4) L'endettement net garanti est défini comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et du capital de la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et du capital sur les débtentures non garanties.

(5) L'endettement net est défini comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et du capital de la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(6) Le BAIIA ajusté et les charges financières pour l'exercice 2018 comprennent seulement huit mois d'activités de MetroCast.

(7) Des projections précises relativement aux ratios de couverture des intérêts ne peuvent être fournies, car les projections des charges financières ne sont pas présentées.

Au cours de l'exercice 2019, le ratio de levier financier relatif à l'endettement net par rapport au BAIIA ajusté a diminué en raison de la vente de Cogeco Peer 1 le 30 avril 2019 pour une contrepartie nette en trésorerie de 720 millions \$ et, dans une moindre mesure, en raison de la hausse du BAIIA ajusté et d'une réduction de l'endettement net grâce aux flux de trésorerie disponibles générés. Au cours de l'exercice 2020, avant l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*, le ratio de levier financier relatif à l'endettement net par rapport au BAIIA ajusté devrait continuer de diminuer en raison de la hausse du BAIIA ajusté et d'une réduction prévue de l'endettement net grâce aux flux de trésorerie disponibles générés.

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Le tableau ci-dessous résume les ratios financiers relatifs à l'endettement des deux derniers exercices ainsi que les projections pour l'exercice 2020.

Exercices clos les 31 août	Projections 2020 ⁽¹⁾	2019	2018
Coût de l'endettement moyen ⁽²⁾	4,4 %	4,4 %	4,4 %
Endettement à taux fixe ⁽³⁾	78 %	78 %	72 %
Durée moyenne : dette à long terme (en années)	3,9	4,9	5,7
Endettement net ⁽⁴⁾ /BAIIA ajusté ⁽⁵⁾	2,3	2,6	3,8
BAIIA ajusté/charges financières ⁽⁵⁾	s.o. ⁽⁶⁾	6,3	5,4

(1) Fondé sur les projections du milieu de la fourchette.

(2) Exclut l'amortissement des coûts de transaction différés et les commissions d'engagement, mais inclut l'incidence des swaps de taux d'intérêt. Ce résultat ne tient pas compte des variations possibles des taux LIBOR en dollars américains pour l'exercice 2020.

(3) Compte tenu des swaps de taux d'intérêt en vigueur à la fin de chaque exercice.

(4) L'endettement net est défini comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et du capital de la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(5) Le BAIIA ajusté et les charges financières pour l'exercice 2018 comprennent huit mois d'activités de MetroCast.

(6) Des projections précises relativement au ratio de couverture des intérêts ne peuvent être fournies, car les projections des charges financières ne sont pas présentées.

8.2 DONNÉES LIÉES AUX ACTIONS EN CIRCULATION

Le tableau suivant présente les données sur les actions de Cogeco au 30 septembre 2019. Se reporter à la note 20 des états financiers consolidés pour obtenir de plus amples renseignements.

(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions)			Nombre d'actions	Montant \$
Actions ordinaires				
Actions à droits de vote multiples			1 812 860	12
Actions subalternes à droit de vote			14 302 397	116 148

8.3 FINANCEMENT

Le 4 décembre 2018, Cogeco Communications a prolongé d'une année additionnelle l'échéance de sa facilité à terme renouvelable de 800 millions \$, soit jusqu'au 24 janvier 2024.

Le 3 décembre 2018, la Société a augmenté le montant de sa facilité à terme renouvelable afin de le porter à 100 millions \$ et a prolongé l'échéance d'une année additionnelle, soit jusqu'au 1^{er} février 2024.

Au 31 août 2019, la Société avait utilisé une somme de 22,2 millions \$ en vertu de sa facilité à terme renouvelable de 100 millions \$ et un montant de 0,6 million \$ en vertu de la facilité à terme renouvelable de 800 millions \$ de Cogeco Communications, pour une disponibilité restante de 77,8 millions \$ et de 799,4 millions \$, respectivement. Par ailleurs, deux filiales de Cogeco Communications disposent également d'une facilité renouvelable garantie de premier rang de 199,4 millions \$ (150 millions \$ US), dont un montant de 3,2 millions \$ (2,4 millions \$ US) avait été utilisé au 31 août 2019, pour une disponibilité restante de 196,2 millions \$ (147,6 millions \$ US).

8.4 NOTATIONS DE COGECO COMMUNICATIONS

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et d'Atlantic Broadband.

Au 31 août 2019	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets et débentures garantis de premier rang	BBB-	BBB (faible)	SN
Atlantic Broadband			
Facilités de crédit de premier rang	BB-	SN	B1

SN : sans notation

Notre capacité à avoir accès aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties d'une notation de catégorie BBB sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation BB/B. De plus, les obligations assorties d'une notation BBB ont généralement un meilleur accès au financement que celles assorties de notations BB/B.

8.5 GESTION FINANCIÈRE

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposées au risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2019, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité à terme renouvelable de la Société et aux termes des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour atténuer ce risque, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2019.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie	1,1 milliard \$ US	Taux de base LIBOR en dollars américains	2,017 % à 2,262 %	Janvier 2021 - novembre 2024	Emprunt à terme B garanti de premier rang

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités est une hausse d'approximativement 7,9 millions \$ en fonction de la dette existante au 31 août 2019.

Risque de change

Cogeco Communications est exposée au risque de change en raison de l'intérêt lié à sa dette à long terme libellée en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollars canadiens ferait augmenter les charges financières d'approximativement 12,0 millions \$ en fonction de la dette existante au 31 août 2019.

De plus, les investissements nets de Cogeco Communications dans des établissements à l'étranger sont exposés au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, notamment en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Le risque lié aux investissements globaux en dollars américains est réduit, puisqu'une partie a été empruntée en dollars américains.

Le tableau qui suit présente les investissements nets dans des établissements à l'étranger en cours au 31 août 2019.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissements globaux	Élément couvert
Investissements nets	390 millions \$ US	1 000 millions \$ US	Investissements nets dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2019 était de 1,3295 \$ pour un dollar américain (1,3055 \$ en 2018). Une baisse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollars canadiens ferait diminuer les autres éléments du résultat global d'approximativement 81,1 millions \$.

Risque de marché

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, utilisent des instruments dérivés pour gérer l'exposition au risque de variation du prix de leurs actions subalternes à droit de vote en vertu des régimes d'unités d'actions différées. Par conséquent, la Société et Cogeco Communications utilisent des conventions de swap sur actions à l'égard de leurs actions subalternes à droit de vote pour couvrir l'exposition aux flux de trésorerie. Une variation de 5 % du prix de marché de leurs actions subalternes à droit de vote au 31 août 2019 se traduirait par une variation, nette de la couverture, d'approximativement 0,1 million \$ des charges d'exploitation pour 2019.

8.6 MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les taux moyens en vigueur au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 utilisés pour la conversion des résultats d'exploitation du secteur des communications et des activités abandonnées s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	2019	2018	Variation	Variation
	\$	\$	\$	%
Dollar américain par rapport au dollar canadien	1,3255	1,2773	0,05	3,8
Livre sterling par rapport au dollar canadien ⁽¹⁾	1,7212	1,7220	—	—

(1) Le taux présenté pour l'exercice 2019 est pour la période de huit mois close le 30 avril 2019.

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence en dollars canadiens d'une variation de 0,05 \$ du dollar canadien par rapport au dollar américain sur les résultats du secteur des communications pour l'exercice clos le 31 août 2019 :

	Secteur des communications
Exercice clos le 31 août 2019	Incidence du taux de change
(en milliers de dollars)	\$
Produits	37 433
Charges d'exploitation	21 636
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	—
BAIIA ajusté	15 797
Acquisitions d'immobilisations corporelles	9 342
Flux de trésorerie disponibles	1 330

8.7 ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

A) ENGAGEMENTS

Le tableau ci-dessous illustre les obligations contractuelles de Cogeco au 31 août 2019.

Exercices clos les 31 août	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location simple ⁽¹⁾	26 093	25 186	23 567	23 912	22 437	69 752	190 947
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles ⁽²⁾	15 201	14 625	22 355	18 613	21 272	—	92 066
Autres contrats à long terme ⁽³⁾	36 518	21 769	9 863	8 464	7 116	20 113	103 843
	77 812	61 580	55 785	50 989	50 825	89 865	386 856

(1) Comprend les contrats de location simple pour la location de locaux et de structures de soutènement.

(2) Inclut les engagements minimaux en vertu des acquisitions d'équipements à l'abonné et de licences de logiciels.

(3) Comprend des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, y compris des engagements minimaux.

B) ÉVENTUALITÉS

Le 15 août 2019, le CRTC a rendu sa décision sur l'établissement des coûts et a établi les tarifs définitifs des services de gros groupés pour les revendeurs Internet, réduisant ainsi grandement les tarifs provisoires fixés précédemment en 2016, tout en autorisant l'application rétroactive des nouveaux tarifs. Le 13 septembre 2019, Cogeco Communications a déposé, conjointement avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications, une demande d'autorisation d'appel de la décision du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale (la « CAF ») et de suspendre ses effets dans l'attente d'une décision de la Cour au sujet de la demande d'appel. La CAF a accordé la suspension provisoire le 27 septembre 2019 et, par conséquent, la Société n'est pas tenue pour le moment d'appliquer ces nouveaux tarifs ni de verser les paiements rétroactifs estimés à 25 millions \$ au 31 août 2019, en fonction des tarifs définitifs des services de gros groupés établis par le CRTC et contestés en cour. En raison de la suspension provisoire accordée par la CAF et de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et le montant, la Société n'a pas comptabilisé l'incidence des nouveaux tarifs réduits dans les états financiers de 2019.

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges ou à des réclamations potentielles des clients et des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque de litiges puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2019 et 2018, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges et à ces réclamations potentielles, sauf pour ceux décrits à la note 17 des états financiers consolidés.

C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il nous est impossible de déterminer leur incidence sur la liquidité, les ressources en capital et le risque de crédit futurs. Aux 31 août 2019 et 2018, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour ceux décrits à la note 17 des états financiers consolidés.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET CESSIONS D'ACTIFS

Dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de la vente d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser le vendeur ou l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente.

DETTE À LONG TERME

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

CONVENTIONS D'INDEMNISATION POUR LES EMPLOYÉS ET LES CONTRACTUELS

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

VENTE DE SERVICES

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de services.

ACHAT ET DÉVELOPPEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

9. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 30 avril 2019, Cogeco Communications a conclu la vente de sa filiale Cogeco Peer 1 inc., sa filiale des Services de TIC aux entreprises, à des sociétés affiliées de Digital Colony, pour une contrepartie nette en trésorerie de 720 millions \$.

Conformément à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, la Société a reclassé à titre d'activités abandonnées les résultats et les flux de trésorerie de Cogeco Peer 1 pour l'exercice considéré et l'exercice précédent, séparément des activités poursuivies de la Société.

En raison de la vente, Cogeco Communications a comptabilisé le profit à la cession suivant pour l'exercice 2019 :

<i>(en milliers de dollars)</i>	\$
Produit brut, déduction faite de la trésorerie cédée	720 314
Ajustements du fonds de roulement	691
Coûts de transaction	(10 903)
Produit net de la vente, déduction faite de la trésorerie cédée	710 102
Actifs nets cédés	(625 738)
Profit à la cession d'une filiale	84 364

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs nets cédés.

<i>(en milliers de dollars)</i>	\$
Créances clients et autres débiteurs	19 988
Impôts sur le résultat à recevoir	1 126
Charges payées d'avance et autres	8 532
Immobilisations corporelles	361 774
Immobilisations incorporelles	49 618
Autres actifs	9 594
Goodwill	272 591
Actifs d'impôts différés	2 061
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(22 416)
Provisions	(34)
Passifs sur contrat et autres passifs	(25 104)
Passifs d'impôts différés	(22 183)
Ajustement au titre de l'écart de change	(29 809)
	625 738

Le tableau suivant présente le bénéfice ou la perte lié(e) aux activités abandonnées.

Exercices clos les 31 août	2019 ⁽¹⁾	2018	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Produits	174 990	275 952	(36,6)
Charges d'exploitation	132 390	197 545	(33,0)
BAIIA ajusté	42 600	78 407	(45,7)
Dotation aux amortissements	43 999	95 891	(54,1)
Charges financières	(1 304)	(2 902)	(55,1)
Profit à la cession d'une filiale	(84 364)	—	—
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	84 269	(14 582)	—
Impôts sur le résultat	8 889	9 799	(9,3)
Bénéfice (perte) de l'exercice lié(e) aux activités abandonnées	75 380	(24 381)	—

(1) Les montants de l'exercice 2019 sont pour la période de huit mois close le 30 avril 2019.

PRODUITS

Pour l'exercice 2019, les produits ont diminué de 36,6 %, principalement parce que les produits ont été comptabilisés pour une période de huit mois à l'exercice 2019, contre douze mois à l'exercice 2018, et aussi en raison des pressions concurrentielles continues sur les tarifs des services d'hébergement et de connectivité réseau.

CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2019, les charges d'exploitation ont augmenté de 33,0 %, en raison principalement des facteurs suivants :

- la comptabilisation des charges d'exploitation pour une période de huit mois à l'exercice 2019, contre douze mois à l'exercice 2018;
- la baisse des charges de rémunération; et
- la baisse des coûts liés à la prestation de services et à l'obtention de licences en matière d'informatique en nuage; facteurs contrebalancés en partie par
- les coûts liés à la fermeture d'un centre de données.

BAIIA AJUSTÉ

Pour l'exercice 2019, le BAIIA ajusté a diminué de 45,7 % en raison de la comptabilisation des résultats d'exploitation pour une période de huit mois à l'exercice 2019, contre douze mois à l'exercice 2018, et en raison d'une diminution des produits.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

Exercices clos les 31 août	2019 ⁽¹⁾	2018	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	41 962	65 720	(36,2)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	691 729	(49 492)	—
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	116	105	10,5
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée aux activités abandonnées	733 807	16 333	—

(1) Les montants de l'exercice 2019 sont pour la période de huit mois close le 30 avril 2019.

10. RÉSULTATS D'EXPLOITATION TRIMESTRIELS

10.1 FAITS SAILLANTS TRIMESTRIELS

Trimestre clos le	Exercice 2019				Exercice 2018 ⁽¹⁾⁽²⁾			
	30 nov. ⁽²⁾	28 févr.	31 mai	31 août	30 nov.	28 févr.	31 mai	31 août
<i>(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et les données par action)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Opérations								
Produits	607 361	608 574	617 617	610 510	516 733	554 143	598 877	592 277
BAlIA ajusté	276 201	284 863	289 935	280 981	235 892	252 879	277 397	268 942
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	7 034	3 823	1 155	839	392	15 999	2 260	1 812
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies	82 767	87 646	102 559	95 193	83 580	161 914	76 116	78 340
Bénéfice (perte) de la période lié(e) aux activités abandonnées	(3 622)	(5 369)	82 451	1 920	(1 885)	(16 079)	(5 365)	(1 052)
Bénéfice de la période	79 145	82 277	185 010	97 113	81 695	145 835	70 751	77 288
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	27 314	27 366	33 744	30 798	30 096	51 710	26 854	25 498
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	26 168	25 667	59 883	31 445	29 499	46 618	25 155	25 165
Flux de trésorerie								
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	103 119	204 665	267 388	314 905	(4 421)	202 362	171 757	268 679
Acquisitions d'immobilisations corporelles	101 149	94 138	97 169	146 599	84 602	112 886	98 950	164 472
Flux de trésorerie disponibles	112 922	128 229	140 393	87 611	99 621	59 726	109 446	51 354
Bénéfice (perte) par action⁽³⁾⁽⁴⁾								
De base								
Lié(e) aux activités poursuivies	1,69	1,69	2,09	1,91	1,83	3,16	1,64	1,56
Lié(e) aux activités abandonnées	(0,08)	(0,10)	1,62	0,04	(0,04)	(0,31)	(0,10)	(0,02)
Lié(e) aux activités poursuivies et abandonnées	1,61	1,58	3,71	1,95	1,80	2,85	1,54	1,54
Dilué(e)								
Lié(e) aux activités poursuivies	1,68	1,67	2,07	1,89	1,82	3,13	1,63	1,55
Lié(e) aux activités abandonnées	(0,08)	(0,10)	1,61	0,04	(0,04)	(0,31)	(0,10)	(0,02)
Lié(e) aux activités poursuivies et abandonnées	1,60	1,57	3,68	1,93	1,78	2,82	1,52	1,52
Dividendes par action	0,43	0,43	0,43	0,43	0,39	0,39	0,39	0,39

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Méthodes comptables ».

(2) Les résultats ont été retraités pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées ».

(3) La somme des données trimestrielles pourrait ne pas correspondre au total annuel en raison de l'arrondissement.

(4) Par action à droits de vote multiples et action subalterne à droit de vote.

10.2 SAISONNALITÉ

Les résultats d'exploitation de Cogeco ne sont généralement pas soumis à des variations saisonnières importantes, à l'exception de ce qui suit. Pour ce qui est du secteur des communications, le nombre de clients des services Internet et de vidéo est généralement plus faible au second semestre de l'exercice en raison de la diminution de l'activité d'abonnements liée au début de la période des vacances et de la fin de la saison de télévision ainsi que du fait que les étudiants quittent les campus à la fin de l'année scolaire. Cogeco Communications offre ses services dans plusieurs villes comptant des institutions d'enseignement. Aux États-Unis, certaines régions sont également assujetties à des variations saisonnières attribuables à l'hiver et à l'été.

10.3 RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

DONNÉES CONSOLIDÉES

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

Trimestres clos les 31 août	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Produits	610 510	592 277	3,1	2,7	2 427
Charges d'exploitation	329 529	323 335	1,9	1,5	1 441
BAIIA ajusté	280 981	268 942	4,5	4,1	986

(1) Pour le trimestre clos le 31 août 2019, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3222 \$ CA pour 1 \$ US.

(2) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

(3) Les données réelles pour l'exercice 2019 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2018, qui était de 1,3100 \$ CA pour 1 \$ US.

PRODUITS

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les produits ont augmenté de 3,1 % (2,7 % selon un taux de change constant) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- une croissance de 3,1 % (2,7 % selon un taux de change constant) du secteur des communications, laquelle découle de la croissance au sein des Services à large bande américains et est principalement attribuable à la croissance interne solide et à l'acquisition de FiberLight, ainsi qu'à des produits stables provenant des Services à large bande canadiens;
- une hausse de 2,9 % du secteur Autres, essentiellement attribuable à l'acquisition de RNC Média au premier trimestre de l'exercice 2019, facteur partiellement contrebalancé par un faible marché publicitaire et par l'intensification de la concurrence pour les activités du secteur des médias.

CHARGES D'EXPLOITATION

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les charges d'exploitation ont augmenté de 1,9 % (1,5 % selon un taux de change constant) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement du secteur des communications.

BAIIA AJUSTÉ

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, le BAIIA ajusté a augmenté de 4,5 % (4,1 % selon un taux de change constant), en raison surtout de la hausse du BAIIA ajusté dans le secteur des communications, qui découle des hausses enregistrées dans les Services à large bande américains et canadiens.

FRAIS D'INTÉGRATION, DE RESTRUCTURATION ET D'ACQUISITION

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition se sont chiffrés à 0,8 million \$, en raison principalement des frais d'acquisition et d'intégration au sein des Services à large bande américains.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018, les frais de restructuration et d'acquisition se sont chiffrés à 1,8 million \$, en raison de l'acquisition de MetroCast conclue le 4 janvier 2018.

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Trimestres clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Amortissement des immobilisations corporelles	107 459	107 926	(0,4)
Amortissement des immobilisations incorporelles	14 858	13 172	12,8
	122 317	121 098	1,0

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a augmenté de 1,0 %, essentiellement en raison de l'incidence de l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

CHARGES FINANCIÈRES

Trimestres clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Intérêts sur la dette à long terme	42 114	46 747	(9,9)
Pertes nettes (gains nets) de change	(446)	480	—
Amortissement des coûts de transaction différés	485	456	6,4
Coûts d'emprunt inscrits à l'actif	(168)	(162)	3,7
Autres	(693)	855	—
	41 292	48 376	(14,6)

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Activités abandonnées ».

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les charges financières ont diminué de 14,6 %, en raison principalement des facteurs suivants :

- le remboursement de sommes de 65 millions \$ et de 35 millions \$ US sur la facilité renouvelable du Canada au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019 et d'une somme de 328 millions \$ US au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019 à la suite de la vente de Cogeco Peer 1; et
- une dette existante et des taux d'intérêt moins élevés pour les facilités de crédit de premier rang; facteurs contrebalancés en partie par
- l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Trimestres clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Exigibles	12 269	10 070	21,8
Différés	9 071	9 246	(1,9)
	21 340	19 316	10,5

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

Trimestres clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Bénéfice avant impôts sur le résultat	116 533	97 656	19,3
Taux d'imposition combiné canadien	26,50 %	26,50 %	—
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	30 881	25 879	19,3
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	1 512	(169)	—
Incidence sur les impôts différés résultant du changement des taux d'impôts quasi adoptés	25	(37)	—
Incidences sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables	438	147	—
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(7 517)	(6 825)	10,1
Autres	(3 999)	321	—
	21 340	19 316	10,5

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, la charge d'impôts a augmenté de 10,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement des facteurs suivants :

- l'augmentation du bénéfice avant impôts sur le résultat; et
- l'appréciation du dollar américain par opposition au dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

BÉNÉFICE DE LA PÉRIODE

Trimestres clos les 31 août	2019	2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages et le bénéfice par action)	\$	\$	%
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies	95 193	78 340	21,5
Bénéfice de la période	97 113	77 288	25,7
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	30 798	25 498	20,8
Bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société	31 445	25 165	25,0
Bénéfice de la période attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾	65 668	52 123	26,0
Bénéfice par action de base lié aux activités poursuivies	1,91	1,56	22,4
Bénéfice par action de base	1,95	1,54	26,6

- (1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».
- (2) La participation ne donnant pas le contrôle représente la participation d'environ 68,2 % dans le bénéfice de la période de Cogeco Communications attribuable aux propriétaires de la Société en plus de la participation de 21 % de la CDPQ dans les résultats de la filiale de Cogeco Communications, Atlantic Broadband, en vigueur depuis l'acquisition de MetroCast le 4 janvier 2018.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, le bénéfice de la période lié aux activités poursuivies et le bénéfice de la période lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société ont augmenté de 21,5 % et de 20,8 %, respectivement, en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation du BAIIA ajusté; et
- la diminution des charges financières.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, le bénéfice de la période et le bénéfice de la période attribuable aux propriétaires de la Société ont augmenté de 25,7 % et de 25,0 %, respectivement, principalement en raison du bénéfice de la période lié aux activités abandonnées de 1,9 million \$ découlant des ajustements au fonds de roulement comptabilisés au quatrième trimestre relativement à la vente de Cogeco Peer 1, par rapport à une perte de la période liée aux activités abandonnées de 1,1 million \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, et des facteurs mentionnés précédemment.

SECTEUR DES COMMUNICATIONS

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS

Trimestres clos les 31 août	2019 ⁽¹⁾	2018 ⁽²⁾	Variation	Variation selon un taux de change constant ⁽³⁾	Incidence du taux de change ⁽³⁾
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%	%	\$
Produits	583 673	566 184	3,1	2,7	2 427
Charges d'exploitation	302 833	297 977	1,6	1,1	1 441
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	5 230	4 796	9,0	9,0	—
BAIIA ajusté	275 610	263 411	4,6	4,3	986
Marge du BAIIA ajusté	47,2 %	46,5 %			

- (1) Pour le trimestre clos le 31 août 2019, le taux de change moyen utilisé aux fins de la conversion était de 1,3222 \$ CA pour 1 \$ US.
- (2) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptable » et « Activités abandonnées ».
- (3) Les données réelles pour l'exercice 2019 sont converties selon le taux de change moyen en vigueur pour la période correspondante de l'exercice 2018, qui était de 1,3100 \$ CA pour 1 \$ US.

Produits

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les produits ont augmenté de 3,1 % (2,7 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- une croissance de 7,0 % (6,0 % selon un taux de change constant) au sein des Services à large bande américains, attribuable aux facteurs suivants :
 - les hausses tarifaires;
 - l'entrée en vigueur de contrats résidentiels de gros en Floride au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019;

- la croissance soutenue du nombre de clients des services Internet;
- l'acquisition de FiberLight conclue au premier trimestre de l'exercice 2019; facteurs contrebalancés en partie par
- une diminution du nombre de clients du service de vidéo.
- la stabilité des produits au sein des Services à large bande canadiens, en raison des facteurs suivants :
 - les hausses tarifaires; facteur contrebalancé en partie par
 - une diminution du nombre de clients des services de vidéo et de téléphonie par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui découle essentiellement des problèmes liés à l'implantation d'un nouveau système de gestion des clients au cours du second semestre de l'exercice 2018.

Charges d'exploitation

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les charges d'exploitation ont augmenté de 1,6 % (1,1 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- la hausse des coûts de 8,6 % (7,6 % selon un taux de change constant) pour les Services à large bande américains qui est principalement attribuable à :
 - les hausses des tarifs de programmation;
 - l'acquisition de FiberLight conclue au premier trimestre de l'exercice 2019;
 - l'augmentation des charges de rémunération en raison de la hausse des effectifs pour soutenir la croissance; et
 - l'intensification des initiatives de marketing pour stimuler la croissance des unités de service primaire.
- une diminution de 3,7 % (3,8 % selon un taux de change constant) pour les Services à large bande canadiens découlant des facteurs suivants :
 - la baisse des coûts de programmation en raison de la diminution des unités de service primaire;
 - la baisse des charges de rémunération découlant d'un programme d'optimisation opérationnelle mis en œuvre au premier semestre de l'exercice 2019; et
 - des coûts engagés au cours de l'exercice 2018 en raison d'une augmentation des effectifs pour soutenir la phase de stabilisation du nouveau système de gestion des clients; contrebalancés en partie par
 - l'intensification des initiatives de marketing.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion versés à la Société pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 se sont chiffrés à 5,2 millions \$, comparativement à 4,8 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice 2018.

BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, le BAIIA ajusté a augmenté de 4,6 % (4,3 % selon un taux de change constant), en raison des facteurs suivants :

- une augmentation de 5,1 % (4,1 % selon un taux de change constant) pour les Services à large bande américains, laquelle découle de la croissance interne, conjuguée à l'incidence de l'acquisition de FiberLight; et
- une augmentation de 3,6 % (3,6 % selon un taux de change constant) pour les Services à large bande canadiens, laquelle est principalement attribuable à une réduction des charges d'exploitation.

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les acquisitions d'immobilisations corporelles ont diminué de 10,6 % (11,2 % selon un taux de change constant), principalement en raison des facteurs suivants :

- une diminution de 9,5 % (10,5 % selon un taux de change constant) pour les Services à large bande américains, laquelle est attribuable à :
 - la diminution des achats d'équipements à l'abonné attribuable au calendrier de certaines initiatives; et
 - la diminution des dépenses d'investissement attribuable au calendrier de certaines initiatives; facteurs contrebalancés en partie par
 - les dépenses d'investissement additionnelles liées à l'expansion en Floride.
- une diminution de 11,5 % (11,7 % selon un taux de change constant) pour les Services à large bande canadiens découlant des facteurs suivants :
 - la diminution des achats d'équipements à l'abonné attribuable au calendrier de certaines initiatives; et
 - la diminution des coûts liés au nouveau système de gestion des clients implanté au troisième trimestre de l'exercice 2018; facteurs contrebalancés en partie par

- les investissements additionnels en vue d'améliorer et d'étendre l'infrastructure de réseau; et
- les coûts liés à la nouvelle plateforme IPTV.

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS

	31 août 2019			Ajouts nets (pertes nettes) Trimestres clos les 31 août	
	Données consolidées	Canada	États-Unis	2019	2018 ⁽¹⁾
Unités de service primaire	2 711 812	1 810 366	901 446	4 585	(33 021)
Clients du service Internet	1 234 380	788 243	446 137	4 981	1 728
Clients du service de vidéo	962 138	649 583	312 555	(2 870)	(18 999)
Clients du service de téléphonie	515 294	372 540	142 754	2 474	(15 750)

(1) Compte non tenu des ajustements liés à la migration vers le nouveau système de gestion des clients qui a été implanté au sein des Services à large bande canadiens au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018, le secteur des Services à large bande canadiens a procédé à l'implantation d'un nouveau système de gestion des clients qui est venu remplacer 22 anciens systèmes. Durant la phase de stabilisation du système de gestion des clients, la congestion au centre de service à la clientèle a entraîné une diminution des activations de services durant la majeure partie du quatrième trimestre de l'exercice 2018. Les activités liées au centre de service à la clientèle et au marketing étaient revenues à la normale à la fin du premier trimestre de 2019.

Les variations pour chaque service s'expliquent par les facteurs présentés ci-dessous :

INTERNET

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les ajouts nets de clients du service Internet se sont chiffrés à 4 981, comparativement à 1 728 pour l'exercice 2018, en raison principalement des facteurs suivants :

- les connexions additionnelles liées aux initiatives d'expansion en Floride et à la zone de couverture de MetroCast;
- la croissance dans les secteurs résidentiel et commercial aux États-Unis;
- l'intérêt soutenu des clients à l'égard des offres de services à haute vitesse;
- l'intérêt soutenu à l'égard des forfaits de services;
- la demande croissante des revendeurs Internet au Canada; facteurs contrebalancés en partie par
- des offres concurrentielles au sein du secteur.

VIDÉO

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les pertes nettes de clients du service de vidéo se sont chiffrées à 2 870, comparativement à 18 999 pour l'exercice 2018, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- l'intensification des offres concurrentielles au sein du secteur; et
- le changement des habitudes de consommation vidéo; facteurs contrebalancés en partie par
- l'entrée en vigueur de contrats résidentiels de gros en Floride au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019;
- l'intérêt des clients à l'égard des services de vidéo offerts en forfait avec des services Internet haute vitesse; et
- l'intérêt soutenu des clients à l'égard des services de vidéo numérique avancée TiVo.

TÉLÉPHONIE

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les ajouts nets de clients du service de téléphonie se sont chiffrés à 2 474, comparativement à des pertes nettes de 15 750 pour l'exercice 2018, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation du nombre de forfaits de téléphonie découlant des activités promotionnelles additionnelles au second semestre de l'exercice 2019 au Canada; et
- la croissance dans le secteur commercial au Canada et aux États-Unis; facteurs contrebalancés en partie par
- l'augmentation de la pénétration de la téléphonie sans fil en Amérique du Nord et des diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie sans fil, lesquelles incitent certains clients à annuler leurs services de téléphonie filaire pour passer uniquement aux services de téléphonie sans fil; et
- le ralentissement dans le secteur résidentiel aux États-Unis.

ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

Trimestres clos les 31 août	31 août 2019	31 août 2018 ⁽¹⁾	Variation
(en milliers de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$	%
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	314 905	268 679	17,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(145 740)	(196 627)	(25,9)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(56 791)	(62 329)	(8,9)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaie étrangère	(1 405)	(63)	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée aux activités poursuivies	110 969	9 660	—
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie liée aux activités abandonnées	—	13 133	(100,0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	448 424	63 559	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	559 393	86 352	—

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Au quatrième trimestre de l'exercice 2019, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 17,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement des facteurs suivants :

- l'augmentation du BAIIA ajusté;
- la diminution des impôts sur le résultat payés et des charges financières payées; et
- l'augmentation des variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie découlant principalement des variations du fonds de roulement.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les activités d'investissement ont augmenté de 25,9 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de l'acquisition de licences de spectre dans les Services à large bande canadiens à la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que d'une baisse des acquisitions d'immobilisations corporelles.

ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les acquisitions d'immobilisations corporelles ont diminué de 10,9 % (11,4 % selon un taux de change constant) par rapport à la période correspondante de l'exercice 2018, principalement en raison de la diminution des dépenses d'investissement dans le secteur des communications.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, les flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 70,6 % (71,0 % selon un taux de change constant) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation du BAIIA ajusté;
- la diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles; et
- la diminution des charges financières.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, la variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement s'explique principalement par les facteurs suivants :

Trimestres clos les 31 août	2019	2018	Explications
(en milliers de dollars)	\$	\$	
Diminution de l'endettement bancaire	(5 000)	(10 738)	Liée au calendrier des paiements faits aux fournisseurs.
Diminution nette des facilités renouvelables	(4 980)	(17 333)	Remboursements sur les facilités renouvelables au quatrième trimestre de l'exercice 2018.
Remboursements sur la dette à long terme	(5 656)	(5 553)	Non significative.
Augmentation des coûts de transaction différés	(1 778)	—	Non significative.
	(17 414)	(33 624)	

DIVIDENDES

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019, un dividende déterminé trimestriel de 0,43 \$ par action a été versé aux porteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 6,9 millions \$, comparativement à un dividende trimestriel de 0,39 \$ par action, ou 6,4 millions \$, versé au quatrième trimestre de l'exercice 2018.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS - Cogeco inc.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019, Cogeco a racheté et annulé 29 332 actions subalternes à droit de vote, d'une valeur moyenne attribuée de 0,2 million \$, pour une contrepartie totale de 2,8 millions \$.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS - Cogeco Communications inc.

Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019, Cogeco Communications a racheté et annulé 169 800 actions subalternes à droit de vote, d'une valeur moyenne attribuée de 4,7 millions \$, pour une contrepartie totale de 17,9 millions \$.

11. PROJECTIONS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE 2020

11.1 DONNÉES CONSOLIDÉES

Cogeco maintient ses projections financières préliminaires pour l'exercice 2020, publiées le 10 juillet 2019.

La Société présente ses projections financières sur la base d'un taux de change constant et estime que cette présentation permet une meilleure compréhension de la performance financière sous-jacente de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change. Les mesures sur la base d'un taux de change constant sont considérées comme des mesures non conformes aux normes IFRS et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. De plus, les projections financières excluent les acquisitions possibles et ne tiennent pas compte de la récente décision du CRTC sur l'établissement des tarifs définitifs des services Internet de gros groupés pour les revendeurs Internet, étant donné que ces tarifs sont contestés devant les tribunaux. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Croissance de l'entreprise ».

Le tableau qui suit présente les projections financières consolidées de l'exercice 2020.

	Projections (avant l'adoption d'IFRS 16) ⁽¹⁾	Données réelles
	Exercice 2020 ⁽²⁾	Exercice 2019
(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$
Projections financières		
Produits	Augmentation de 2 % à 4 %	2 444
BAIIA ajusté	Augmentation de 2,5 % à 4,5 %	1 132
Acquisitions d'immobilisations corporelles	465 \$ à 485 \$	439
Flux de trésorerie disponibles ⁽³⁾	Augmentation de 5 % à 11 %	469

- (1) Les projections financières pour l'exercice 2020 présentées en pourcentages reflètent les augmentations par rapport aux projections pour l'exercice 2019 avant l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*. Toutefois, la direction ne s'attend pas à ce que l'adoption d'IFRS 16 ait une incidence importante sur ses résultats d'exploitation; par conséquent, l'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence sur les projections financières.
- (2) Les projections financières pour l'exercice 2020 sont fondées sur un taux de change estimatif de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.
- (3) Le taux d'imposition effectif présumé pour les impôts exigibles est d'environ 12 %.

11.2 SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Cogeco Communications maintient ses projections financières provisoires pour l'exercice 2020, publiées le 10 juillet 2019.

Sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée, Cogeco Communications prévoit que la croissance des produits se situera entre 2 % et 4 % pour l'exercice 2020, principalement en raison de la croissance interne au sein du secteur des Services à large bande américains, tant dans le secteur résidentiel que dans le secteur commercial, et en raison de la poursuite de l'expansion en Floride et des hausses tarifaires annuelles. Dans le secteur des Services à large bande canadiens, la croissance des produits devrait provenir essentiellement de la croissance dans le secteur commercial et des ajouts de clients du service Internet.

Sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée, la croissance du BAIIA ajusté pour l'exercice 2020 devrait se situer entre 2,5 % et 4,5 %, surtout en raison de la croissance des produits supérieure à la croissance des charges d'exploitation dans les secteurs des Services à large bande américains et canadiens.

Le ratio d'intensité du capital devrait augmenter en raison de la croissance des dépenses d'investissement supérieure à la hausse des produits. Dans le secteur des Services à large bande américains, une hausse des dépenses d'investissement est prévue en raison de la poursuite de l'expansion du réseau en Floride et des investissements additionnels dans l'infrastructure de réseau des régions que nous desservons, facteur contrebalancé en partie par la baisse des dépenses d'investissement attribuable à la fin des remplacements de matériel effectués dans les régions desservies par MetroCast au cours de l'exercice 2019. Dans le secteur des Services à large bande canadiens, les dépenses d'investissement devraient rester stables en raison de la diminution des coûts liés aux équipements à l'abonné, facteur contrebalancé par les investissements visant à étendre notre couverture en Ontario et au Québec, ainsi que par les investissements dans le cadre de projets de transformation numérique.

Sur la base d'un taux de change constant et sur une base consolidée, la croissance des flux de trésorerie disponibles devrait se situer entre 5 % et 11 %, essentiellement en raison de la croissance du BAIIA ajusté, contrebalancée en partie par la hausse des dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente les projections financières consolidées de l'exercice 2020.

	Projections (avant l'adoption d'IFRS 16) ⁽¹⁾	Données réelles
	Exercice 2020 ⁽²⁾	Exercice 2019
(en millions de dollars, sauf les pourcentages)	\$	\$
Projections financières		
Produits	Augmentation de 2 % à 4 %	2 332
BAIIA ajusté	Augmentation de 2,5 % à 4,5 %	1 108
Acquisitions d'immobilisations corporelles	460 \$ à 480 \$	435
Intensité du capital	19 % à 20 %	18,6 %
Flux de trésorerie disponibles ⁽³⁾	Augmentation de 5 % à 11 %	454

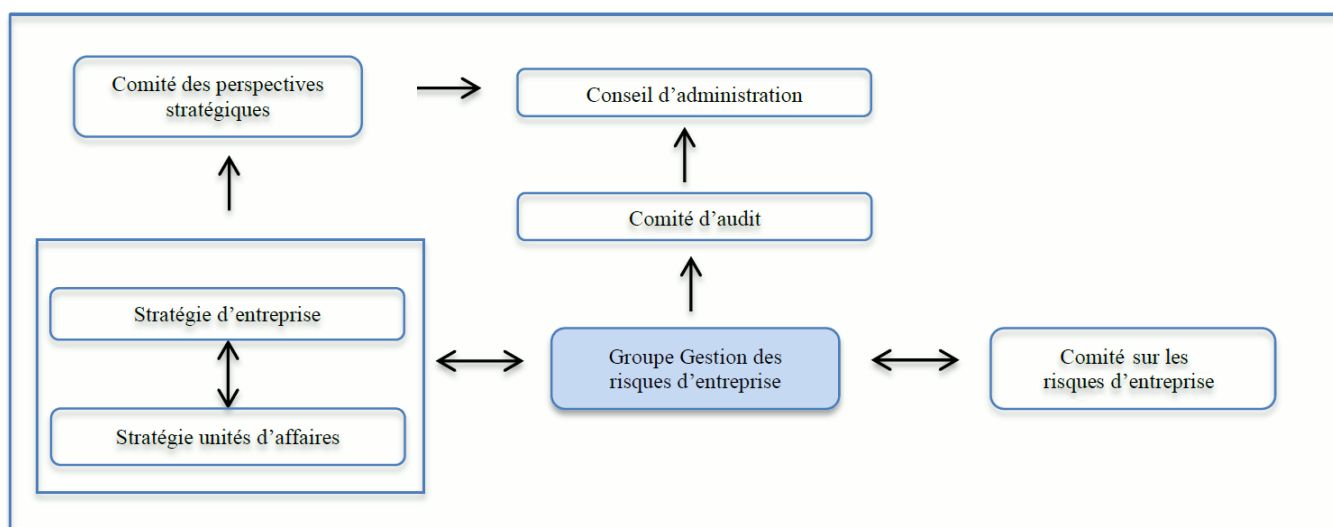
- (1) Les projections financières pour l'exercice 2020 présentées en pourcentages reflètent les augmentations par rapport aux projections pour l'exercice 2019 avant l'adoption d'IFRS 16, *Contrats de location*. Toutefois, la direction ne s'attend pas à ce que l'adoption d'IFRS 16 ait une incidence importante sur ses résultats d'exploitation; par conséquent, l'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence sur les projections financières.
- (2) Les projections financières pour l'exercice 2020 sont fondées sur un taux de change estimatif de 1,3255 \$ CA pour 1 \$ US.
- (3) Le taux d'imposition effectif présumé pour les impôts exigibles est d'environ 12 %.

12. INCERTITUDES ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique donne un aperçu des principaux risques et incertitudes que Cogeco et ses filiales considèrent comme importants à l'heure actuelle. Elle ne vise pas à décrire toutes les éventualités ni tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la Société ou sur ses activités à quelque moment que ce soit. De plus, les risques et incertitudes décrits dans la présente rubrique peuvent se matérialiser ou ne pas se matérialiser, évoluer différemment des prévisions ou entraîner des conséquences autres que celles qui sont prévues actuellement. Si l'un des risques suivants, ou tout autre risque ou incertitude, que la Société et ses filiales n'ont pas encore repéré, ou qu'elles ne considèrent pas comme important à l'heure actuelle, se réalisait ou devenait important, les activités, les projections, les perspectives, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales, et par conséquent le prix des actions subalternes à droit de vote, pourraient être compromis.

GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE

La Société a un programme officiel intégré de gestion des risques d'entreprise dont la structure et le fonctionnement sont fondés sur le cadre intégré de gestion du risque d'entreprise proposé par le Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission (« COSO ») et adopté à grande échelle. L'approche en matière de gestion de risques d'entreprise est appuyée par un écosystème de gouvernance en matière de risque, comme l'illustre le diagramme suivant.



L'écosystème de gouvernance en matière de risque sollicite l'apport des divers intervenants et unités d'affaires de l'entreprise et alimente le processus de planification stratégique.

Évaluation annuelle du risque consolidé	Chaque année, les principaux risques d'entreprise susceptibles d'avoir une incidence sur la Société sont repérés dans le cadre d'un atelier sur les risques regroupant des membres de la haute direction. Les risques étudiés ne se limitent pas aux risques stratégiques, opérationnels, financiers et liés à la conformité; ils comprennent également les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. En outre, dans le cadre de cet atelier, le cadre de tolérance au risque qui guide la prise de décisions stratégiques est examiné et mis à jour au besoin. Les conclusions fondamentales de cet atelier servent à la préparation de la stratégie d'entreprise et sont présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus de planification stratégique.
Évaluation des risques des unités d'affaires	Dans le cadre du processus de planification stratégique, les unités d'affaires identifient les principaux risques propres à leur unité ainsi que des plans d'atténuation.
Surveillance des risques	Sur une base annuelle, le conseil, aidé du comité d'audit, examine les principaux risques commerciaux auxquels la Société et ses filiales sont exposées ainsi que les mesures d'atténuation mises en place pour gérer ces risques. Chaque trimestre : - le comité des risques d'entreprise, qui comprend le chef de la direction et les personnes qui relèvent directement de lui, supervise la gestion des risques. - le comité d'audit supervise les activités de gestion des risques d'entreprise et surveille les risques opérationnels et financiers liés aux programmes et projets importants de la Société.
Autres activités comportant des risques	Les responsables de la gestion des risques d'entreprise mettent à jour le portrait des risques et des tendances (sur les plans sectoriel, technologique, réglementaire, social, économique et politique) en se fondant sur des échanges avec les membres des unités d'affaires pour tenir compte des risques et des tendances susceptibles d'avoir une incidence sur notre évaluation des risques ainsi que sur la planification stratégique connexe.

12.1 RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont très concurrentiels et nous prévoyons que la concurrence livrée par un certain nombre de sources s'accroîtra. Certains de nos concurrents exercent leurs activités depuis plus longtemps, disposent notamment de ressources beaucoup plus importantes sur les plans financier, technique et du marketing et ont une marque mieux reconnue et un plus grand bassin de clientèle, tandis que d'autres sont des organisations de nature numérique dotées de structures de coûts moindres du fait qu'elles n'ont aucun ancien système à entretenir. De plus, certains concurrents mettent en œuvre une stratégie axée sur l'activité excessive (c'est-à-dire qu'ils bâtissent un réseau dans des zones où un réseau concurrent existe déjà) dans certains marchés dans le but de faire croître leur zone de couverture. Nos concurrents pourraient être en mesure de s'adapter plus rapidement aux technologies nouvelles et émergentes et à la fluctuation des attentes des clients et pourraient être en mesure de mettre au point des services comparables ou supérieurs à ceux que nous offrons, à des prix plus concurrentiels. Une approche agressive en matière de tarifs et d'offres sur le marché de la part de nos concurrents pourrait exercer des pressions sur la tarification, augmenter le coût d'acquisition et de rétention des clients et nuire à nos activités et à nos résultats d'exploitation. Notre compétitivité dans un ou plusieurs de nos secteurs de marché pourrait par conséquent diminuer dans l'avenir en raison de l'intensification de la concurrence des joueurs actuels et des nouveaux venus qui prennent des mesures agressives afin d'établir, de maintenir ou d'intensifier leur présence sur le marché. Nos activités et nos résultats d'exploitation pourraient subir d'importantes conséquences, au point où nous serions incapables de retenir notre clientèle existante, d'accroître notre bassin de clientèle et de maintenir notre marge du BAIIA ajusté et l'intensité du capital souhaitée.

Dans le secteur des Services à large bande canadiens de Cogeco Communications, nous subissons une concurrence de plus en plus vive de la part de plusieurs grands fournisseurs de services de communications intégrés et revendeurs Internet.

Au Canada, plusieurs technologies de transmission terrestre, sans fil et par satellite sont offertes dans une vaste gamme de services de communications pour la maison et les établissements commerciaux, présentant divers degrés de flexibilité et d'efficacité, ce qui exerce une concurrence sur nos services Internet, de vidéo et de téléphonie. BCE Inc. (« Bell »), le principal concurrent, offre par l'intermédiaire de ses diverses entités en exploitation des services concurrentiels et similaires de téléphonie, Internet et de vidéo à des clients résidentiels et commerciaux dans les provinces de Québec et de l'Ontario grâce à une combinaison de plateformes, soit une plateforme filaire et une plateforme satellite dans l'ensemble de notre zone de couverture. La société TELUS Communications (« Telus ») offre par l'intermédiaire de ses diverses entités en exploitation des services concurrentiels et similaires de téléphonie, Internet et de vidéo à des clients résidentiels et commerciaux dans l'est du Québec.

Bell et Telus remplacent actuellement leurs anciens systèmes téléphoniques par de nouveaux réseaux de fibre jusqu'au domicile (« FTTH ») afin de déployer des services de télévision IP dans leur zone de desserte. Les technologies de fibre optique qu'elles utilisent peuvent supporter la vidéo interactive, des services Internet et des services de téléphonie, qui se comparent tous aux services de Cogeco Connexion.

Dans notre zone de couverture au Canada, nous faisons également concurrence à plusieurs autres fournisseurs de services de télécommunications. Shaw Direct, fournisseur de service de radiodiffusion directe par satellite de Shaw Communications inc. (« Shaw »), livre une concurrence afin d'augmenter le nombre de clients de ses services de vidéo à l'échelle de notre zone de couverture.

Bell, Telus, Rogers, Vidéotron et Shaw effectuent une mise en marché active de leurs services de télécommunications sans fil dans notre zone de couverture, ce qui intensifie la concurrence entre la technologie sans fil et l'accès filaire à large bande dans les territoires où nous exerçons nos activités.

La filiale de Cogeco Communications, Cogeco Connexion, doit également composer avec la concurrence menée par plusieurs revendeurs qui offrent le service d'accès Internet de tiers (« AIT ») de gros imposé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») en vue d'offrir des services Internet et de téléphonie et, dans une moindre mesure, des services de vidéo à leurs clients. Les revendeurs ont une part de marché qui ne cesse de croître, en particulier au Québec et en Ontario, deux régions du Canada où les revendeurs sont plus actifs et où ils mettent en marché leurs services. Les tarifs de gros récemment revus et prescrits par le CRTC, s'ils sont appliqués, doteront les services d'AIT d'une structure de coûts qui pourrait entraîner une intensification de la concurrence livrée par des fournisseurs de services d'AIT nouveaux ou bien établis. Cogeco Connexion subit également la concurrence que livrent les fournisseurs d'accès Internet par satellite.

Des municipalités canadiennes projettent également de construire et d'exploiter leur propre réseau à large bande au moyen d'ententes de partenariat public-privé; elles entreraient alors en concurrence avec la Société dans certaines de ses zones de desserte.

Certains des grands fournisseurs de services de communications intégrés avec qui nous rivalisons au Canada détiennent également des actifs de diffusion de contenu.

Certains des grands fournisseurs de services de communications intégrés avec qui nous rivalisons au Canada, comme Bell, détiennent également des actifs de diffusion de contenu. Cette intégration verticale pourrait faire en sorte que nous n'ayons pas accès à du contenu, ou que nous soyons obligés de payer des prix gonflés ou de nous conformer à des modalités non attrayantes pour acquérir du contenu. La rubrique « Risques liés à la réglementation » ci-après traite des éventuelles pratiques anticoncurrentielles entre distributeurs et propriétaires de contenu de programmation.

La concurrence s'intensifie dans le secteur des Services à large bande américains de Cogeco Communications.

Nos principaux concurrents aux États-Unis pour les services de vidéo sont les fournisseurs de satellite de radiodiffusion directe DirecTV, Inc. (détenu par AT&T) et Dish Network. Nos services de vidéo se heurtent également à la concurrence grandissante des sociétés de téléphonie sur réseau de fibre optique comme AT&T U-verse, Verizon FiOs et Frontier Communications Corporation ainsi que d'autres sociétés de câblodistribution telles que Comcast. Nous devons également composer avec l'intensification de la concurrence découlant des stratégies d'activité excessive dans nos marchés en Floride, au Connecticut et au New Hampshire.

Nos concurrents pour les services Internet offrent principalement la ligne d'abonné directe (« DSL ») et, dans une moindre mesure, la fibre optique jusqu'au noeud (« FTTN ») et la FTTH. Nous subissons également une certaine concurrence des fournisseurs de service Internet sans fil. AT&T fait aussi la promotion de son service DirecTV avec ses produits sans fil.

Nos services de téléphonie se heurtent à la concurrence des entreprises de services locaux titulaires (« ESLT ») et d'autres fournisseurs, tels que les fournisseurs de services sans fil et les fournisseurs de services de voix sur IP. Nos services aux entreprises subissent la concurrence de divers fournisseurs de services en plus de l'informatique en nuage, d'applications d'hébergement et autres.

Dans les secteurs des Services à large bande canadiens et américains de Cogeco Communications, nous nous heurtons actuellement à la concurrence des fournisseurs de contenu offert par les services par contournement.

Cogeco Connexion et Atlantic Broadband se heurtent également à la concurrence des fournisseurs de contenu vidéo offert par les services par contournement. La majorité des foyers sont abonnés à des services par contournement, tels que Netflix comme complément aux services vidéo filaires. La tendance à l'adoption des services par contournement devrait se maintenir et pourrait nous nuire de façon significative s'il en résulte qu'un nombre important de nos clients des services de vidéo coupent ou réduisent ces services; nous pourrions ne pas être en mesure de compenser la perte de produits liée à cette migration.

Certains de nos principaux concurrents dans le domaine de la vidéo, comme Bell au Canada ou AT&T / DirecTV et Dish Network aux États-Unis, offrent maintenant leurs propres services par contournement. En outre, plusieurs réseaux dont la programmation est distribuée par la Société offrent leurs produits directement aux consommateurs, notamment Sportsnet au Canada ou HBO Now, CBS All Access et Showtime Anytime aux États-Unis. La Société permet la transmission de certains services par contournement au moyen de ses décodeurs, mais ne détient aucune plateforme de service par contournement.

Un nombre grandissant de clients délaisse les services de téléphonie filaire pour passer aux services de téléphonie sans fil et de téléphonie IP.

Un nombre grandissant de clients des services de téléphonie filaire délaisse ce système pour passer aux services de téléphonie sans fil et de téléphonie IP. Cette tendance s'explique essentiellement par l'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie sans fil en Amérique du Nord et par les diverses offres illimitées lancées par les exploitants de services de téléphonie sans fil. Pour le moment, nous n'offrons pas de services sans fil; par conséquent, une intensification de la perte de clients des services de téléphonie filaire pourrait nuire grandement à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation.

Le remplacement du service filaire au profit du service à large bande à domicile sans fil prendra vraisemblablement de l'ampleur.

De plus en plus de clients des services Internet filaires devraient délaisser leur accès Internet à large bande filaire au profit d'un accès sans fil dans la foulée du lancement par des exploitants de services sans fil canadiens de forfaits offrant vitesse plus élevée et données illimitées à des prix intéressants. Pour le moment, nous n'offrons pas de services sans fil; par conséquent, une intensification de la perte de clients des services Internet filaires traditionnels au profit de l'accès à large bande sans fil pourrait nuire grandement à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation.

À l'heure actuelle, nous n'offrons pas de « quatuors » de services comprenant les communications sans fil.

Nous offrons des duos et des trios de services au Canada et aux États-Unis comprenant plusieurs combinaisons de services Internet, de vidéo et de téléphonie filaire à des tarifs attrayants, mais nous n'offrons pas de « quatuors » de services comprenant les communications sans fil.

Nous continuons d'envisager la possibilité d'offrir des services sans fil en complément des services offerts aux clients dans notre zone de couverture actuelle, et d'accroître notre part des dépenses de nos clients dans le secteur des télécommunications. Nous comptons pénétrer le marché du sans-fil à une échelle restreinte, à la condition que ce soit rentable, et y investir prudemment selon nos priorités et nos ressources financières. Nous croyons que le modèle qui nous conviendra le mieux et qui nous permettra de respecter nos exigences en matière de rentabilité serait un modèle hybride comprenant des secteurs ayant recours au modèle d'exploitant de réseau mobile virtuel (« ERMV »), selon lequel nous utiliserions les réseaux d'entreprises déjà en place pour offrir des services sans fil, et d'autres régions où nous agirions comme exploitant doté d'installations. Nous avons commencé à investir des montants relativement faibles dans l'accumulation de spectre sur une partie de notre territoire, que nous pourrions utiliser dans un modèle d'ERMV hybride ou offrir dans le cadre d'un partenariat. Cependant, nous pourrions ne pas être en mesure de conclure des ententes appropriées en temps opportun pour lancer nos services sans fil. Par ailleurs, l'offre de services sans fil pourrait se traduire par une pression à la baisse sur la marge du BAIIA ajusté et les flux de trésorerie disponibles.

12.2 RISQUES D'ENTREPRISE

PLAN STRATÉGIQUE ET STRATÉGIES D'AFFAIRES

De nombreux facteurs indépendants de notre volonté pourraient nuire à notre capacité à appliquer pleinement nos stratégies d'affaires décrites précédemment à la rubrique « Stratégies et objectifs de l'entreprise » du présent rapport, en temps opportun ou de façon coordonnée, et à en tirer les avantages escomptés, y compris des problèmes d'exploitation, une hausse des charges d'exploitation, des faits nouveaux en matière de réglementation, la conjoncture générale, l'intensification de la concurrence, les changements technologiques ou les autres facteurs décrits à la présente rubrique. L'incapacité à mettre en œuvre et à exécuter avec succès notre plan stratégique et nos stratégies d'affaires en temps opportun et de façon coordonnée pourrait nuire à notre réputation, à nos activités, à notre situation financière, à nos occasions d'affaires et à nos résultats d'exploitation, ainsi qu'à notre capacité à respecter nos obligations, y compris notre capacité à rembourser notre dette.

COÛTS LIÉS À LA PROGRAMMATION

Le rendement financier de nos activités dépend largement de notre capacité à maintenir la marge du BAIIA ajusté en exerçant un contrôle étroit des charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation que nous versons aux fournisseurs de services de programmation télévisuelle sont l'un des principaux facteurs de ces charges d'exploitation. Les frais de licence de programmation de certains services de programmation télévisuelle ont augmenté de façon importante au Canada et aux États-Unis au cours des dernières années, en particulier les frais liés à la programmation sportive. De nouvelles hausses des frais de licence de programmation pourraient nuire grandement à nos activités et à nos résultats d'exploitation.

Le marché canadien des services de contenu vidéo se caractérise par un degré élevé de concentration et d'intégration verticale des fournisseurs. Notre principal fournisseur de services de programmation est Bell, qui compte pour environ 38 % de l'ensemble de nos coûts de programmation. Bell est verticalement intégrée et est notre principal concurrent. Bien qu'en général nous ayons été en mesure de conclure des ententes de distribution satisfaisantes avec des fournisseurs de services de programmation canadiens jusqu'à présent, rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir nos ententes actuelles, ou de conclure de nouvelles ententes viables sur le plan économique, et il se pourrait donc que le nombre de chaînes vidéo varie d'une année à l'autre.

Certaines ententes d'affiliation conclues avec certains de nos principaux fournisseurs de services de programmation ont expiré, et leurs modalités de renouvellement n'ont pas encore été entièrement fixées. Nous pourrions faire l'objet de poursuites réglementaires dans le cadre de futurs renouvellements d'ententes de services de programmation canadiens, ce qui pourrait soit nous aider à négocier des modalités d'affiliation raisonnables, soit nous contraindre à payer des frais de licence de programmation, ou autrement nous soumettre à des conditions de concurrence défavorables.

Même si les coûts liés à la programmation aux États-Unis ont montré des indices de stabilisation au cours de la dernière année, notre capacité d'accéder à du contenu selon des tarifs et des modalités raisonnables pourrait être restreinte par l'évolution de l'offre de contenu découlant de l'augmentation du nombre de fusions de sociétés, comme celles de AT&T avec Time Warner et de Disney avec 21st Century Fox, en 2018 ainsi que de la fusion de Viacom avec CBS, prévue vers la fin de 2019 ou le début de 2020. Ces activités de consolidation en cours pourraient permettre aux sociétés fusionnées de tirer profit de contenu populaire et de négocier de meilleures conditions avec nous à l'avenir, ou d'exiger que nous offrions leurs services moins demandés, ce qui entraînerait une nouvelle augmentation de nos coûts. Outre l'augmentation des coûts de programmation, la plupart de nos ententes de programmation nous obligent à respecter certains seuils de pénétration, ce qui limite notre capacité à offrir de plus petits forfaits. Certains de ces programmeurs offrent simultanément leurs propres produits directement aux clients pour livrer concurrence aux distributeurs de programmation.

Nous sommes exposés, aux États-Unis, au resserrement des exigences financières et autres exigences des télédiffuseurs, afin d'obtenir le consentement requis pour la transmission de la programmation de télédiffusion locale à nos clients. Nous obtenons la plus grande partie de notre programmation de télédiffusion locale grâce à des ententes de retransmission. La plupart des ententes exigent le paiement d'un prix fixe par client pour la retransmission du signal primaire du télédiffuseur. Dans la plupart des cas, ces ententes prévoient également l'échange d'autres types de contreparties, comme des espaces publicitaires limités et la distribution de signaux de multidiffusion. La situation continue d'évoluer, Sinclair Broadcasting Group, le principal télédiffuseur affilié, étant sur le point d'acquérir certains réseaux sportifs régionaux, ce qui accentuerait son avantage sur les distributeurs de programmation. Nous prévoyons que nous continuerons d'être soumis à des hausses importantes de frais exigés par les télédiffuseurs pour obtenir le consentement requis pour la retransmission de la programmation de télédiffusion locale à nos clients.

L'incapacité d'acquérir et de fournir à nos clients du contenu en vue de répondre à leurs attentes en matière de qualité, de format, de variété des choix de programmation, de forfaits et de plateformes à des prix concurrentiels et abordables pourrait nuire de façon importante à nos activités et à notre marge du BAIIA ajusté, dans l'éventualité où nous ne réussirions pas à transférer la hausse des coûts de programmation à nos clients.

EXPÉRIENCE CLIENT

La Société s'efforce de maintenir des relations respectueuses et transparentes avec ses clients en leur assurant un service à la clientèle supérieur et une commercialisation honnête de ses produits. La fidélisation et la rétention de nos clients dépendent de notre capacité à fournir un service qui répond à leurs attentes ou qui les dépasse. La Société croit fortement que le service à la clientèle est un facteur de différenciation clé et a adopté plusieurs programmes et mesures au sein de ses différentes unités d'affaires afin d'améliorer constamment l'expérience en matière de service à la clientèle et de bâtir son capital de réputation. Au cours de l'exercice 2018, Cogeco Connexion a lancé un nouveau système de gestion des clients qui a nécessité la conversion et la migration des données d'approximativement un million de clients résidentiels et d'affaires au Québec et en Ontario. La transition vers ce nouveau système a comporté certaines difficultés, ce qui a nui à l'expérience client. L'incapacité à maintenir et à développer nos relations-clients grâce à un service à la clientèle de qualité pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

RÉPONSE AUX ATTENTES DES CLIENTS

En matière de consommation médiatique, les clients continuent de se tourner vers les médias numériques et en ligne, les appareils mobiles et le contenu sur demande, ce qui pousse les joueurs du secteur à intensifier leurs efforts en matière de contenu et de capacités numériques pour se montrer compétitifs. Les consommateurs sont également de plus en plus réactifs au contenu et au marketing personnalisés. En outre, l'intensification de la fragmentation des services par contournement incite les clients à exiger le regroupement de l'offre de services par contournement sur une plateforme commune. La Société a entamé diverses initiatives visant à faire évoluer son offre de produits et de services numériques, en phase avec les attentes des clients. L'incapacité de prévoir les attentes changeantes des clients, l'évolution du comportement des clients, les tendances en matière de technologie et les nouvelles conditions du marché, et d'y réagir en temps opportun, pourrait entraîner une désuétude de notre portefeuille de produits et de services, ce qui nuirait à notre capacité de retenir les clients et d'en attirer de nouveaux. L'incapacité à adapter nos offres de services et à les faire évoluer pour répondre aux attentes changeantes des clients dans un monde où le numérique occupe de plus en plus de place, aux conditions du marché et aux technologies perturbatrices pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

MARKETING ET VENTES

L'évolution de la technologie permet de mieux cibler le marketing, les initiatives et les campagnes, modifiant ainsi l'environnement concurrentiel. La Société revoit son approche en matière de marketing et de ventes pour mieux l'aligner sur les préférences des clients faisant appel à l'apprentissage automatique et à l'intelligence artificielle ainsi qu'à une plateforme de marketing automatisée fondée sur une segmentation précise des clients selon leurs préférences. L'incapacité à atteindre les cibles de croissance des ventes en raison de stratégies de marketing et de ventes inappropriées, d'une mise en œuvre ratée de ces stratégies ou de difficultés opérationnelles pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

DÉPENDANCE ENVERS DES TIERS

Nous sommes assujettis à des ententes à long terme conclues avec un fournisseur au Canada et un fournisseur aux États-Unis, en ce qui a trait aux services de téléphonie offerts à notre clientèle résidentielle et d'affaires.

Nous offrons actuellement des services de vidéo dans notre zone de couverture au Canada et aux États-Unis grâce à des appareils provenant de divers fournisseurs.

Tous ces fournisseurs pourraient rencontrer des difficultés sur le plan des affaires, restructurer leurs activités, se regrouper avec d'autres fournisseurs, cesser d'offrir certains produits ou vendre leurs activités à d'autres fournisseurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur le futur développement de nos produits et services. L'incapacité d'atteindre les objectifs en matière d'offre de produits ou de prestation de services, ou le fait d'avoir à engager des coûts plus élevés en raison de l'interruption de l'approvisionnement par un fournisseur tiers ou d'un changement de fournisseur, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

FUSIONS, ACQUISITIONS, DÉSINVESTISSEMENTS ET RÉORGANISATIONS

Cogeco Communications a évolué au fil des acquisitions et continuera de chercher à saisir des occasions d'acquisitions intéressantes dans l'avenir. La réalisation des avantages attendus des acquisitions dépend d'une part de la réussite de la consolidation des fonctions, de l'intégration des activités, des procédures et du personnel en temps opportun et de façon efficiente, et d'autre part, de la réalisation des produits, des synergies et des autres occasions de croissance émergeant du regroupement des entreprises acquises avec celles de Cogeco Communications. Rien ne garantit que l'intégration de ces acquisitions sera réussie ni que les résultats et avantages escomptés se concrétiseront. Le processus d'intégration suivant une acquisition pourrait entraîner des charges d'exploitation, un levier financier et des dépenses d'investissement plus élevés que prévu, provoquer la perte de clients, perturber les activités de nos autres entreprises ou accaparer le temps et les ressources de la direction. Nous pourrions également être contraints de faire des dépenses d'investissement ou d'autres investissements qui pourraient avoir une incidence sur nos stratégies d'affaires dans la mesure où nous sommes dans l'incapacité d'obtenir du financement additionnel selon des modalités acceptables ou de générer des fonds à l'interne pour répondre à ces exigences. De plus, une entreprise acquise pourrait avoir des passifs que nous n'aurions pas su découvrir, et que la Société pourrait devoir assumer. Dans certaines circonstances, pour mener à bien une acquisition, nous pourrions avoir à mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de titres d'emprunt ou de capitaux propres et à établir des relations avec de nouveaux partenaires de financement, ou avoir à utiliser de la trésorerie que nous aurions autrement affectée au soutien de nos activités existantes. Toute incapacité de Cogeco Communications à intégrer avec succès les acquisitions, à gérer les risques qui s'y rapportent ou à tirer profit d'occasions stratégiques futures pourrait nuire largement à notre situation financière, à notre performance financière, à nos flux de trésorerie, à nos activités et à notre réputation.

ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les activités des Services à large bande américains sont exercées par Atlantic Broadband dans 11 États longeant la côte Est, du Maine jusqu'en Floride, et représentent 42,4 % des produits consolidés de la Société. Le fait d'exercer des activités à l'étranger comporte d'importants risques et complexités, comme ceux liés aux différences sur les plans politique, légal, réglementaire et fiscal ou aux fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Tous ces facteurs pourraient nuire grandement à nos résultats d'exploitation et financiers.

GESTION DES TALENTS ET PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Le rythme effréné des avancées technologiques et du passage au numérique dans le secteur et en milieu de travail a engendré une pénurie de compétences dans ce domaine, les intervenants du secteur se disputant les mêmes ressources. En outre, pour répondre aux attentes des employés, les employeurs doivent offrir des expériences d'emploi exhaustives en vue d'attirer et de fidéliser les talents. Notre réussite est essentiellement tributaire de notre capacité d'attirer de nouveaux talents et de fidéliser les talents existants tout en favorisant le rendement continu de nos employés et de nos cadres. Bon nombre de ces employés et hauts dirigeants ont une expertise unique dans leur domaine, ce qui rend difficile le remplacement de leurs services. Le maintien en poste des employés clés et des hauts dirigeants est particulièrement important, car cela permet à l'entreprise de suivre l'évolution technologique et d'éviter la perte de connaissances essentielles pour poursuivre sa croissance. La perte des services de l'un ou l'autre des hauts dirigeants ou employés occupant des rôles clés ou le fait d'avoir des processus inadéquats pour attirer, former, motiver et retenir les employés productifs et engagés sont autant de facteurs qui pourraient nuire à notre capacité à réaliser les objectifs organisationnels et avoir une incidence défavorable importante sur notre croissance, nos activités et notre rentabilité. La Société participe pleinement et activement au perfectionnement professionnel et au bien-être de ses employés en leur offrant des conditions de travail concurrentielles et en mettant en œuvre divers programmes favorisant la formation continue, un milieu de travail sain et sécuritaire et la diversité.

RELATIONS DE TRAVAIL

Certains de nos employés étaient visés par des conventions collectives qui sont renouvelées à l'occasion dans le cours normal des activités. À ce jour, la Société a réussi à négocier avec les syndicats des conventions collectives convenables sans avoir subi d'interruptions de travail importantes. Bien que les relations de travail de la Société aient été convenables dans le passé, nous ne pouvons prédire l'issue de toute négociation actuelle ou future se rapportant à un conflit de travail, à la représentation syndicale ou au renouvellement des conventions collectives, ni ne pouvons être en mesure d'éviter des arrêts de travail futurs, des grèves ou d'autres formes de moyens de pression antérieurs au dénouement de toute négociation actuelle ou future. La prolongation d'un arrêt de travail, d'une grève ou d'autres formes de moyens de pression pourrait avoir un effet défavorable important sur nos activités, nos opérations et notre réputation. Même si nous ne subissons pas de grève ou d'autres moyens de pression, l'issue de toute négociation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et nos résultats d'exploitation. De plus, notre capacité à procéder à des ajustements à court terme afin de contrôler les coûts au titre de la rémunération et des avantages sociaux est limitée par les dispositions des conventions collectives auxquelles nous sommes partie.

12.3 RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION - SECTEURS DES SERVICES À LARGE BANDE CANADIENS ET AMÉRICAINS DE COGECO COMMUNICATIONS

Au Canada et aux États-Unis, nos activités à large bande sont soumises à des politiques et règlements importants.

Nos activités à large bande canadiennes et américaines sont assujetties à des lois, à des règlements et à des politiques d'importance de compétence fédérale, provinciale, étatique et locale qui sont en constante évolution. Cogeco Connexion est essentiellement réglementée en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et de la *Loi sur les télécommunications*, respectivement, et de leurs règlements afférents, tandis qu'Atlantic Broadband est réglementée par la Communications Act. De plus, elles sont toutes deux assujetties à d'autres lois régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle, la protection des données, la confidentialité des renseignements personnels, les pourriels, le commerce en ligne, le marketing direct et la publicité numérique, qui s'imposent de plus en plus depuis les dernières années. Les lois et règlements, nouveaux et modifiés, ainsi que les examens périodiques des redevances liées aux droits d'auteur à payer relativement à l'utilisation que fait la Société de contenu protégé pourraient avoir des incidences négatives sur les finances, les activités et la compétitivité de notre entreprise, sa condition financière, ses occasions d'affaires et ses résultats d'exploitation en faisant augmenter nos coûts, en réduisant nos produits ou en imposant des restrictions additionnelles à l'égard de nos activités.

Les règlements et les politiques évoluent rapidement.

Plusieurs récentes procédures et décisions du CRTC au Canada et de la Federal Communications Commission (« FCC ») aux États-Unis pourraient nuire grandement à nos activités et à nos résultats d'exploitation.

Canada

Le 19 décembre 2018, la Commission du droit d'auteur du Canada a publié les tarifs à payer pour la période allant de 2014 à 2018 relativement à la retransmission de signaux de télévision canadiens et américains en direct éloignés au Canada. Pour 2018, le taux mensuel s'est établi à 1,17 \$ par abonné, soit une augmentation importante par rapport au tarif précédent, et il a été appliqué de façon rétroactive à 2014. Ce taux correspond au taux provisoire applicable jusqu'à ce que les taux pour la période allant de 2019 à 2023 soient établis à l'issue de négociations ou certifiés par la Commission du droit d'auteur. En juin 2018, les sociétés de gestion de services de retransmission ont proposé pour la période allant de 2019 à 2023 des augmentations de taux mensuels allant de 8,00 \$ par abonné en 2019 à 9,50 \$ en 2023. Le secteur a dûment contesté ces tarifs. Toute nouvelle hausse des redevances à payer en vertu du régime de retransmission réglementaire établi conformément à la *Loi sur le droit d'auteur* pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le 28 février 2019, le CRTC a lancé une consultation publique visant à examiner les services sans fil mobiles au Canada. Dans le cadre de cette instance, le CRTC se penchera sur trois principaux domaines : i) la concurrence sur le marché de détail des services sans fil, ii) le cadre réglementaire actuel des services sans fil mobiles de gros, avec un accent sur l'accès des ERMV à ce marché, et iii) l'avenir des services sans fil mobiles au Canada, avec un accent sur la réduction des obstacles au déploiement de l'infrastructure. Le CRTC est préoccupé par la concentration du marché des services sans fil mobiles, qui demeure élevée. Dans le but de protéger les intérêts des utilisateurs et de promouvoir les objectifs réglementaires de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC a déterminé, à titre préliminaire, dans cet avis de consultation, qu'il serait approprié d'exiger que les entreprises nationales de services sans fil au Canada (Bell Mobilité, Rogers Communications et TELUS Communications) fournissent un accès de gros aux ERMV à la suite de la présente instance. Le CRTC a reçu les observations initiales le 15 mai 2019 puis tiendra une audience publique prévue pour le 13 janvier 2020. Une décision devrait être rendue au milieu de 2020.

Au Parlement, le Comité permanent du patrimoine canadien a publié le 15 mai 2019 son rapport sur l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur*, d'après son analyse des modèles de rémunération pour les artistes et les créateurs et les audiences avec des témoins de divers secteurs, des parties prenantes et des experts juridiques. Le rapport comprend une liste de modifications recommandées à la *Loi sur le droit d'auteur*. Il est difficile de prévoir si ces recommandations seront adoptées dans l'avenir ou la mesure dans laquelle d'éventuelles modifications nous nuiront.

Le 3 juin 2019, le CRTC a publié un guide du demandeur relativement au Fonds pour la large bande. Ce Fonds fournira jusqu'à 750 millions \$ sur les cinq premières années, pour appuyer des projets visant à construire ou à mettre à niveau l'infrastructure de services d'accès Internet à large bande fixes et sans fil. Le CRTC a parallèlement publié le premier appel de demandes de projets de financement visant les 1) collectivités dépendantes des satellites admissibles du nord du Canada, ou 2) les zones admissibles situées dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut ou au Yukon. Après avoir analysé les cartes publiées présentant les collectivités et zones admissibles dans le cadre du premier appel de demandes, la Société a conclu que ces collectivités et zones n'étaient pas visées par la stratégie d'expansion de notre réseau. Le prochain appel de demandes devrait être lancé à l'automne 2019. D'autres subventions gouvernementales devraient être offertes au cours du prochain exercice dans le cadre de programmes fédéraux ou provinciaux, comme le fonds universel pour la large bande (ISDE) et le programme d'Internet haut débit (Québec). Il est difficile de prévoir les fonds que la Société sera en mesure d'obtenir dans le cadre de ces programmes ainsi que l'incidence de ces fonds sur ses activités.

Le 5 juin 2019, Innovation, Sciences et Développement économique (« ISDE ») Canada a rendu sa décision concernant le spectre des ondes millimétriques à l'appui de la technologie 5G, décision qui semble généralement favorable dans la mesure où elle libère une importante quantité de spectre d'ondes téléométriques pour le futur déploiement de la technologie 5G. Le 23 juillet 2019, ISDE a annoncé la création de plus petites zones de licences de spectre de niveau 5 à l'appui d'une utilisation plus efficace des ressources de spectre et pour encourager le déploiement du réseau dans des régions rurales et éloignées. En outre, ISDE a également décidé d'adopter un modèle de frais de licence en fonction de la consommation pour les réseaux point à point, ce qui réduira considérablement les frais de licence à payer pour exploiter ces réseaux à l'avenir. ISDE revoit actuellement les règles d'attribution du spectre de la bande de 3 500 MHz, et une enchère devrait avoir lieu en 2020.

Le 18 juin 2019, la Cour d'appel fédérale (la « CAF ») a accordé à Québecor le droit de porter en appel une décision rendue par le CRTC intimant le Groupe TVA Inc. de continuer d'offrir son service de programmation TVA Sports aux clients de Bell TV jusqu'à l'atteinte d'un accord relatif aux modalités de fourniture et de distribution de TVA Sports, ou jusqu'à ce que le CRTC rende une décision sur les questions qui ne sont pas réglées par l'accord. Cet ordre vise à assurer l'application de la règle du statu quo dans le Règlement sur les services facultatifs. Québecor soutient qu'en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC n'a pas la compétence d'interférer dans les relations commerciales et de forcer une partie à maintenir la distribution d'un signal télévisuel pendant qu'un différend est en instance et que la règle du statu quo contredit la *Loi sur le droit d'auteur*. Une décision de la Cour confirmant la position de Québecor aurait comme conséquence négative pour la Société d'éliminer le cadre de négociation qui vise à faire en sorte que les entreprises de distribution de radiodiffusion (« EDR ») ou les titulaires de licences de services de programmation canadiens ne soient pas exposés au risque que des services de programmation populaires soient retirés ou forcés d'accepter des conditions désavantageuses pendant que des différends sont en instance devant le CRTC. La Société a demandé l'autorisation d'intervenir devant la Cour d'appel fédérale le 26 septembre 2019 et cherchera à obtenir de la Cour qu'elle déclare que la règle du statu quo relève de la compétence du CRTC et ne contredit pas la *Loi sur le droit d'auteur*. D'autres requêtes en autorisation d'intervenir ont été déposées par le procureur général du Canada et par Telus. En l'absence d'un tel cadre de négociations inclus dans le Règlement sur les services facultatifs et dans le Code sur la vente en gros adopté en 2016 pour régir les ententes commerciales entre les EDR et les services de programmation ainsi que dans les conditions de licence pour les titulaires, il existe un risque que les concurrents à intégration verticale abusent de leur pouvoir sur le marché et imposent des modalités anticoncurrentielles à l'égard de la distribution de leurs services de programmation, ou tentent de faire en sorte que nous n'ayons pas accès à du contenu.

Le 26 juin 2019, le groupe d'examen nommé en 2018 par le gouvernement fédéral pour examiner et moderniser la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et la *Loi sur les télécommunications* (les « lois ») a publié son rapport provisoire après avoir tenu des séances de travail ainsi que des réunions avec des intervenants du secteur tout au long de l'exercice. Le rapport intitulé « Ce que nous avons entendu » résume les points de vue de divers intervenants canadiens. Le rapport ne contient ni recommandations ni conclusion quant aux questions sur lesquelles portait son mandat. Le groupe d'examen devra présenter ses recommandations au gouvernement au plus tard le 31 janvier 2020. Il est difficile de prévoir quelle forme prendront les amendements des lois et le moment de leur promulgation, la façon dont ils seront interprétés par les tribunaux appropriés ou la mesure dans laquelle d'éventuelles modifications nous nuiront.

Le 15 août 2019, le CRTC a rendu sa décision sur l'établissement des coûts et a établi les tarifs définitifs des services de gros groupés pour les revendeurs Internet, réduisant ainsi grandement les tarifs provisoires fixés précédemment en 2016, tout en autorisant l'application rétroactive des nouveaux tarifs. Le 13 septembre 2019, Cogeco Communications a déposé, conjointement avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications, une demande d'autorisation d'appel de la décision du CRTC auprès de la CAF et de suspendre ses effets dans l'attente d'une décision de la Cour au sujet de la demande d'appel. La CAF a accordé la suspension provisoire le 27 septembre 2019 et, par conséquent, la Société n'est pas tenue pour le moment d'appliquer ces nouveaux tarifs ni de verser les paiements rétroactifs estimés à 25 millions \$ au 31 août 2019, en fonction des tarifs définitifs des services de gros groupés établis par le CRTC et contestés en cour. En raison de la suspension provisoire accordée par la CAF et de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et le montant, la Société n'a pas comptabilisé l'incidence des nouveaux tarifs réduits dans les états financiers de 2019. L'issue de ces procédures et les taux de gros applicables aux revendeurs Internet qui en découleront pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

États-Unis

La FCC a adopté depuis 2017 une approche moins interventionniste en matière d'exigences réglementaires. Cependant, une telle approche pourrait nuire à la Société dans certains domaines, comme les droits de distribution pour les stations de radiodiffusion et les réseaux de programmation. En outre, la récente hausse des regroupements en matière de propriété de stations de radiodiffusion ainsi que le regroupement de fournisseurs de services de communications intégrés verticalement avec des participations en matière de distribution et de programmation pourraient freiner notre capacité à obtenir des droits de distribution selon des conditions raisonnables et non discriminatoires.

Après la publication par la FCC de l'ordonnance intitulée 2018 Restoring Internet Freedom Order qui supprime plusieurs exigences réglementaires liées aux fournisseurs de services à large bande en reclassant, des services de télécommunications aux services d'information, le service à large bande, plusieurs législateurs fédéraux et d'États ont présenté des lois visant à rétablir certaines exigences réglementaires, ce qui intensifierait la surveillance et la réglementation dans le secteur. Certains préconisent même la création de fournisseurs publics de services Internet à large bande. Une telle loi pourrait réduire nos produits et restreindre notre façon d'offrir des produits et des services, et accentuer la concurrence de la part de fournisseurs de services bénéficiant d'un financement public.

La loi STELA Reauthorization Act of 2014 (la « STELARA »), qui a modifié certaines dispositions de la Communications Act qui régit la retransmission de signaux de radiodiffusion éloignés, arrivera à échéance à la fin de 2019. La STELARA comprenait certaines dispositions qui protègent les distributeurs de programmation comme Atlantic Broadband contre un traitement injuste de la part des stations de radiodiffusion, y compris : 1) en interdisant aux stations de radiodiffusion et aux distributeurs de programmation de conclure des ententes exclusives de retransmission, 2) en exigeant des stations de radiodiffusion et des distributeurs de programmation qu'ils négocient des ententes de retransmission en toute bonne foi, 3) en interdisant la négociation de contrats de retransmission conjoints entre stations de radiodiffusion dans un même marché, et 4) en interdisant aux stations de radiodiffusion de restreindre la capacité des distributeurs de programmation d'offrir hors de leur marché des stations très écoutées. Les radiodiffuseurs implorent le Congrès de permettre l'expiration de la STELARA, ce qui aurait comme effet d'abroger les protections mentionnées précédemment. Dans le passé, le Congrès a eu recours à la STELARA comme moyen de faire adopter d'autres modalités connexes régissant la retransmission de signaux de radiodiffusion. Si le Congrès permet à la STELARA d'expirer, ou s'il renouvelle la STELARA selon des dispositions plus rigoureuses, la capacité d'Atlantic Broadband de négocier le droit de retransmettre le signal de stations de radiodiffusion pourrait être entravée et ses coûts pourraient augmenter de façon importante.

Certaines autorités fédérales et d'États ont adopté ou proposé des lois visant l'octroi de financement pour les nouvelles infrastructures à large bande. Si de telles lois ne limitent pas le niveau de financement accordé aux régions non desservies, des concurrents pourraient recevoir un financement pour étendre leur réseau à large bande jusqu'aux zones de service d'Atlantic Broadband ou près de celles-ci.

La FCC a récemment entamé une procédure visant à réattribuer le spectre de la bande C pour les services 5G et d'autres utilisateurs. La bande C consiste en 500 MHz de spectre. Atlantic Broadband et d'autres distributeurs multicanaux de programmes audiovisuels utilisent actuellement ce spectre pour recevoir des signaux de programmation. Si la réglementation définitive permettait à d'autres utilisateurs d'utiliser le même spectre, des filtres seraient nécessaires pour empêcher toute interférence 5G, ce qui pourrait se traduire par une diminution de la qualité de la résolution. Si les actuels utilisateurs devaient rechercher d'autres moyens de recevoir des signaux, Atlantic Broadband pourrait engager des coûts importants.

Le Congrès a présenté le 25 juillet 2019 un projet de loi bipartisan intitulé Modern Television Act of 2019. Ce projet de loi permettrait d'abroger les ententes de retransmission, les licences obligatoires en matière de droits d'auteur ainsi que de nombreuses autres dispositions réglementaires désuètes. Ce projet de loi permettrait également la négociation de contrats sur le marché libre en matière de fourniture de signaux de radiodiffusion et de licences de droits d'auteur correspondantes, ce qui pourrait donner aux stations de radiodiffusion un avantage considérable pour la négociation de contrats. Ce projet de loi de grande portée pourrait avoir de multiples incidences sur Atlantic Broadband, selon sa progression au Congrès.

Nous devons avoir accès aux structures de soutènement et obtenir auprès des municipalités le droit de déployer nos activités à large bande.

Nous devons avoir accès aux structures de soutènement électriques provinciales et municipales ainsi qu'aux structures de soutènement des compagnies de téléphonie et obtenir auprès des municipalités le droit de déployer notre réseau à large bande. Lorsque le droit de déployer notre réseau dans les municipalités comprises dans notre zone de couverture du Canada ne peut être obtenu, nous pouvons déposer une demande auprès du CRTC pour obtenir un droit d'accès en vertu de la *Loi sur les télécommunications*. L'accès aux structures de soutènement des compagnies de téléphonie qui sont nos concurrentes est accordé selon une tarification approuvée par le CRTC. Dans le cas des services publics d'électricité municipaux et provinciaux, l'accès à ces structures de soutènement est assujéti à des exigences provinciales ou municipales, et les modalités de l'accès à ces structures doivent parfois être obtenues auprès des autorités provinciales et municipales. Nous avons conclu des accords détaillés d'accès aux structures de soutènement avec toutes les principales sociétés électriques et toutes les principales sociétés de télécommunications dans notre zone de couverture.

Aux États-Unis, la Communications Act exige que les sociétés de téléphonie et les autres services publics (autres que ceux détenus par des municipalités ou des coopératives) fournissent aux réseaux de câblodistribution un accès non discriminatoire aux poteaux et aux droits de passage dont le service public a le contrôle. Les tarifs que peuvent facturer les services publics ainsi que certaines modalités liées à cet accès sont réglementés par la FCC ou par l'autorité compétente des États qui certifie à la FCC que ces derniers réglementent l'utilisation des poteaux. Cinq États dans lesquels Atlantic Broadband a des réseaux de câblodistribution ont attesté qu'ils réglementent l'utilisation des poteaux. Les travaux préparatoires, soit le renforcement des poteaux ou le déplacement d'autres installations liées aux poteaux pour accueillir du matériel additionnel, se déroulent souvent sur plusieurs mois, voire sur des années, ce qui ralentit l'expansion du réseau de la Société. La FCC a récemment adopté des règlements permettant aux entreprises qui désirent obtenir de nouveaux droits d'utilisation des poteaux, dans certains cas, pour déplacer les câbles et accessoires existants en vue d'accueillir le nouveau matériel, ce qui pourrait entraîner des interruptions de service et des dommages au réseau de la Société. Il existe toujours une possibilité que la FCC ou l'autorité compétente d'un État adopte des règlements additionnels régissant l'utilisation des poteaux, y compris l'autorisation d'augmenter les tarifs payés par les câblodistributeurs pour l'utilisation des poteaux.

En outre, selon que l'État réglemente lui-même ou délègue cette compétence aux municipalités, Atlantic Broadband doit obtenir une franchise auprès des États ou des municipalités pour avoir accès à des servitudes publiques et offrir des services de câblodistribution ou de télécommunications. De telles franchises pourraient nécessiter le paiement de frais de franchise, l'offre de chaînes publiques, éducatives et gouvernementales, l'offre de réseaux institutionnels ainsi que des services gratuits aux bâtiments municipaux, aux écoles et aux bibliothèques. En août 2019, la FCC a publié un document intitulé Final Notice and Third Report and Order in the Implementation of Section 621(a)(1) of the Cable Communications Policy Act of 1984 (l'« ordonnance »), en vertu duquel les municipalités ne peuvent réglementer les services sans lien avec la câblodistribution, comme les services de données haute vitesse, et qui exige que certains coûts soient inclus dans les frais de franchise payés par les exploitants aux autorités en matière de franchisage. La loi fédérale impose un plafonnement des frais de franchise à 5 % du produit brut tiré par les opérateurs de services de câblodistribution dans la zone de franchise. Le fait que cette ordonnance soit contestée ou qu'une loi soit promulguée en vue d'accorder davantage d'autorité réglementaire aux gouvernements locaux et étatiques pourrait entraîner une augmentation de nos coûts et un report de l'accès aux servitudes.

Dans l'éventualité où nous aurions à engager des coûts de plus en plus grands pour obtenir un accès aux structures de soutènement nécessaires à notre réseau à large bande, ou ne serions pas en mesure de signer de telles ententes, rien ne garantit que nous pourrions réaliser nos stratégies d'affaires, et nos activités, notre situation financière, nos résultats d'exploitation, notre réputation et nos occasions d'affaires pourraient être compromis.

12.4 RISQUES LIÉS À LA TECHNOLOGIE

PANNE DE RÉSEAU

La Société gère les risques de panne de réseau au moyen d'un programme de planification de la continuité des activités ainsi qu'au moyen d'une politique de reprise après sinistre et d'autres procédures connexes. Des évaluations du risque opérationnel sont également effectuées au moins annuellement afin d'analyser les événements prévus et imprévus (y compris les incidents climatiques) et d'assurer la durabilité de tous les processus d'affaires essentiels.

Au Canada, Cogeco Connexion dispose d'un système d'appoint pour la retransmission par l'entremise d'une autre tête de ligne ou d'une tête de ligne mobile, dans l'éventualité où l'une de nos têtes de ligne ferait défaut. Aux États-Unis, Atlantic Broadband dispose aussi de sites de rechange ou d'appoint d'urgence, y compris plusieurs interconnexions avec des câblodistributeurs voisins qui nous permettent d'utiliser leur signal en cas d'urgence.

Une défaillance de nos têtes de ligne pourrait nous empêcher d'offrir certains de nos services dans une partie de notre réseau jusqu'à ce que nous ayons mis en place des solutions de rechange ou corrigé la défaillance, ce qui pourrait causer une grande insatisfaction chez les clients et entraîner une perte de produits et d'éventuels procès, selon la gravité de la panne.

ENTRETIEN DE NOTRE RÉSEAU, DE NOS INFRASTRUCTURES ET DE NOS SYSTÈMES DE TI

Nous entretenons, modernisons ou remplaçons constamment notre réseau, notre infrastructure et nos systèmes de TI en vue d'optimiser nos réseaux et nos systèmes, d'accroître la vitesse de notre service Internet et d'améliorer nos services et d'en offrir de nouveaux pour répondre aux besoins et aux attentes de nos clients. Le fait que nous ne soyons pas en mesure d'y arriver en raison de contraintes financières ou autres pourrait nuire de façon importante à notre capacité de livrer concurrence et avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre rendement financier.

DÉPENDANCE ENVERS LES SYSTÈMES TECHNOLOGIQUES

Nos activités quotidiennes dépendent largement de systèmes et logiciels de technologies de l'information, y compris ceux fournis par certains fournisseurs tiers. Nos activités dépendent de nos systèmes de traitement de la paie, de facturation des clients, de prestation de services, de finances, de comptabilité et d'autres systèmes de traitement de données. Nous comptons sur ces systèmes pour traiter quotidiennement un grand nombre de transactions. L'incapacité à maintenir et à améliorer nos systèmes de technologies de l'information existants ou à obtenir de nouveaux systèmes pour répondre à la croissance de la clientèle ou pour appuyer de nouveaux produits et services pourrait avoir une incidence défavorable marquée sur notre capacité à attirer de nouveaux clients, à retenir les clients actuels, à produire des factures précises en temps opportun, à générer une croissance des produits et à gérer les charges d'exploitation, ou à respecter les exigences réglementaires, et pourrait nuire grandement à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2018, Cogeco Connexion a mis en œuvre un nouveau système de gestion des clients pour remplacer 22 systèmes antérieurs au Québec et en Ontario. Cette transition au nouveau système a posé quelques difficultés, telles que des erreurs de facturation, des problèmes de prestation de services et un engorgement de nos centres de service à la clientèle, ce qui a eu des répercussions négatives sur le service à la clientèle et sur les produits, en plus d'entraîner des dépassements de coûts. Toute difficulté découlant du remplacement ou de la mise à niveau des systèmes pourrait entacher notre marque et notre réputation et nuire fortement à nos résultats d'exploitation, à notre conformité envers les exigences réglementaires, à notre performance financière et à nos perspectives d'affaires futures.

CYBERMENACES

Les atteintes à la cybersécurité sont de plus en plus fréquentes et complexes depuis quelques années tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Des mesures de sécurité sont en place pour parer aux atteintes à la cybersécurité, comme des pare-feu et des logiciels de surveillance et de détection des intrusions. Nous continuons d'améliorer notre résilience en matière de cybersécurité, l'ensemble de la gouvernance en matière de sécurité de l'information et la sensibilisation de nos employés à la sécurité par l'entremise de formations continues et du déploiement continu d'efforts en vue d'améliorer la sécurité de nos systèmes de TI, les contrôles de nos systèmes de TI et nos processus d'affaires. Notre cadre en matière de cybersécurité et notre politique en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité reposent sur le cadre du National Institute of Standards and Technology, reconnu à l'échelle internationale.

Au cours de l'exercice 2019, la Société n'a fait l'objet d'aucune atteinte grave à la cybersécurité. Même si nous protégeons nos données sensibles et infrastructures essentielles contre les cyberattaques, le vol, l'utilisation et la diffusion non autorisées, les virus, le sabotage et les autres cybermenaces, rien ne garantit que nous ne serons pas la cible de violations de données, qui pourraient avoir des répercussions négatives sur notre marque et sur notre réputation et entraîner une exposition à des risques juridiques et financiers.

PROTECTION DES DONNÉES

Nous ne divulguons pas les renseignements personnels de nos clients sans avoir d'abord obtenu leur consentement, sauf si la loi en dispose autrement. Dans le cadre de nos activités, nous recueillons, utilisons et gérons diverses données concernant nos clients, y compris des renseignements personnels de nature sensible, mais des politiques, des procédures, des lignes directrices, des règles d'entreprise et des mesures de protection sont mises en place pour nous assurer que les renseignements personnels de nos clients sont protégés et traités de façon appropriée en vertu des lois applicables en matière de protection de la vie privée. Chaque unité d'affaires au sein de la Société a adopté des mécanismes de sécurité qui sont conçus pour protéger les renseignements personnels contre un accès non autorisé, par exemple des pare-feu, des logiciels de surveillance de sites et des logiciels de détection des intrusions. Les renseignements personnels sont conservés uniquement pendant le temps nécessaire à la réalisation des fins auxquelles ils ont été recueillis et pour lesquelles le consentement a été obtenu. La Société s'efforce de faire preuve de transparence envers ses clients en ce qui a trait à la façon dont elle traite les renseignements les concernant.

Chaque année, nos employés doivent convenir de se conformer aux règles prévues par notre code d'éthique et à notre politique en matière de sécurité de l'information et de cybersécurité et sont tenus d'attester par écrit qu'ils s'y conforment. Les lois et règlements en matière de protection de la vie privée, existants et proposés, y compris les modifications à la façon dont ces lois et règlements sont interprétés par les tribunaux canadiens et américains pourraient restreindre notre collecte, notre utilisation et notre présentation de certains types de renseignements.

Tout défaut de fonctionnement de nos systèmes ou toute atteinte à la sécurité entraînant un accès non autorisé aux renseignements personnels de clients ou d'employés pourrait entraîner la perte de clients, entacher notre réputation sur le marché ou occasionner des litiges, des enquêtes réglementaires et des pénalités.

12.5 RISQUES FINANCIERS

ENGAGEMENTS EN CAPITAL, LIQUIDITÉ ET DETTE

Cogeco Communications utilise ses flux de trésorerie disponibles liés aux opérations pour financer son programme de dépenses d'investissement et dépend des marchés financiers pour refinancer sa dette et stimuler sa croissance au moyen d'acquisitions. Les marchés financiers étant volatils, Cogeco Communications pourrait avoir de la difficulté à y accéder à des conditions raisonnables si son profil de crédit et la conjoncture économique générale devaient se dégrader. Ces conditions pourraient entraîner une hausse du coût de financement ainsi qu'une détérioration de la situation financière et des liquidités de la Société, en plus de resserrer les limites relativement à ses activités.

Nous pourrions être dans l'incapacité de générer des flux de trésorerie suffisants et de maintenir une position de liquidité adéquate pour garantir et préserver la stabilité et la solvabilité financières de la Société et pour financer les impératifs stratégiques et les obligations opérationnelles ou financières de l'entreprise.

DEVISES ET TAUX D'INTÉRÊT

Nos résultats financiers sont présentés en dollars canadiens, et une tranche importante de nos produits, de nos charges d'exploitation et de nos dépenses d'investissement est libellée en dollars américains. Aux fins de la communication de l'information financière, toute variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours d'une période donnée de présentation de l'information financière donnerait lieu à une variation de nos résultats d'exploitation et de notre situation financière. Même si une part importante de notre dette, qui est libellée en dollars américains, sert de couverture de l'investissement net à l'égard des établissements à l'étranger, nos produits, notre BAIIA ajusté et notre dette pourraient varier considérablement en raison des fluctuations des taux de change.

La volatilité des taux d'intérêt peut également influencer sur les instruments à taux d'intérêt variable et avoir une incidence défavorable importante sur notre performance financière.

NOTATIONS

Les notations attribuées par des agences de notation peuvent avoir une incidence sur la disponibilité du financement de la Société, et sur les modalités d'obtention de ce dernier. Une réduction des notations de la Société, en particulier une révision à la baisse qui ferait en sorte que ses titres garantis ne soient plus assortis d'une note de la catégorie investissement, pourrait compromettre notre coût du capital et notre accès à des capitaux.

QUESTIONS FISCALES

Nos activités sont assujetties à diverses lois et règles fiscales qui sont soumises à des changements fréquents et à une interprétation évolutive. Même si nous sommes d'avis que nous avons constitué des provisions adéquates aux fins de l'impôt en fonction de renseignements mis à notre disposition, le calcul de l'impôt exige une importante part de jugement dans l'interprétation des lois et des règles. L'incapacité d'évaluer et de comptabiliser avec exactitude les montants relatifs à l'impôt pourrait entraîner d'importantes variations des montants comptabilisés au titre de l'impôt et de l'évaluation des intérêts et des pénalités, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable marquée sur les résultats financiers.

Des modifications aux politiques fiscales du Canada ou des autres territoires où nous exerçons nos activités pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur notre structure financière actuelle et sur nos coûts et passifs d'impôts futurs.

12.6 CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

Nous subissons l'influence de la conjoncture économique générale, du niveau de confiance et des dépenses des consommateurs et de la demande à l'égard de nos produits et services. Une conjoncture économique défavorable, comme un ralentissement économique ou une récession entraînant un ralentissement du niveau d'activité de détail et commerciale, pourrait avoir une incidence négative sur la demande à l'égard de nos produits et services. Plus particulièrement, une telle situation pourrait pousser les clients à reporter, voire réduire, leurs achats de nos produits et services ou à cesser de les utiliser, et une dégradation de la solvabilité de nos clients pourrait faire augmenter nos charges pour créances douteuses.

12.7 MENACES DE SOURCES HUMAINES OU NATURELLES ENVERS NOTRE RÉSEAU, NOS INFRASTRUCTURES ET NOS SYSTÈMES

Dans l'éventualité d'un désastre naturel, d'actes terroristes ou d'un autre type de catastrophe, qu'elle soit naturelle ou causée par l'homme, notre capacité de protéger notre réseau, notre infrastructure, y compris les données sur les clients, et de poursuivre les activités pourrait être gravement hypothéquée. Même si nous avons mis en place des plans et des stratégies de continuité des activités et de reprise après sinistre, nous pourrions ne pas réussir à atténuer les effets d'une catastrophe naturelle, d'un acte terroriste ou d'un autre type de catastrophe, ce qui pourrait nuire grandement à nos activités, à nos occasions, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation. De plus, nous disposons d'une couverture d'assurance limitée contre les pertes découlant des désastres naturels qui pourraient toucher nos réseaux.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale accentuent la gravité et la fréquence des menaces naturelles qui pèsent sur nos activités, comme des événements météorologiques, et pourraient entraîner une augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement. Certaines de nos installations sont situées dans des régions plus sensibles aux conditions météorologiques, telles que les activités d'Atlantic Broadband en Floride. Certains des principaux risques liés au climat repérés sont les suivants : 1) l'augmentation des coûts d'exploitation attribuable à la hausse des prix du carburant et de l'énergie découlant des taxes sur le carbone et des programmes de plafonnement et d'échange; et 2) l'augmentation des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement découlant des dommages aux installations ou au matériel en raison des événements météorologiques extrêmes ou de la variabilité accrue des régimes climatiques. Par exemple, une hausse des températures pourrait avoir une incidence sur notre équipement de réseau et nécessiter l'ajout de dispositifs de refroidissement et réduire la durée de vie du matériel; des tempêtes de verglas ou des précipitations extrêmes pourraient endommager notre infrastructure de réseau physique et, par conséquent, nuire à la prestation de services à nos clients; des ouragans et des cyclones pourraient endommager ou détruire nos installations ou des éléments du réseau et avoir une incidence sur nos frais d'assurance; les répercussions sur notre chaîne d'approvisionnement pourraient nuire à la capacité des fournisseurs de fournir les produits et services requis et des dépenses d'investissement pourraient devoir être engagées pour remplacer les produits et services existants par des solutions permettant de réduire les émissions.

Les risques liés au climat sont atténués au moyen de plans et de stratégies de continuité des activités et de reprise après sinistre ainsi que grâce à la mise en œuvre de mesures écoénergétiques qui contribueront à la réduction des coûts d'exploitation (se reporter à la rubrique « Responsabilité sociale d'entreprise »). L'ampleur des conséquences des changements climatiques pourrait être imprévisible; par conséquent, nos plans pourraient ne pas suffire à atténuer les conséquences d'une catastrophe naturelle, ce qui pourrait nuire grandement à nos activités, à nos occasions, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

12.8 RISQUES LIÉS À L'ACCEPTATION SOCIALE

La Société s'engage à contribuer au développement des collectivités. Nos marchés couvrent un grand nombre de régions rurales et de plus petits centres. En offrant des services à large bande abordables à ces marchés peu desservis, nous apportons une importante contribution à leur développement économique et social. La disponibilité des services à large bande à un prix concurrentiel contribue à la création d'emplois par les entreprises locales en les aidant à devenir plus concurrentielles. Par ailleurs, nos investissements dans les réseaux aident les entreprises à établir leurs activités, à prendre de l'expansion et à se diversifier. Même si, dans notre industrie, les centres d'appels sont souvent impartis, nous tenons à ce que nos clients soient servis par des agents de service à la clientèle locaux issus des collectivités où nous exerçons nos activités. De plus, la Société a mis sur pied des initiatives communautaires, qui reflètent les besoins particuliers des collectivités. En 2019, la Société a versé 13,7 millions \$ en trésorerie et en nature sous forme de dons et commandites, contribuant en particulier à des initiatives axées sur la culture, l'éducation, la santé et le bien-être. Enfin, YourTV et NousTV, nos chaînes de télévision locales communautaires uniques, sont un complément notable à nos dons et activités de commandite en offrant une grande visibilité aux activités et aux intérêts des collectivités locales. Les stations YourTV et NousTV sont dédiées à la couverture en profondeur de la population locale, des lieux, des événements et des questions d'intérêt locales propres à chaque collectivité que nous desservons. Elles sont financées par un pourcentage réglementé de nos produits bruts tirés des services de vidéo.

L'incapacité de maintenir l'acceptation sociale de nos activités pourrait nuire à notre capacité d'attirer et de fidéliser les clients et, par conséquent, avoir des répercussions sur nos produits et nos perspectives de croissance. Par ailleurs, nous pourrions perdre notre permis social d'exploitation et ne plus être en mesure de soutenir la concurrence sur le marché.

12.9 RISQUES LIÉS AU COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Le maintien de pratiques éthiques supérieures dans l'ensemble de la Société est essentiel pour assurer la croissance de la Société. Le comité directeur de l'éthique de la Société, composé de représentants des Ressources humaines, des Affaires juridiques, des Finances et de l'Audit interne, assure une surveillance par la haute direction de l'ensemble de notre programme d'éthique, y compris l'examen du code d'éthique et des politiques connexes. En plus d'avoir un code d'éthique complet, la Société a mis en place une ligne d'éthique, à la fois anonyme et confidentielle, qui permet aux employés et à quiconque de signaler toute violation perçue ou réelle du code d'éthique de la Société. Les employés sont également encouragés à utiliser ce service pour demander conseil sur les comportements éthiques et légaux à adopter. Afin d'accroître la sensibilisation du personnel à l'éthique, une formation officielle en ligne sur le code d'éthique est obligatoire pour tous les nouveaux employés et membres du conseil d'administration, et doit être suivie tous les deux ans par la suite. De plus, afin de favoriser continuellement une prise de conscience des questions liées à l'éthique, la Société publie un bulletin éthique à l'intention de tous les employés deux fois par année. Malgré ces efforts, la Société pourrait subir des manquements à l'éthique susceptibles non seulement de compromettre notre réputation, mais également d'entraîner des charges extraordinaires en raison de pénalités ou d'amendes.

12.10 RISQUES LIÉS À LA PROPRIÉTÉ

Gestion Audem inc., une société sous le contrôle des membres de la famille de feu Henri et Marie-Jeanne Audet (la « famille Audet »), exerce un contrôle sur nous au moyen de la détention d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote de Cogeco. Cogeco Communications et Cogeco sont des émetteurs assujettis au Canada dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto. Conformément à la convention sur les conflits conclue entre Cogeco Communications et Cogeco, toutes les entreprises de câblodistribution doivent être détenues ou contrôlées par Cogeco Communications. Cogeco est par ailleurs libre de détenir et d'exploiter toute autre entreprise ou d'investir de la façon qu'elle juge appropriée. Il est possible que surviennent des situations dans lesquelles les intérêts respectifs de la famille Audet et des actionnaires ou autres parties prenantes de Cogeco ou des actionnaires et autres parties prenantes de Cogeco Communications diffèrent, auquel cas les intérêts de ces actionnaires ou parties prenantes pourraient être touchés de façon défavorable.

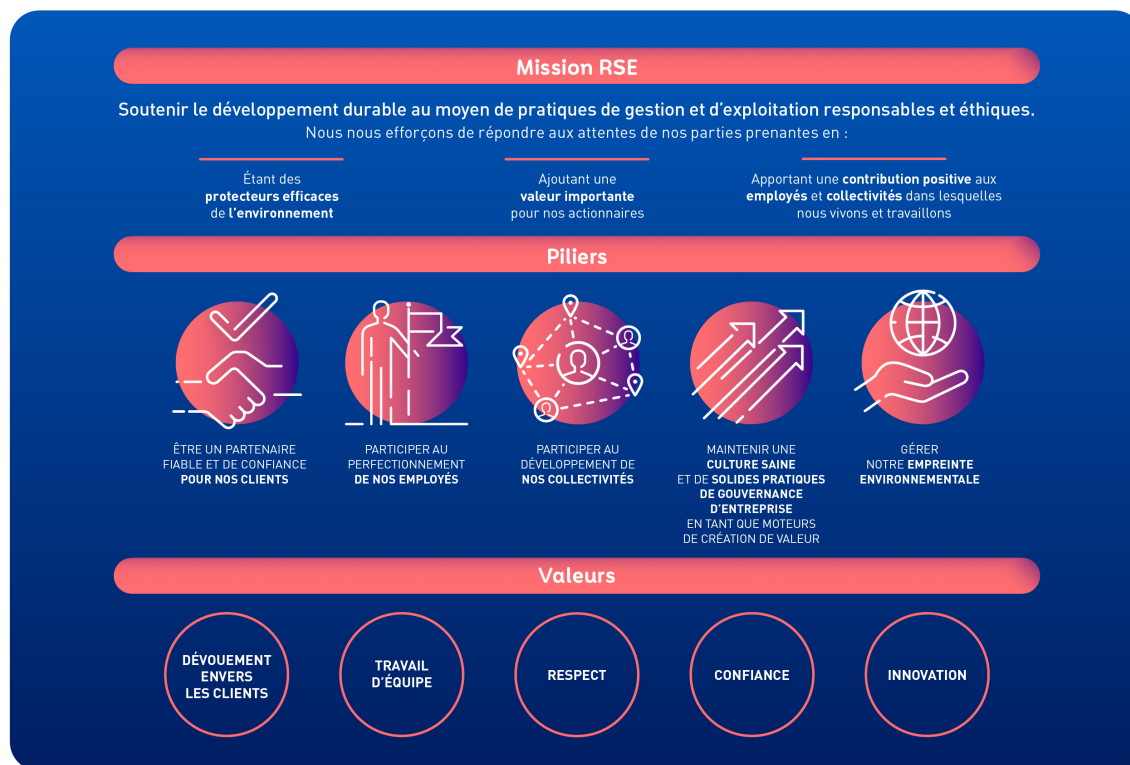
12.11 RISQUES LIÉS AUX LITIGES

Nous sommes impliqués dans divers litiges survenant dans le cours de nos activités. L'issue de ces réclamations et litiges est incertaine et pourrait nuire à notre réputation, à nos résultats d'exploitation, à notre liquidité ou à notre situation financière. Selon les renseignements connus à ce jour, nous ne prévoyons pas que des réclamations et procédures, prises individuellement ou collectivement, dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par les assurances, auront une incidence défavorable importante sur nos activités, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière.

13. PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

13.1 APERÇU

La Société a conçu un programme de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») qui vise à promouvoir une exploitation responsable et durable et à faire de la Société une entreprise citoyenne remarquable. Concrètement, nous cherchons à intégrer des pratiques qui améliorent les répercussions environnementales et sociales de nos activités tout en assurant la croissance durable de la Société. Le programme de RSE intègre nos objectifs en matière de responsabilité sociale, lesquels se présentent en cinq piliers :



13.2 GOUVERNANCE DE LA RSE

La fonction de RSE est du ressort du comité directeur de la RSE, qui présente deux fois par année un rapport au comité de gouvernance du conseil d'administration. Le comité directeur de la RSE, qui se compose de dirigeants issus de toutes les unités d'affaires, est responsable de l'examen des politiques de RSE, de la définition des principaux risques et objectifs, ainsi que de la surveillance du rendement en matière de RSE.

La fonction de RSE relève de la haute direction de l'entreprise et est dirigée par la vice-présidente à la stratégie d'entreprise et à la responsabilité sociale, qui se rapporte au premier vice-président et chef de la direction technologique et de la stratégie, qui se rapporte quant à lui au président et chef de la direction. La vice-présidente à la stratégie d'entreprise et à la responsabilité sociale est responsable de la mise en œuvre des stratégies et des initiatives définies par l'entreprise pour faire la promotion des principes de RSE et mener les activités commerciales de manière responsable et éthique. Les dirigeants tiennent les unités d'affaires responsables de la mise en œuvre des initiatives et des stratégies définies par le comité directeur de la RSE, y compris des plans d'action en matière de RSE propres à chaque unité d'affaires. L'équipe de la RSE facilite l'intégration des initiatives de RSE de l'ensemble des unités d'affaires.

La politique de RSE de la Société, son code d'éthique et son code de conduite des fournisseurs forment le cadre du programme de RSE.

13.3 FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2019

Pour soutenir la réalisation de nos visées en matière de RSE, nous avons créé des indicateurs de rendement clés associés aux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Au cours de l'exercice 2019, nous avons mis en œuvre les principales initiatives du programme de RSE auprès de nos unités d'affaires, soit Atlantic Broadband, Cogeco Connexion et Cogeco Média. Voici quelques exemples des initiatives liées à la RSE qui ont été déployées au cours de l'exercice 2019 :

FAITS SAILLANTS ENVIRONNEMENTAUX

RÉALISATIONS

- Réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de 40 % sur la base des produits par rapport aux émissions de l'exercice 2014, ce qui dépasse l'engagement de 10 % que nous nous étions initialement fixé.
- 50 % des clients résidentiels recevront leurs factures par voie électronique à la fin de l'exercice 2019, ce qui dépasse notre engagement de 10 %.
- Nous avons détourné des sites d'enfouissement de plus de 163 095 kilos de déchets électroniques au cours de l'exercice 2019. Pour 2020, nous nous sommes engagés à faire en sorte que 100 % des installations visées aient mis en œuvre une stratégie de gestion des déchets électroniques.
- Nous avons continué de mesurer et de surveiller les émissions de GES de l'ensemble des unités d'affaires de la Société, et nous avons mis en œuvre diverses mesures d'efficacité énergétique dans le cadre de notre stratégie de gestion énergétique. Les mesures appliquées comprennent la mise en œuvre d'un projet de remplacement de thermostat et de contrôle des températures, le remplacement des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, l'installation d'unités de refroidissement du CO₂ dans les dernières têtes de ligne de Cogeco Connexion et la conversion à l'éclairage DEL. En ce qui concerne la gestion du parc automobile, nous avons remplacé 113 véhicules (ce qui représente 9 % du parc de la Société) par des véhicules à plus haute efficacité énergétique. Nous avons également déployé dans 607 véhicules un nouveau dispositif GPS qui surveille le comportement des conducteurs et mesure d'autres paramètres liés à la performance du véhicule et à la consommation de carburant. Avec cette nouvelle solution GPS, nous nous attendons à une diminution globale de la consommation de carburant de 5 %.
- Nous avons publié notre septième rapport dans le cadre du CDP (anciennement le « Carbon Disclosure Project »).
- Cogeco Connexion a volontairement acheté des crédits d'émission de carbone afin de couvrir une partie de ses émissions de GES pendant l'exercice 2019 (300 tonnes d'équivalent CO₂). Les crédits achetés sont de catégorie Gold Standard et serviront à financer divers projets d'énergie renouvelable hors du Canada ainsi que des projets de restauration de milieux naturels sensibles au Québec.
- Environ 20 % des installations de la Société ont fait l'objet d'évaluations environnementales. Ces évaluations n'ont révélé aucune incidence défavorable importante sur l'environnement.
- Nous avons poursuivi la mise en œuvre de l'accord volontaire canadien d'efficacité énergétique. Les entreprises de télécommunications canadiennes ont rédigé cet accord en collaboration avec Ressources naturelles Canada dans le but de réduire la consommation énergétique des décodeurs fournis aux clients. Avec l'entrée en vigueur de cet accord, on s'attend à ce qu'il y ait une réduction de la consommation énergétique annuelle totale au Canada, grâce à la contribution des entreprises de télécommunications, dont Cogeco Connexion, et à ce que les émissions annuelles de dioxyde de carbone diminuent de plus de 100 000 tonnes. Cela correspond aux émissions de plus de 44 000 nouvelles voitures sous-compactes qui rouleraient 15 000 kilomètres par année. À la fin de l'exercice 2019, 66 % des décodeurs achetés au Canada étaient conformes aux normes de l'accord.
- Au cours de notre première journée de la RSE, nous nous sommes engagés à éliminer l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique dans le cadre de toutes nos activités, et nos employés ont publiquement exprimé leur propre engagement à adopter des habitudes de consommation plus responsables.

FAITS SAILLANTS SOCIAUX

RÉALISATIONS

- Nous avons versé plus de 13,7 millions \$ en dons en espèces et en nature auprès de plusieurs organisations dans les collectivités et territoires que nous desservons au cours de l'exercice 2019 en plus d'avoir offert du temps d'antenne pour la réalisation de collectes de fonds, ce qui représente 3,0 % du bénéfice avant impôts de Cogeco. Nous concentrons ce type d'activités dans les secteurs de la santé, de la culture, de l'éducation et du mieux-être.
- Notre taux d'incidents sur le lieu de travail est inférieur à la moyenne du secteur dans les territoires où nous exerçons nos activités.
- 36 % des postes de gestionnaires étaient occupés par des femmes à l'exercice 2019, ce qui représente une belle avancée vers notre objectif de 35 % d'ici 2021.
- Cogeco Connexion a lancé au cours de l'exercice 2019 un nouveau programme d'engagement communautaire des employés qui sera déployé dans toutes les unités d'affaires tout au long de l'exercice 2020.
- Nous nous sommes associés à Computers for Success Canada pour faire don de matériel usagé afin de soutenir le programme qui vise à améliorer l'accès à la technologie pour les Canadiens susceptibles d'être exclus de la société numérique. Au cours de l'exercice 2019, nous avons fait don de plus de 800 appareils à Computers for Success Canada.
- Nous avons participé au programme Branché sur le succès, par l'intermédiaire duquel nous avons offert un accès Internet abordable à plus de 475 familles à faible revenu au Québec et en Ontario au cours de l'exercice 2019.
- Nous avons amélioré le mieux-être en proposant des choix alimentaires sains dans notre bureau de Burlington et en aménageant une salle de détente dans notre bureau de Trois-Rivières.

FAITS SAILLANTS SUR LA GOUVERNANCE

RÉALISATIONS

- Nous figurons toujours parmi les meilleures entreprises familiales à deux catégories d'actions inscrites à la cote d'une bourse canadienne d'après les « Board Games » du *Globe & Mail*.
- 96 % des employés nouveaux et actuels ont reçu une formation sur le code d'éthique de la Société.
- Dans l'ensemble, en ce qui concerne Cogeco Communications et Cogeco, 54 % des membres de notre conseil d'administration sont des femmes.
- Près de 80 % de nos principaux fournisseurs ont pris connaissance du code de conduite des fournisseurs de la Société ou ont approuvé nos normes des fournisseurs en matière de RSE. Nous nous sommes engagés à atteindre un taux de 100 % d'ici la fin de l'exercice 2020.
- Nous avons mis à jour notre code d'éthique et nous avons fourni une formation en ligne aux employés et aux membres du conseil d'administration.
- Dans le cadre de notre processus d'achat, nous avons amélioré le questionnaire en matière de RSE que nous utilisons dans le processus d'appel d'offres et nous avons réalisé des audits en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance auprès des fournisseurs d'équipements à l'abonné.
- Le conseil a rédigé une politique sur la diversité au sein du conseil afin de s'assurer que, dans son ensemble, le conseil est en mesure de considérer les questions d'affaires qui lui sont soumises sous des angles différents et pertinents.

Pour obtenir plus d'informations sur nos initiatives et sur notre performance, se reporter au plus récent rapport de RSE publié en janvier 2018. La Société publiera son prochain rapport de RSE en janvier 2020. Il est également à noter que la Société publiera des comptes rendus annuels au sujet de son programme de RSE et de ses engagements connexes directement sur le site Web de la Société à l'adresse corpo.cogeco.com.

RECONNAISSANCES

Le programme de RSE de la Société et ses initiatives connexes ont reçu les distinctions suivantes au cours de l'exercice 2019 :

- En 2018, pour la deuxième année consécutive, Cogeco Communications a été inscrite au palmarès annuel des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada de Corporate Knights.
- Cogeco Communications figure parmi les 200 sociétés les plus propres dans le classement mondial de Corporate Knights.
- Cogeco Communications a reçu le badge environnemental ISS Quality Score, en reconnaissance de ses pratiques de communication de l'information relative à l'environnement.
- Cogeco Communications continue de faire partie de l'indice Jantzi Social, composé de 50 sociétés canadiennes qui respectent une série de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- M. Ken Smithard, président de Cogeco Connexion, s'est classé au palmarès de Clean16 du Canada pour 2020 en tant que leader dans la catégorie Technologie et Télécommunications. Ce prix est décerné aux personnes qui ont eu une influence notable pour faire avancer la durabilité et le capitalisme propre au Canada.
- Cogeco Connexion a été inscrite au palmarès Waste Diversion Champions de 2019 de REfficient. Cette distinction atteste que plus de 100 000 livres de déchets ont été réacheminés.

13.4 LA RSE EN ACTION



Cogeco a tenu sa toute première journée de RSE, au cours de laquelle les employés ont pris conscience des incidences que peuvent avoir les activités de la Société au quotidien. Le thème de la journée était « La consommation responsable », et les employés de l'ensemble de nos unités d'affaires ont fait part de leur engagement à adopter des habitudes de consommation plus responsables.



Cogeco Connexion, en partenariat avec Miels des Trois-Rivières, une entreprise d'apiculture locale, a installé des ruches à son bureau régional de Trois-Rivières. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du projet d'agriculture urbaine lancé en 2017 par les employés de la Société, contribue à la préservation de la biodiversité et devrait avoir un effet bénéfique sur la vingtaine d'espèces d'arbres et d'arbustes indigènes à proximité du bureau. Au cours de la première année, 270 kilos de miel ont été récoltés, et les produits de la vente de miel ont été remis à Centraide Mauricie.

14. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « CIIF ») est un processus conçu de façon à fournir une assurance raisonnable, mais non absolue, relativement à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication selon les normes IFRS. Le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information adéquats (« CPCI ») et du CIIF, comme il est défini dans le Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de Cogeco est fondé sur les critères publiés dans la version mise à jour du rapport intitulé *Internal Control Integrated Framework* du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission publiée en mai 2013.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière, de concert avec la direction, ont évalué la conception et l'efficacité générales des CPCI et du CIIF de la Société au 31 août 2019 et ont conclu que ces derniers étaient efficaces.

15. MÉTHODES COMPTABLES

15.1 MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS requiert que la direction adopte des méthodes comptables et fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, des actifs et des passifs éventuels ainsi que des produits et des charges au cours de l'exercice. Un sommaire des principales méthodes comptables de la Société est présenté à la note 2 des états financiers consolidés. Les méthodes comptables suivantes ont été déterminées comme critiques pour les activités de Cogeco.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client. Les produits sont comptabilisés en suivant les cinq étapes suivantes :

- identifier le contrat conclu avec le client;
- déterminer les différentes obligations de prestation du contrat;
- déterminer le prix de transaction;
- répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat; et
- comptabiliser les produits lorsque la Société a rempli une obligation de prestation.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

- les produits provenant des abonnements mensuels (compte tenu des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis; et
- les produits générés par la vente d'équipements à l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel.

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit estimé des clients de la Société en examinant des facteurs tels que la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client).

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs.

CAPITALISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directement imputables à l'actif sont capitalisés. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont capitalisés jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est aussi requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisées.

PROVISIONS

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ainsi que le taux d'actualisation.

ÉVENTUALITÉS

Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des poursuites, aux impôts et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales, ainsi que pour déterminer si une perte est probable et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties.

COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

La direction exerce un jugement important pour déterminer si les instruments financiers de la Société sont admissibles à la comptabilité de couverture, y compris en ce qui a trait aux hypothèses au sujet de l'efficacité et à l'estimation de la probabilité qu'une transaction soit conclue, dans le cas des couvertures de flux de trésorerie liées aux transactions prévues.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DE L'OBLIGATION AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est établie au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux de croissance prévu de la rémunération et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies porté en résultat, des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La direction utilise le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes pour estimer la juste valeur des options sur actions attribuées. Les estimations utilisées par la direction portent notamment sur le rendement en dividende attendu, la volatilité du cours de l'action de la Société, la durée prévue des options, le taux d'intérêt sans risque et le nombre d'options dont les droits devraient être acquis. Des estimations sont aussi utilisées pour déterminer le nombre d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement dont les droits devraient être acquis, ce qui influe sur leur juste valeur. La juste valeur des unités d'actions liées au rendement est également estimée en fonction de la création de valeur économique.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR DES ACTIFS NON FINANCIERS

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des unités génératrices de trésorerie (« UGT »). De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences.

15.2 ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Les normes suivantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») ont été adoptées par la Société le 1^{er} septembre 2018 :

IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. La Société a adopté IFRS 9 de façon rétrospective.

La Société applique la méthode des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers. La Société a choisi de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture d'IAS 39.

L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, selon l'approche rétrospective intégrale. IFRS 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique en cinq étapes de comptabilisation des produits des activités ordinaires en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 fournit également des directives sur le traitement des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution d'un contrat. De plus, IFRS 15 exige la présentation de renseignements supplémentaires au sujet des produits de la Société dans les états financiers consolidés. IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*.

L'adoption d'IFRS 15 a une incidence sur les frais d'installation initiaux non remboursables qui sont facturés à la clientèle résidentielle des services à large bande. Les produits sont ainsi différés et amortis sur la période au cours de laquelle les frais demeurent significatifs pour le client, ce qui correspond à une période de six mois selon l'estimation de la Société. L'estimation devait tenir compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont les frais d'installation moyens, les produits moyens par client et le comportement des clients, entre autres. Avant l'adoption d'IFRS 15, ces frais d'installation étaient différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes étaient gagnés, ce qui correspondait à la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client pour les services à large bande.

L'adoption d'IFRS 15 a également eu une incidence sur les états financiers consolidés à l'égard de l'inscription à l'actif des coûts engagés pour l'obtention d'un contrat. Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de clients) sont comptabilisés à titre d'actif et au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société. Avant l'adoption d'IFRS 15, les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de clients étaient inscrits à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles en ce qui concerne les contrats d'une durée de plus d'un an, et étaient amortis sur la durée de l'entente. Pour les contrats dont la durée est inférieure à un an, ces coûts étaient comptabilisés au titre des charges d'exploitation lorsqu'ils étaient engagés.

Les frais initiaux que la Société verse aux immeubles à logements multiples, par exemple aux syndicats des copropriétaires, dans le but d'avoir accès aux résidents de ces immeubles pour leur offrir des services sont différés à titre de coûts du contrat dans les autres actifs et sont comptabilisés sur la durée du contrat en tant que diminution des produits. Avant l'adoption d'IFRS 15, ces frais étaient inscrits aux immobilisations corporelles et étaient comptabilisés dans la dotation aux amortissements, sur la durée du contrat.

RECLASSEMENT DES COÛTS DE REBRANCHEMENT

À la suite d'une analyse approfondie de tous les coûts des contrats découlant de l'adoption d'IFRS 15, la Société a examiné les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels (les « coûts de rebranchement ») générés par l'activité de rebranchement des clients. En raison des changements technologiques importants survenus au fil du temps à l'égard des activités nécessaires au rebranchement des clients, la Société a déterminé que les coûts de rebranchement sont engagés pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements à l'abonné en vue de leur utilisation prévue et à l'intérieur des paramètres requis. Ainsi, les coûts de rebranchement sont directement attribuables à la mise en état des équipements à l'abonné afin de permettre leur exploitation de la manière prévue.

Par conséquent, la Société a changé de méthode comptable pour les coûts de rebranchement, ceux-ci étant maintenant comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles et amortis sur la durée de vie utile prévue des équipements à l'abonné. Auparavant, les coûts de rebranchement étaient inscrits à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement et ils étaient amortis sur la durée de vie moyenne d'abonnement d'un client, sans dépasser huit ans.

La Société est d'avis que ce changement de méthode comptable reflétera mieux la nature actuelle des coûts de rebranchement.

INCIDENCES DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES SUR LES CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les changements des méthodes comptables mentionnés ci-dessus ont été appliqués de façon rétrospective et, par conséquent, la Société a modifié ses chiffres correspondants pour l'exercice clos le 31 août 2018, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture aux 1^{er} septembre 2017 et 2018. L'incidence de l'adoption de ces méthodes comptables est détaillée à la note 2 des états financiers consolidés de la Société.

15.3 DÉVELOPPEMENTS FUTURS EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ AU CANADA

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'IASB. Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2019 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019
IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019
Modifications d'IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	De façon prospective pour les acquisitions qui auront lieu le 1 ^{er} janvier 2020 ou après cette date, et l'application anticipée est permise

IFRS 16, *Contrats de location*

IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location*, et établit un modèle complet pour l'identification des contrats de location et leur comptabilisation, évaluation et présentation dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La nouvelle norme s'applique à tous les contrats de location, sauf certaines exceptions. Le preneur sera tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif connexe lié au contrat de location, représentant son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location. Le traitement comptable pour les bailleurs est en grande partie le même que celui prévu dans IAS 17. Au moment de l'adoption, l'entité peut choisir entre l'application d'IFRS 16 avec effet rétrospectif intégral, où IFRS 16 sera aussi appliquée aux chiffres correspondants, et l'application rétrospective modifiée, où l'effet cumulatif de l'application initiale est ajusté dans les bénéfices non distribués d'ouverture.

IFRS 16 élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige plutôt que les paiements de loyers futurs soient inscrits à l'actif et présentés comme des actifs au titre d'un contrat de location (actifs au titre de droits d'utilisation) ou dans les immobilisations corporelles. IFRS 16 donnera lieu à une augmentation des actifs et des passifs comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière, par suite de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes. Le total des charges sur la durée du contrat demeurera inchangé, mais le moment de la comptabilisation pourrait changer. L'adoption d'IFRS 16 donnera lieu à une diminution des charges d'exploitation, à une augmentation des charges financières attribuable à la désactualisation de l'obligation locative, et à une augmentation de la dotation aux amortissements attribuable à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation dans les états consolidés du résultat.

Par rapport aux résultats obtenus selon la norme actuelle, les résultats obtenus selon la nouvelle norme devraient généralement refléter une augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement. Cette incidence est attribuable au paiement de la composante capital des contrats de location qui sont actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple, laquelle sera présentée dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme. Le total des sorties de trésorerie sur la durée du contrat demeure inchangé.

L'application de cette norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière conformément aux normes IFRS, et la Société l'appliquera le 1^{er} septembre 2019 selon l'application rétrospective modifiée, en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement ne sont pas retraités. Comme le permet IFRS 16, la Société a choisi d'appliquer certaines mesures de simplification. Elle a notamment choisi :

- de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives pour certaines catégories d'actifs sous-jacents;
- d'appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation au 1^{er} septembre 2019;
- d'utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation;
- de ne pas comptabiliser les obligations locatives ni les actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur;
- d'exclure les immobilisations incorporelles de l'application d'IFRS 16.

La Société poursuit son évaluation des répercussions de cette norme et continue d'en déterminer l'incidence sur ses états financiers consolidés. L'adoption d'IFRS 16 devrait avoir les effets suivants sur les états financiers consolidés :

- L'actif total au 1^{er} septembre 2019 devrait augmenter d'environ 61 millions \$ en raison de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation;
- Le total du passif au 1^{er} septembre 2019 devrait augmenter d'environ 61 millions \$ en raison de la comptabilisation d'obligations locatives;
- Les bénéfices non distribués au 1^{er} septembre 2019 devraient demeurer inchangés.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

IFRIC 23 clarifie l'application des exigences liées à la comptabilisation et à l'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, l'interprétation aide une entité à déterminer si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou collectivement, et traite des hypothèses que formule une entité en ce qui concerne les contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, de la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, ainsi que de la façon dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances. IFRIC 23 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*

Les modifications apportées à IFRS 3 pourraient avoir une incidence sur la décision de comptabiliser les acquisitions futures comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que sur la répartition du prix d'achat qui en découlerait entre les actifs nets identifiables acquis et le goodwill.

16. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Cette rubrique décrit les mesures financières non conformes aux normes IFRS qu'utilise Cogeco tout au long de ce rapport de gestion. Ces mesures financières sont examinées dans le cadre de l'évaluation du rendement de la Société et elles sont utilisées dans le cadre du processus décisionnel à l'égard de nos unités d'affaires. Le rapprochement entre les « flux de trésorerie disponibles » et le « BAIIA ajusté » et les mesures financières les plus comparables conformes aux normes IFRS est également présenté. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et elles peuvent donc ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Le présent rapport de gestion présente également des indicateurs de rendement clés sur la base d'un taux de change constant, y compris les produits, le « BAIIA ajusté », les acquisitions d'immobilisations corporelles et les « flux de trésorerie disponibles ». Les mesures sur la base d'un taux de change constant sont considérées comme des mesures non conformes aux normes IFRS et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS; par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables avec des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés.

Mesure non conforme aux normes IFRS	Utilisation	Calcul	Mesure la plus comparable selon les normes IFRS
Flux de trésorerie disponibles	La direction et les investisseurs utilisent les flux de trésorerie disponibles pour mesurer la capacité de Cogeco à rembourser sa dette, à distribuer des capitaux à ses actionnaires et à financer sa croissance.	Flux de trésorerie disponibles : - flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation; Ajouter : - amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme; - variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie; - impôts sur le résultat payés; - charges financières payées; Déduire : - impôts exigibles; - charges financières; - acquisition d'immobilisations corporelles.	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation
BAIIA ajusté	Le BAIIA ajusté est une mesure clé couramment présentée et utilisée dans le secteur des télécommunications, puisqu'il permet d'établir une comparaison entre des sociétés dont la structure du capital diffère et qu'il constitue une mesure plus actuelle, celle-ci ne comprenant pas les investissements passés dans les actifs. Le BAIIA ajusté compte parmi les mesures clés utilisées par les milieux financiers pour évaluer une entreprise et sa santé financière. Le BAIIA ajusté des unités d'affaires de Cogeco correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 6 des états financiers consolidés.	BAIIA ajusté : - bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies; Ajouter : - impôts sur le résultat; - charges financières; - dotation aux amortissements; - frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition.	Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies
Sur la base d'un taux de change constant	Les produits, les charges d'exploitation, le BAIIA ajusté, les acquisitions d'immobilisations corporelles et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures présentées sur la base d'un taux de change constant afin de permettre une meilleure compréhension de la performance financière sous-jacente de la Société, en excluant l'incidence des variations des taux de change.	Les données sur la base d'un taux de change constant sont obtenues en convertissant les résultats financiers des périodes considérées libellés en dollars américains aux taux de change en vigueur pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les taux de change moyens au cours du trimestre et de l'exercice clos le 31 août 2018 étaient de 1,3100 \$ CA pour 1 \$ US et de 1,2773 \$ CA pour 1 \$ US, respectivement.	Aucune mesure comparable selon les normes IFRS

16.1 RAPPROCHEMENT DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2019	31 août 2018 ⁽¹⁾	31 août 2019	31 août 2018 ⁽¹⁾
<i>(en milliers de dollars)</i>	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	314 905	268 679	890 077	638 377
Amortissement des coûts de transaction différés et des escomptes sur la dette à long terme	2 961	2 485	9 531	18 999
Variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(79 137)	(71 509)	22 664	27 031
Impôts sur le résultat payés	13 047	26 516	53 289	181 068
Impôts exigibles	(12 269)	(10 070)	(57 623)	(73 537)
Charges financières payées	35 995	48 101	168 652	177 305
Charges financières	(41 292)	(48 376)	(178 380)	(188 186)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(146 599)	(164 472)	(439 055)	(460 910)
Flux de trésorerie disponibles	87 611	51 354	469 155	320 147

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

16.2 RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

	Trimestres clos les		Exercices clos les	
	31 août 2019	31 août 2018 ⁽¹⁾	31 août 2019	31 août 2018 ⁽¹⁾
<i>(en milliers de dollars)</i>	\$	\$	\$	\$
Bénéfice de la période lié aux activités poursuivies	95 193	78 340	368 165	399 950
Impôts sur le résultat	21 340	19 316	88 608	(10 660)
Charges financières	41 292	48 376	178 380	188 186
Dotation aux amortissements	122 317	121 098	483 976	437 171
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	839	1 812	12 851	20 463
BAIIA ajusté	280 981	268 942	1 131 980	1 035 110

(1) Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour les rendre conformes à IFRS 15 et pour refléter un changement de méthode comptable, ainsi que pour reclasser les résultats de Cogeco Peer 1 à titre d'activités abandonnées. Pour plus de détails, se reporter aux rubriques « Méthodes comptables » et « Activités abandonnées ».

17. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce rapport de gestion a été préparé le 30 octobre 2019. Des renseignements supplémentaires se rapportant à la Société, y compris sa notice annuelle, sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Web de la Société, à corpo.cogeco.com.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction	70	États consolidés des variations des capitaux propres	75
Rapport de l'auditeur indépendant	71	États consolidés de la situation financière	76
États consolidés du résultat	73	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	77
États consolidés du résultat global	74	Notes annexes	78

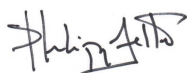
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de Cogeco inc. (la « Société ») ainsi que les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés incluent des montants établis par la direction selon des estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et ont été approuvés par le conseil d'administration. L'information financière et d'exploitation utilisée dans le reste du rapport annuel se conforme aux renseignements présentés dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de Cogeco inc. et de ses filiales a mis au point et vise à améliorer les systèmes comptables et de gestion en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé contre une perte éventuelle ou une utilisation non autorisée et maintient les contrôles comptables internes dans le but de s'assurer qu'on peut se fier aux registres comptables lors de la préparation des états financiers. Le conseil d'administration assume sa responsabilité à l'égard des états financiers contenus dans ce rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit. Ce comité passe en revue les états financiers consolidés annuels de la Société et en recommande l'approbation par le conseil d'administration. De plus, ce comité rencontre périodiquement la direction ainsi que les auditeurs externes et internes en vue de discuter des résultats de l'audit externe et interne et des sujets touchant l'information financière.

L'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, est chargé d'effectuer l'audit indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et d'exprimer une opinion sur ces états. L'auditeur indépendant peut s'adresser librement au comité d'audit, que la direction soit présente ou non. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté ci-après.



Philippe Jetté
Président et chef de la direction



Patrice Ouimet
Premier vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 30 octobre 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Cogeco inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Cogeco inc. (la « Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 août 2019 et 2018, les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avions conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christian Jacques.

Montréal, Québec
30 octobre 2019

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A124341

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	Notes	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)		\$	\$
			(retraité, Note 3)
Produits	5	2 444 062	2 262 030
Charges d'exploitation	9	1 312 082	1 226 920
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	6	12 851	20 463
Dotation aux amortissements	10	483 976	437 171
Charges financières	11	178 380	188 186
Bénéfice avant impôts sur le résultat		456 773	389 290
Impôts sur le résultat	12	88 608	(10 660)
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies		368 165	399 950
Bénéfice (perte) de l'exercice lié(e) aux activités abandonnées	8	75 380	(24 381)
Bénéfice de l'exercice		443 545	375 569
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		143 163	126 437
Participations ne donnant pas le contrôle		300 382	249 132
		443 545	375 569
Bénéfice (perte) par action			
De base	13		
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies		7,38	8,19
Bénéfice (perte) de l'exercice lié(e) aux activités abandonnées		1,48	(0,47)
Bénéfice de l'exercice		8,86	7,72
Dilué(e)	13		
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies		7,32	8,13
Bénéfice (perte) de l'exercice lié(e) aux activités abandonnées		1,47	(0,47)
Bénéfice de l'exercice		8,79	7,66

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 août	Note	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)		\$	\$
Bénéfice de l'exercice		443 545	375 569
Autres éléments du résultat global			
Éléments devant être ultérieurement reclassés en résultat net			
<i>Ajustements au titre de la couverture des flux de trésorerie</i>			
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture		(81 171)	34 462
Impôts sur le résultat connexes		21 511	(9 082)
		(59 660)	25 380
<i>Ajustements au titre de l'écart de change</i>			
Écarts de change nets à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger		32 533	61 703
Variation nette à la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger		(20 754)	(37 164)
Écart de change réalisé à la cession d'une filiale		(29 809)	—
Impôts sur le résultat connexes		1 256	379
		(16 774)	24 918
		(76 434)	50 298
Éléments ne devant pas être ultérieurement reclassés en résultat net			
<i>Ajustements actuariels sur les régimes à prestations définies</i>			
Réévaluation du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies	23	(21 685)	6 298
Impôts sur le résultat connexes		5 821	(1 470)
		(15 864)	4 828
		(92 298)	55 126
Résultat global de l'exercice		351 247	430 695
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		105 919	142 206
Participations ne donnant pas le contrôle		245 328	288 489
		351 247	430 695

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

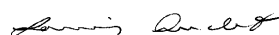
Exercices clos les 31 août 2019 et 2018 (en milliers de dollars canadiens)	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société					Total des capitaux propres
	Capital social	Réserve de rémunération fondée sur des actions	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(Note 20)		(retraité, Note 3) (Note 21)	(retraité, Note 3)	(retraité, Note 3)	(retraité, Note 3)
Solde au 31 août 2017	114 021	7 644	24 575	440 516	1 110 538	1 697 294
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	126 437	249 132	375 569
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	11 760	4 009	39 357	55 126
Résultat global de l'exercice	—	—	11 760	130 446	288 489	430 695
Rémunération fondée sur des actions	—	5 227	—	—	5 081	10 308
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	—	(187)	—	—	3 673	3 486
Émission d'actions ordinaires par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle, nette des coûts de transaction	—	—	—	—	388 907	388 907
Dividendes (Note 20 C)	—	—	—	(25 539)	(63 886)	(89 425)
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	24 193	(24 193)	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(1 673)	—	—	(12 974)	—	(14 647)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(5 575)	—	—	—	—	(5 575)
Distributions aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	2 065	(2 055)	—	(10)	—	—
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	(9 352)	(9 352)
Distributions par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	(1 482)	—	(44)	1 526	—
Total des apports des (distributions aux) actionnaires	(5 183)	1 503	—	(14 374)	301 756	283 702
Solde au 31 août 2018	108 838	9 147	36 335	556 588	1 700 783	2 411 691
Bénéfice de l'exercice	—	—	—	143 163	300 382	443 545
Autres éléments du résultat global de l'exercice	—	—	(26 219)	(11 025)	(55 054)	(92 298)
Résultat global de l'exercice	—	—	(26 219)	132 138	245 328	351 247
Rémunération fondée sur des actions	—	4 498	—	—	4 039	8 537
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	—	(544)	—	—	10 324	9 780
Dividendes (Note 20 C)	—	—	—	(27 772)	(70 757)	(98 529)
Effet des variations de participation dans une filiale sur les participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	(4 887)	4 887	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(2 160)	—	—	(18 430)	—	(20 590)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(3 371)	—	—	—	—	(3 371)
Distributions aux employés d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	2 799	(2 056)	—	(743)	—	—
Rachat d'actions subalternes à droit de vote par une filiale à des fins d'annulation	—	—	—	(7 392)	(24 990)	(32 382)
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	—	—	—	(2 504)	(2 504)
Distributions par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	—	(1 880)	—	(121)	2 001	—
Total des apports des (distributions aux) actionnaires	(2 732)	18	—	(59 345)	(77 000)	(139 059)
Solde au 31 août 2019	106 106	9 165	10 116	629 381	1 869 111	2 623 879

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 août (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2019 \$	2018 \$
			(retraité, Note 3)
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		559 393	86 352
Créances clients et autres débiteurs	24 A)	98 375	118 718
Impôts sur le résultat à recevoir		18 767	25 697
Charges payées d'avance et autres		24 184	30 444
Instrument financier dérivé		109	1 330
		700 828	262 541
Actifs non courants			
Autres actifs	14	40 412	42 949
Immobilisations corporelles	15	2 024 173	2 337 751
Immobilisations incorporelles	16 A)	2 938 116	3 007 306
Goodwill	16 B)	1 400 334	1 627 031
Instruments financiers dérivés		—	33 797
Actifs relatifs aux régimes de retraite	23	—	6 858
Actifs d'impôts différés	12	21 174	17 314
		7 125 037	7 335 547
Passif et capitaux propres			
Passif			
Passifs courants			
Endettement bancaire	22 B)	—	5 949
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		276 782	320 306
Provisions	17	36 803	26 137
Passifs d'impôts sur le résultat		16 693	16 133
Passifs sur contrat et autres passifs	18	43 768	59 967
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	22 B)	6 520	—
Tranche courante de la dette à long terme	19	22 624	77 209
		403 190	505 701
Passifs non courants			
Dette à long terme	19	3 439 399	3 817 935
Instruments financiers dérivés		46 044	—
Passifs sur contrat et autres passifs	18	14 450	20 125
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel	23	24 186	5 390
Passifs d'impôts différés	12	573 889	574 705
		4 501 158	4 923 856
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société			
Capital social	20 B)	106 106	108 838
Réserve de rémunération fondée sur des actions		9 165	9 147
Cumul des autres éléments du résultat global	21	10 116	36 335
Bénéfices non distribués		629 381	556 588
		754 768	710 908
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		1 869 111	1 700 783
		2 623 879	2 411 691
		7 125 037	7 335 547

Engagements, éventualités et garanties (Note 26)

Au nom du conseil d'administration,



Louis Audet
Administrateur



James C. Cherry
Administrateur

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	Notes	2019 \$	2018 \$
			(retraité, Note 3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies		368 165	399 950
Ajustements au titre des éléments suivants :			
Dotation aux amortissements	10	483 976	437 171
Charges financières	11	178 380	188 186
Impôts sur le résultat	12	88 608	(10 660)
Rémunération fondée sur des actions		10 270	7 657
Perte sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles		2 752	1 925
Cotisations au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge		2 531	(448)
		1 134 682	1 023 781
Variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	22 A)	(22 664)	(27 031)
Charges financières payées		(168 652)	(177 305)
Impôts sur le résultat payés		(53 289)	(181 068)
		890 077	638 377
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	15	(439 055)	(460 910)
Acquisition de licences de spectre	16 A)	—	(32 306)
Rachat de placements à court terme		—	54 000
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	7	(56 050)	(1 756 935)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles		2 467	1 390
		(492 638)	(2 194 761)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation (diminution) de l'endettement bancaire		(5 949)	2 148
Augmentation (diminution) nette des facilités renouvelables		(423 516)	386 563
Émission de dette à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction		—	2 082 408
Remboursement de dette à long terme		(77 660)	(1 329 064)
Augmentation des coûts de transaction différés		(2 390)	(3 200)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises		(655)	(118)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	20 B)	(20 590)	(14 647)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	20 B)	(3 371)	(5 575)
Dividendes versés sur actions à droits de vote multiples	20 C)	(3 118)	(2 840)
Dividendes versés sur actions subalternes à droit de vote	20 C)	(24 654)	(22 699)
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle		9 780	3 486
Émission d'actions ordinaires par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle, nette des coûts de transaction payés		—	388 907
Rachat par une filiale d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation		(32 382)	—
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement		(2 504)	(9 352)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle		(70 757)	(63 886)
		(657 766)	1 412 131
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés dans une monnaie étrangère		(439)	1 989
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies		(260 766)	(142 264)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées	8	733 807	16 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début		86 352	212 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		559 393	86 352

NOTES ANNEXES

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018

NATURE DES ACTIVITÉS

Cogeco inc. (« Cogeco », ou la « Société ») est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias.

Sa filiale Cogeco Communications inc. (« Cogeco Communications »), fournit aux clientèles résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Elle exerce ses activités au Québec et en Ontario, au Canada, sous le nom Cogeco Connexion et sur la côte Est des États-Unis, sous la marque Atlantic Broadband (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride).

Le 30 avril 2019, Cogeco Communications a conclu la vente de sa filiale Cogeco Peer 1 (voir Note 8).

Sa filiale Cogeco Média détient et exploite 23 stations de radio offrant une programmation complémentaire et une couverture étendue, desservant un large éventail d'auditoires, principalement dans la province de Québec, ainsi que son agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles.

Cogeco est une société publique canadienne dont les actions subalternes à droit de vote sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « CGO ». Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications sont également inscrites à la TSX sous le symbole « CCA ».

Le siège social de la Société est situé au 5, Place Ville Marie, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 0B3.

1. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation en utilisant le coût historique, sauf pour les instruments financiers et les instruments financiers dérivés (voir Note 2 N), les accords de paiement fondé sur des actions réglés en trésorerie (voir Note 2 K) et les actifs des régimes de retraite (voir Note 2 L), qui ont été comptabilisés à la juste valeur, et pour les obligations au titre des prestations définies (voir Note 2 L) et les provisions (voir Note 2 J), qui ont été comptabilisées à la valeur actualisée.

L'information financière est présentée en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Cogeco.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Cogeco lors de la réunion tenue le 30 octobre 2019.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés, sauf indication contraire.

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date de début du contrôle jusqu'à la date à laquelle la Société cesse d'avoir le contrôle de la filiale. La fin d'exercice et les méthodes comptables des filiales sont conformes à celles adoptées par la Société. La participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net et les résultats des filiales consolidées est présentée séparément de la participation de la Société dans celles-ci. La participation ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres d'une filiale se compose du montant de la participation ne donnant pas le contrôle calculé à la date du regroupement d'entreprises initial et de la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis cette date. Les variations de la participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle par la Société sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les secteurs opérationnels et les pourcentages de participation dans les filiales principales au 31 août 2019 sont les suivants :

Secteur opérationnel	Filiales principales	Pourcentage de participation	Droits de vote
		%	%
Communications	Cogeco Communications ⁽¹⁾	31,8	82,3
Autres	Cogeco Média	100	100

(1) Les principales filiales de Cogeco Communications se composent d'une participation de 100 % dans Cogeco Connexion et d'une participation de 79 % dans Atlantic Broadband.

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, ont chacune établi des entités ad hoc afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix de l'action liées à leurs régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Une entité ad hoc est consolidée si, d'après l'évaluation de la substance de sa relation avec la Société, et des risques et avantages inhérents à cette structure, la Société conclut qu'elle la contrôle. Des entités ad hoc contrôlées par la Société et par Cogeco Communications ont été établies selon des conditions qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction de l'entité ad hoc. La Société obtient donc la majeure partie des avantages liés aux activités et à l'actif net des entités ad hoc, celles-ci étant exposées à la majorité des risques liés aux activités des entités ad hoc et conservant la majeure partie du risque résiduel ou inhérent à la propriété relatif aux entités ad hoc ou à leurs actifs.

Les transactions et les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges latents ont été éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

B) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le goodwill est comptabilisé comme l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, sur le montant comptabilisé net des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge, lesquels sont tous évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée est évaluée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des passifs pris en charge et des instruments de capitaux propres émis par la Société à la date d'acquisition, en incluant tout actif ou passif lié à un accord de contrepartie éventuelle, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

Le droit de recevoir ou l'obligation de verser une contrepartie éventuelle est classé dans les actifs, les passifs ou les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres n'est pas réévaluée jusqu'à ce qu'elle soit classée définitivement dans les capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée dans les actifs ou les passifs est évaluée soit à titre d'instrument financier, soit à titre de provision. Les variations de la juste valeur qui se qualifient à titre d'ajustements pendant la période d'évaluation pour les répartitions préliminaires du prix d'achat sont ajustées au cours de la période considérée au coût d'acquisition, et les changements sont appliqués sur une base rétrospective.

Les coûts d'acquisition, autres que les coûts liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, et les coûts d'intégration et de restructuration engagés par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés.

C) COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont évalués en fonction de la contrepartie reçue ou à recevoir d'un client, déduction faite des retours et des escomptes. La Société comptabilise les produits provenant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsque le contrôle est transféré au client. Les produits sont comptabilisés en suivant les cinq étapes suivantes :

- identifier le contrat conclu avec le client;
- déterminer les différentes obligations de prestation du contrat;
- déterminer le prix de transaction;
- répartir le prix de transaction entre les différentes obligations de prestation du contrat; et
- comptabiliser les produits lorsque la Société a rempli une obligation de prestation.

Plus précisément, les principales sources des produits de la Société sont comptabilisées de la façon suivante :

Résidentiels

- les produits provenant des abonnements mensuels (compte tenu des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis; et
- les produits générés par la vente d'équipements à l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel;

Commerciaux

- les produits provenant des abonnements mensuels (compte tenu des escomptes, des rabais, des remboursements et des crédits) aux services Internet, de vidéo et de téléphonie et de la location de matériel sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle;
- les produits tirés des services de transmission de données, d'interurbains et d'autres services payables à l'utilisation sont comptabilisés au moment où les services sont fournis;
- les produits générés par la vente d'équipements à l'abonné et d'autre matériel sont comptabilisés au moment où le client accepte la livraison du matériel; et
- les produits tirés de la colocation, de la connectivité réseau et des services d'hébergement, d'informatique en nuage et des services gérés sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de l'entente contractuelle;

Autres

- les recettes publicitaires, les frais de retard, les produits locatifs et les autres produits divers sont comptabilisés au moment où les services sont fournis.

Accords de prestations multiples

La Société offre certains produits et services dans le cadre d'accords de prestations multiples. La Société comptabilise séparément les produits et les services individuels quand ils comportent une obligation de prestation distincte, de sorte qu'un de ces produits ou services peut être identifié séparément des autres éléments compris dans un forfait, et quand le client peut en tirer parti isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles.

La contrepartie est évaluée et répartie entre les composantes en fonction de leur prix de vente spécifique et la méthode de comptabilisation adéquate des produits leur est appliquée. Le prix de vente spécifique est déterminé en fonction du prix observable auquel la Société vend ses produits et ses services séparément sans contrat, puis est ajusté pour tenir compte des conditions du marché et d'autres facteurs.

La Société estime que les frais d'installation et de mise en service ne sont pas considérés comme des obligations de prestations distinctes, car un client ne peut en tirer parti isolément. Par conséquent, dans le cas des clients de services résidentiels, ces frais sont différés et amortis dans les produits sur la période au cours de laquelle les frais demeurent significatifs pour le client, ce qui correspond à une période d'environ six mois selon l'estimation de la Société. L'estimation doit tenir compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont les frais d'installation moyens, les produits moyens par client et le comportement des clients, entre autres. Dans le cas des clients de services commerciaux, ils sont différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes sont gagnés, sur la durée de l'accord.

Les produits non gagnés, tels que les paiements pour les produits et services reçus avant la livraison, sont comptabilisés comme des passifs sur contrat dans l'état de la situation financière jusqu'à ce que le service soit fourni ou que le produit soit livré au client.

Les coûts des contrats sont comptabilisés dans l'état de la situation financière en tant qu'autres actifs, et se composent des frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples et des coûts marginaux d'obtention d'un contrat. Les frais initiaux que la Société verse aux immeubles à logements multiples, par exemple aux syndicats des copropriétaires, dans le but d'avoir accès aux résidents de ces immeubles pour leur offrir des services sont comptabilisés sur la durée du contrat en tant que diminution des produits. Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les commissions de vente) sont comptabilisés au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société, sans dépasser quatre ans.

D) OPÉRATIONS DE TROC

Dans le cours normal de ses activités, la Société s'engage dans des opérations de troc dans lesquelles des biens, services de publicité et autres services sont acquis en échange de services de publicité. Les produits et dépenses encourus sont comptabilisés à la juste valeur estimative des biens et services reçus lorsque des biens et services sont reçus et à la juste valeur estimative des biens et services de publicité fournis lorsque des biens et services de publicité sont reçus.

E) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Lors de la construction de nouveaux actifs, les coûts directs ainsi qu'une portion des frais généraux directement imputables à l'actif sont capitalisés. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'actifs admissibles, soit des actifs exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu ou vendus, sont capitalisés jusqu'à ce qu'ils soient pratiquement prêts pour leur utilisation prévue ou leur vente. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés à titre de charges financières au cours de la période où ils ont été engagés.

Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle ou comptabilisé séparément, si applicable, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entité et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts réguliers d'entretien sont comptabilisés en résultat net dans la période pendant laquelle ils ont été engagés.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date où les actifs sont prêts pour leur utilisation prévue, de manière que soit radié le coût des actifs autres que les terrains en propriété franche et des biens en cours de construction, moins la valeur résiduelle amortie sur leur durée d'utilité au moyen de la méthode linéaire. Les actifs loués en vertu des contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon la même méthode que celle utilisée pour les actifs détenus, ou sur la durée du contrat de location si celle-ci est plus courte. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Bâtiments et améliorations locatives ⁽¹⁾	10 à 40 ans
Réseaux et infrastructure ⁽²⁾	3 à 20 ans
Équipements à l'abonné	3 à 5 ans
Équipements de centres de données ⁽³⁾	3 à 7 ans
Matériel roulant et équipements ⁽⁴⁾	3 à 10 ans

- (1) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité prévue.
- (2) Les réseaux et infrastructure comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.
- (3) Les équipements de centres de données comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité. Les serveurs qui font partie des services d'hébergement sont amortis sur une base linéaire correspondant à leur durée de vie utile, qui est de trois ans.
- (4) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, celles-ci sont comptabilisées comme des éléments distincts (principales composantes) de l'immobilisation corporelle.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées annuellement, et toute variation est comptabilisée de façon prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la radiation d'une immobilisation corporelle est calculé comme l'écart entre le produit de la vente, s'il y a lieu, et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

La Société ne comptabilise pas les obligations de démantèlement liées à ses réseaux de fibre et câble coaxial. La Société prévoit renouveler toutes ses ententes d'accès aux structures de soutènement détenues par des entreprises de services publics dans le futur; par conséquent, la valeur actualisée de l'obligation qui est obtenue n'est pas importante.

F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées séparément du goodwill si elles répondent aux critères d'une immobilisation incorporelle et si la juste valeur peut être évaluée de façon fiable. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées au coût moins le cumul des amortissements et des pertes de valeur, si elles sont amortissables, sinon, seulement au coût moins le cumul des pertes de valeur. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont déterminées ou indéterminées.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimatives sont revues annuellement et l'incidence des changements aux estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties comme suit :

- les relations-clients sont amorties de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative, soit la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client, n'excédant pas huit ans;
- les licences de spectre sont amorties sur la durée non résiliable initiale des licences, n'excédant pas dix ans;
- les baux favorables sont amortis sur une base linéaire sur la durée non résiliable restante du contrat de location.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont celles dont la durée d'utilité économique n'a pas de limite prévisible du fait que celle-ci résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux pouvant être renouvelés sans engager de coûts importants. Elles englobent les licences d'entreprise de distribution de câblodistribution et les franchises (les « licences de câblodistribution »), les licences de radiodiffusion et le nom commercial. Les licences de câblodistribution comprennent les licences des autorités réglementaires de radiodiffusion et les exemptions de permis permettant d'accéder aux foyers et aux clients d'un secteur donné. Les licences de radiodiffusion sont des licences des autorités réglementaires de radiodiffusion qui permettent d'avoir accès à des fréquences radio pour un marché spécifique. La Société a conclu que les licences de câblodistribution et les licences de radiodiffusion avaient une durée d'utilité indéterminée, puisqu'aucun facteur légal, réglementaire, contractuel, économique ou d'une autre nature ne pouvait empêcher leur renouvellement ou circonscrire la période au cours de laquelle elles contribuent aux flux de trésorerie de la Société. Le nom commercial est considéré comme ayant une durée d'utilité indéterminée par la nature institutionnelle du nom commercial de la Société, de son habilité à maintenir la reconnaissance dans le marché, de ses opérations profitables sur une longue période de temps et de l'engagement de la Société à développer et à améliorer sa valeur. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine si les événements et circonstances continuent de confirmer l'évaluation de la durée d'utilité indéterminée de ces licences de câblodistribution, licences de radiodiffusion et du nom commercial. Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais elles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

G) DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée afin d'établir s'il existe des indices d'une dépréciation. Le cas échéant, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, s'il y a lieu.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année ou plus fréquemment s'il existe des indices d'une dépréciation.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Aux fins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis au test sur une base individuelle sont regroupés sous la forme du plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres actifs ou groupe d'actifs, soit les unités génératrices de trésorerie (« unités génératrices de trésorerie » ou « UGT »). Dans les cas où il est possible d'identifier une base d'affectation raisonnable et cohérente, les actifs de support sont également affectés à des UGT prises individuellement. Autrement, ils seront affectés au plus petit groupe d'UGT pour lequel une base d'affectation raisonnable et cohérente peut être identifiée.

Le calcul détaillé le plus récent effectué lors d'une période précédente de la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté peut être utilisé dans le test de dépréciation de cette unité au cours de la période considérée, à condition qu'il satisfasse tous les critères suivants :

- les actifs et les passifs constituant l'unité n'ont pas sensiblement varié depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable;
- le calcul le plus récent de la valeur recouvrable a abouti à un montant qui excède, de façon substantielle, la valeur comptable de l'unité; et
- sur la base d'une analyse des événements qui se sont produits et de l'évolution des circonstances depuis le calcul le plus récent de la valeur recouvrable, il est très peu probable qu'une détermination actuelle de la valeur recouvrable aboutirait à un montant inférieur à la valeur comptable actuelle de l'unité.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable d'un montant correspondant à cet excédent. Les pertes de valeur comptabilisées relativement aux UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT et ensuite en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net au cours de la période où la perte a été subie.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que la perte soit moins importante ou qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable des actifs n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à chaque UGT de la Société qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises connexe. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill ne peut être reprise.

H) CONTRATS DE LOCATION

Preneur

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement chaque fois que les modalités du contrat de location transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont comptabilisés à titre d'actifs de la Société à leur juste valeur au commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, telle qu'elle a été déterminée au commencement du contrat de location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable s'appliquant à celui-ci. Le passif correspondant figure à l'état de la situation financière à titre de contrat de location-financement. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et la réduction de l'obligation au titre du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières et l'amortissement des actifs sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent.

Les loyers à payer en vertu des contrats de location simple sont portés au résultat net de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui s'applique.

Bailleur

La Société loue du matériel, principalement des équipements à l'abonné, à sa clientèle. Ces contrats de location sont classés comme des contrats de location simple, et les produits locatifs connexes sont comptabilisés au cours de la durée du contrat de location qui s'applique.

I) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent un regroupement d'entreprises ou des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Impôts exigibles

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le passif d'impôts exigibles de la Société est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de la présentation de l'information financière et la valeur utilisée aux fins de l'impôt. Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si la différence temporelle découle de la comptabilisation initiale d'un goodwill, d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et que cette différence n'a aucune incidence sur le bénéfice imposable ou le bénéfice comptable ou si la différence temporelle est liée à des investissements dans des filiales, dans la mesure où la Société est capable de contrôler la date à laquelle elle s'inversera et où il est probable que les différences temporelles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les pertes fiscales non utilisées et les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable de réaliser un avantage d'impôts connexe.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est prévue pour la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Il y a compensation des actifs et des passifs d'impôts différés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles par des passifs d'impôts exigibles, lorsqu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur des entités imposables différentes, mais que la Société a l'intention de régler le montant net de ses actifs et passifs d'impôt exigibles.

J) PROVISIONS

Les provisions sont des passifs de la Société dont le montant ou l'échéance est incertain. Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire au règlement de cette obligation et qu'une estimation fiable peut être faite du montant de cette obligation. Le montant comptabilisé représente la meilleure estimation faite par la direction quant au montant nécessaire pour honorer l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière et il tient compte des risques et des incertitudes inhérents à l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôts qui témoigne des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques inhérents au passif. Lorsqu'une provision est actualisée, l'augmentation de la provision résultant du passage du temps est comptabilisée dans les charges financières.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée dans les actifs s'il est pratiquement certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

K) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Attributions réglées en instruments de capitaux propres

La Société évalue les options sur actions attribuées aux employés dont les droits sont acquis proportionnellement au cours de la période de service d'après la juste valeur de chaque tranche à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes, et elle comptabilise une charge de rémunération de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits applicable à la tranche ainsi qu'une augmentation correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. Les droits de ces options sont acquis par tranche égale sur une période de cinq ans débutant l'année qui suit le jour de la date d'attribution des options. Lorsque les options sur actions sont exercées, le montant de la contrepartie versée et la tranche correspondante ayant été précédemment comptabilisée à la réserve de rémunération fondée sur des actions sont portés au crédit du capital social.

La Société évalue les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en fonction de la juste valeur des actions subalternes à droit de vote de la Société à la date d'attribution, et une charge de rémunération est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits ainsi qu'une hausse correspondante à la réserve de rémunération fondée sur des actions. La période totale d'acquisition des droits pour chaque attribution est de trois ans moins un jour.

Attributions réglées en trésorerie

La juste valeur du montant à verser aux membres du conseil d'administration relativement aux droits à l'appréciation d'actions en vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, qui sont réglées en trésorerie ou en actions, est comptabilisée à titre de charge de rémunération ainsi qu'une hausse correspondante au titre des passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel à la date où les unités sont émises aux membres du conseil d'administration. Cette charge à payer est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, jusqu'au moment du règlement, en fonction du cours de clôture moyen des actions subalternes à droit de vote inscrites à la Bourse de Toronto au cours des vingt jours de bourse consécutifs précédant immédiatement de un jour la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en résultat net.

L) AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme comprennent les salaires, les traitements, les absences rémunérées, les régimes de participation aux bénéfices et les primes. Ils sont évalués sur une base non actualisée et sont portés en charges lorsque le service connexe est fourni. Un passif est comptabilisé à l'égard du montant devant être versé au titre d'une prime en espèces à court terme ou d'un régime de participation aux bénéfices si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant en raison de services rendus par l'employé et qu'il est possible de faire une estimation fiable de cette obligation.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des cotisations à des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de charge au cours des périodes où les services ont été rendus par les employés.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le montant des prestations de retraite qu'un participant au régime recevra pendant la retraite est défini et dépend de facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. À la date de clôture de chaque exercice financier, des actuaires indépendants extrapolent les données de la plus récente évaluation actuarielle complète afin de mesurer, à des fins comptables, la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le passif net au titre des régimes à prestations définies de la Société relativement aux régimes à prestations définies est calculé séparément pour chaque régime.

Les valeurs actualisées de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et, si applicable, le coût des services passés, sont établis au moyen de la méthode des unités de crédit projetées (qui est parfois connue comme la méthode de répartition des prestations au prorata) basée sur les meilleures estimations de la part de la direction du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération attendu et de la table de mortalité.

La direction détermine le taux d'actualisation selon les taux d'intérêt du marché actuel des obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure, qui sont des taux ajustés afin de refléter la durée attendue des sorties de fonds futures reliées aux paiements des prestations de retraite.

Le passif ou l'actif net au titre des régimes à prestations définies est présenté dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur des actifs du régime diminuée de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Tout actif résultant de ce calcul est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements provenant des régimes ou sous la forme de réductions de futures contributions aux régimes.

Les composantes de la charge au titre des régimes à prestations définies sont présentées comme suit :

- le coût des prestations de retraite est comptabilisé en résultat net;
- l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est comptabilisé en résultat net; et
- les réévaluations du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le coût des prestations de retraite comptabilisé en résultat net comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice fourni en échange des services rendus par les employés pendant la période;
- le coût des services passés comptabilisé en résultat net dans la période durant laquelle le régime a été modifié; et
- les gains ou les pertes provenant d'un règlement comptabilisé en résultat net dans la période durant laquelle le règlement du régime a eu lieu.

L'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies est le produit du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies multiplié par le taux d'actualisation.

Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement en résultat net. Les réévaluations du passif ou de l'actif au titre des régimes à prestations définies comprennent :

- les gains et pertes actuariels provenant d'ajustements liés à l'expérience, de changements dans les hypothèses financières et de changements dans les hypothèses démographiques;
- le rendement prévu des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs; et
- tout changement dans l'effet du plafonnement de l'actif, sauf les montants inclus dans l'intérêt net du passif ou de l'actif net au titre des régimes à prestations définies.

M) ÉCART DE CHANGE

Aux fins de la préparation des états financiers consolidés, le résultat net et la situation financière de chaque entité du groupe sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de la Société au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant d'une conversion sont comptabilisés en résultat net à titre de charges financières, à l'exception des écarts de change découlant de la conversion d'instruments financiers désignés à titre de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger et des instruments financiers désignés comme éléments de couverture des flux de trésorerie, qui sont comptabilisés au titre des autres éléments du résultat global jusqu'au règlement des éléments couverts ou jusqu'à ce qu'ils soient comptabilisés en résultat net.

Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs d'établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur résultant d'une acquisition, sont convertis en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période, à moins que les taux de change aient connu des fluctuations importantes ou que des transactions significatives aient eu lieu pendant cette période, auquel cas les taux de change en vigueur à la date des transactions sont appliqués. Les écarts de change découlant de la conversion d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés comme des ajustements au titre de l'écart de change dans les autres éléments du résultat global et le montant est accumulé dans les capitaux propres.

La Société applique la comptabilité de couverture aux écarts de change entre la monnaie fonctionnelle de l'établissement à l'étranger et celle de la Société mère. Les écarts de change découlant de la conversion de la dette à long terme désignée comme élément de couverture d'un investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la mesure où l'élément de couverture est efficace, et sont présentés dans les capitaux propres à titre d'ajustements au titre de l'écart de change. Si l'élément de couverture est inefficace, les écarts seront comptabilisés en résultat net. Lorsqu'il y a cession de la portion couverte d'un investissement net, le montant correspondant du cumul des ajustements au titre de l'écart de change est reclassé en résultat net en tant que résultat net à la cession.

N) INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement et évaluation

Tous les instruments financiers, y compris les dérivés, figurent à l'état de la situation financière, à leur juste valeur initiale lorsque la Société devient partie aux obligations contractuelles de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, le classement des instruments financiers non dérivés établi en fonction de leur méthode d'évaluation est le suivant :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances clients et autres débiteurs sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif duquel est déduite toute perte de valeur;
- les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers (autres que des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou déduits des passifs financiers, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net; et
- l'endettement bancaire, les dettes fournisseurs et autres créditeurs, le solde à payer relativement aux regroupements d'entreprises, ainsi que les dettes à long terme sont classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction directement imputables sont ajoutés à la juste valeur initiale des instruments financiers, à l'exception de ceux qui ont été engagés relativement aux facilités de crédit renouvelables, qui sont classés comme autres actifs et amortis de façon linéaire pendant la durée des financements en cause.

Les actifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque la Société ne détient plus les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs ou lorsque la Société transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers à une autre entité. Les passifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté à l'état de la situation financière si, et seulement si, il existe actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si la Société a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Instruments financiers dérivés comprenant la comptabilité de couverture

La Société utilise des swaps de taux d'intérêt comme instruments financiers dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt de ses dettes à long terme à taux variable. La Société utilise également des conventions de swap sur actions, qui ne sont pas désignées comme des relations de couverture, afin de gérer l'exposition des flux de trésorerie liée au règlement d'unités d'actions différées. La Société ne détient pas et n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, et les changements connexes sont comptabilisés de la manière décrite ci-dessous, sauf dans le cas des swaps sur actions, pour lesquels les changements sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Les montants nets des encaissements ou des paiements découlant des contrats des instruments financiers dérivés sont comptabilisés en tant que charges financières.

À la désignation initiale de l'élément de couverture, la Société constitue une documentation formelle de la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert qui porte sur les objectifs et la stratégie de gestion des risques à adopter pour l'opération de couverture ainsi que sur les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture et à mesurer l'inefficacité. La Société évalue, tant au commencement de la relation de couverture que sur une base continue, si les instruments de couverture sont « hautement efficaces » pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée et si les résultats réels de chaque relation de couverture se situent dans un intervalle compris entre 80 % et 125 %. Pour la couverture de flux de trésorerie d'une transaction prévue, celle-ci doit être hautement susceptible de se produire et doit être exposée à des variations de flux de trésorerie qui, ultimement, pourraient avoir une incidence sur le résultat présenté.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie imputable au risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement susceptible de se produire pouvant avoir une incidence sur le résultat net, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global cumulé et présentée dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net et au même poste que l'élément couvert. La partie inefficace de la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Si l'instrument de couverture ne répond plus aux critères de comptabilité de couverture, qu'il arrive à échéance, qu'il est vendu, résilié ou exercé ou que la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Le montant cumulé du profit ou de la perte comptabilisé précédemment dans les autres éléments du résultat global est présenté dans la réserve de couvertures de flux de trésorerie dans les capitaux propres et y demeure jusqu'à ce que l'élément couvert prévu ait une incidence sur le résultat net. Si l'élément couvert prévu n'est plus susceptible de se produire, le solde des autres éléments du résultat global cumulé est immédiatement comptabilisé en résultat net. Dans d'autres cas, le montant comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est transféré au résultat net au cours de la même période que celle où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation des actifs financiers

Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et que l'événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif qui peut être estimée de façon fiable.

Les créances clients et autres débiteurs (« débiteurs ») sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective qu'ils se soient dépréciés. L'indication objective de la dépréciation des débiteurs peut être un défaut de paiement du débiteur ou des indications à savoir que le débiteur déclarera faillite. La Société examine les indications de dépréciation des débiteurs tant sur le plan des actifs individuels que de façon globale. Tous les débiteurs importants à titre individuel sont évalués et soumis à un test de dépréciation spécifique. Les débiteurs qui ne sont pas importants à titre individuel font l'objet d'un test de dépréciation dans leur ensemble, dans le cadre duquel les débiteurs assortis de risques similaires sont regroupés.

Une perte de valeur liée aux débiteurs évaluée de façon globale est calculée selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie, qui correspond à une estimation de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat net et présentée dans un compte de provision pour créances douteuses et est portée en réduction des débiteurs. Si, en raison d'un événement subséquent, le montant de la perte de valeur diminue, la diminution de la perte de valeur est reprise par le biais du résultat net.

O) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements très liquides qui ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

P) BÉNÉFICE PAR ACTION

La Société présente les données liées au bénéfice de base par action et au bénéfice dilué par action pour ses actions à droits de vote multiples et ses actions subalternes à droit de vote. Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation au cours de la période, ajusté pour tenir compte des actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement. Le bénéfice dilué par action est ainsi obtenu en ajustant encore le nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation en fonction de l'incidence de toutes les actions subalternes à droit de vote potentielles, lesquelles comprennent les options sur actions, les unités d'actions incitatives et les unités d'actions liées au rendement attribuées aux hauts dirigeants et employés désignés.

Q) INFORMATION SECTORIELLE

Un secteur opérationnel est une composante de la Société qui exerce des activités ordinaires, dont elle peut tirer des produits et pour lesquels elle peut engager des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société. Le principal décideur opérationnel de la Société examine régulièrement les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées à chaque secteur opérationnel et d'évaluer leur performance. Les résultats sectoriels qui sont directement communiqués au principal décideur opérationnel de la Société incluent les éléments directement attribuables à un secteur opérationnel ainsi que ceux qui peuvent être attribués sur une base raisonnable.

R) JUGEMENTS COMPTABLES ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS amène la direction à porter des jugements, ainsi qu'à formuler des estimations et des hypothèses qui se répercutent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges.

Les domaines importants qui requièrent l'utilisation de jugements et d'estimations de la part de la direction ont trait aux éléments suivants :

- **Provision pour créances douteuses**

La provision pour créances douteuses est établie en fonction du risque de crédit estimé des clients de la Société en examinant des facteurs tels que la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client, de même que l'historique de recouvrement du client) (voir Note 24 A);

- **Regroupements d'entreprises**

La juste valeur des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cas d'un regroupement d'entreprises est estimée selon les renseignements disponibles à la date d'acquisition et nécessite une part de jugement considérable pour déterminer la juste valeur attribuée aux immobilisations corporelles acquises et aux passifs pris en charge à l'acquisition. En outre, la détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'analyses de flux de trésorerie actualisés, de marges futures estimatives et d'estimations du nombre de clients futurs (voir Note 7);

- **Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Il est nécessaire d'exercer un jugement pour identifier les obligations de prestation contenues dans un contrat et le calendrier de l'exécution des obligations de prestation et pour déterminer les coûts marginaux d'obtention et de satisfaction d'un contrat. Pour déterminer le prix de transaction d'un contrat, il est nécessaire d'estimer les produits prévus liés à l'exécution des obligations de prestation au contrat. De plus, il pourrait être nécessaire de formuler des estimations pour déterminer le prix de vente spécifique lié aux obligations de prestation ainsi que la répartition du prix de transaction entre les diverses obligations de prestation.

- **Amortissements des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles**

L'évaluation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée nécessite l'utilisation d'estimations pour déterminer la durée d'utilité prévue et les valeurs résiduelles de l'actif. Le jugement de la direction est aussi requis afin de déterminer les composantes et les méthodes d'amortissement utilisées (voir Note 10);

- **Provisions**

Le jugement de la direction est utilisé afin de déterminer le moment, la probabilité et pour quantifier les sorties de trésorerie attendues ainsi que le taux d'actualisation (voir Note 17);

- **Éventualités**

Un degré élevé de jugement est nécessaire pour établir des estimations quant aux éventualités liées à des poursuites, aux impôts et à des engagements en vertu d'obligations contractuelles et commerciales, ainsi que pour déterminer si une perte est probable et pour estimer les sorties de ressources économiques. De telles éventualités sont estimées en fonction de l'information dont dispose la Société;

- **Juste valeur des instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur plusieurs données du marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et le risque de crédit de la Société ou de ses contreparties;

- **Comptabilité de couverture**

La direction exerce un jugement important pour déterminer si les instruments financiers de la Société sont admissibles à la comptabilité de couverture, y compris en ce qui a trait aux hypothèses au sujet de l'efficacité et à l'estimation de la probabilité qu'une transaction soit conclue, dans le cas des couvertures de flux de trésorerie liées aux transactions prévues;

- **Détermination de la valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies**

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est établie au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses. L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la Société quant au taux d'actualisation, au taux de croissance prévu de la rémunération et à la table de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une incidence sur le montant de la charge au titre des régimes à prestations définies porté en résultat, des réévaluations au titre des régimes à prestations définies comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global ainsi que de l'actif net ou du passif net lié à ces engagements présenté à l'état consolidé de la situation financière (voir Note 23);

- **Rémunération fondée sur des actions**

La direction utilise le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes pour estimer la juste valeur des options sur actions attribuées. Les estimations utilisées par la direction portent notamment sur le rendement en dividende attendu, la volatilité du cours de l'action de la Société, la durée prévue des options, le taux d'intérêt sans risque et le nombre d'options dont les droits devraient être acquis. Des estimations sont aussi utilisées pour déterminer le nombre d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement dont les droits devraient être acquis, ce qui influe sur leur juste valeur. La juste valeur des unités d'actions liées au rendement est également estimée en fonction de la création de valeur économique;

- **Détermination de la valeur des actifs non financiers**

La détermination de la valeur des actifs non financiers nécessite l'utilisation d'un jugement de la part de la direction afin de déterminer l'existence d'indicateurs de dépréciation et l'établissement des UGT. De plus, lors du calcul de la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un actif, la Société utilise d'importantes estimations comme l'estimation des flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation applicables. Toute modification importante des conditions du marché pourrait se traduire par une incapacité à recouvrer les valeurs comptables des actifs non financiers (voir Note 16); et

- **Impôts différés**

Les actifs et les passifs d'impôts différés nécessitent des estimations quant à la nature et au moment des différences permanentes et temporelles futures, le moment attendu des reprises de ces différences temporelles et les taux d'imposition futurs qui s'appliqueront à ces différences (voir Note 12).

De tels jugements et estimations sont basés sur les faits et l'information dont dispose la direction de la Société. Des changements dans les faits et les circonstances pourraient nécessiter la révision des estimations précédentes et les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. CHANGEMENTS DES MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation, à la dépréciation, à la décomptabilisation et au modèle général de comptabilité de couverture. La Société a adopté IFRS 9 de façon rétrospective.

La Société applique la méthode des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers. La Société a choisi de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture d'IAS 39.

L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 1^{er} septembre 2018, la Société a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, selon l'approche rétrospective intégrale. IFRS 15 établit les principes de présentation de la nature, du montant, du calendrier et du degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie tirés des contrats d'une entité avec des clients. Cette norme prévoit un modèle unique en cinq étapes de comptabilisation des produits des activités ordinaires en vue de présenter le transfert des biens ou services promis aux clients, selon un montant qui reflète la contrepartie que l'entité prévoit recevoir en échange de ces biens et services. IFRS 15 fournit également des directives sur le traitement des coûts engagés pour l'obtention ou l'exécution d'un contrat. De plus, IFRS 15 exige la présentation de renseignements supplémentaires au sujet des produits de la Société dans les états financiers consolidés. IFRS 15 remplace les normes suivantes : IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et SIC-31, *Produits des activités ordinaires - Opérations de troc impliquant des services de publicité*.

L'adoption d'IFRS 15 a une incidence sur les frais d'installation initiaux non remboursables qui sont facturés à la clientèle résidentielle des services à large bande. Les produits sont ainsi différés et amortis sur la période au cours de laquelle les frais demeurent significatifs pour le client, ce qui correspond à une période de six mois selon l'estimation de la Société. L'estimation devait tenir compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont les frais d'installation moyens, les produits moyens par client et le comportement des clients, entre autres. Avant l'adoption d'IFRS 15, ces frais d'installation étaient différés et amortis dans les produits au fur et à mesure que les produits des services connexes étaient gagnés, ce qui correspondait à la durée de vie moyenne de l'abonnement d'un client pour les services à large bande.

L'adoption d'IFRS 15 a également eu une incidence sur les états financiers consolidés à l'égard de l'inscription à l'actif des coûts engagés pour l'obtention d'un contrat. Les coûts engagés pour l'obtention d'un contrat (comme les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de clients) sont comptabilisés à titre d'actif et au titre des charges d'exploitation sur la durée pendant laquelle un client devrait continuer d'être un client de la Société. Avant l'adoption d'IFRS 15, les coûts directs et marginaux liés à l'acquisition de clients étaient inscrits à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles en ce qui concerne les contrats d'une durée de plus d'un an, et étaient amortis sur la durée de l'entente. Pour les contrats dont la durée est inférieure à un an, ces coûts étaient comptabilisés au titre des charges d'exploitation lorsqu'ils étaient engagés.

Les frais initiaux que la Société verse aux immeubles à logements multiples, par exemple aux syndicats des copropriétaires, dans le but d'avoir accès aux résidents de ces immeubles pour leur offrir des services sont différés à titre de coûts du contrat dans les autres actifs et sont comptabilisés sur la durée du contrat en tant que diminution des produits. Avant l'adoption d'IFRS 15, ces frais étaient inscrits aux immobilisations corporelles et étaient comptabilisés dans la dotation aux amortissements, sur la durée du contrat.

RECLASSEMENT DES COÛTS DE REBRANCHEMENT

À la suite d'une analyse approfondie de tous les coûts des contrats découlant de l'adoption d'IFRS 15, la Société a examiné les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels (les « coûts de rebranchement ») générés par l'activité de rebranchement des clients. En raison des changements technologiques importants survenus au fil du temps à l'égard des activités nécessaires au rebranchement des clients, la Société a déterminé que les coûts de rebranchement sont engagés pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements à l'abonné en vue de leur utilisation prévue et à l'intérieur des paramètres requis. Ainsi, les coûts de rebranchement sont directement attribuables à la mise en état des équipements à l'abonné afin de permettre leur exploitation de la manière prévue.

Par conséquent, la Société a changé de méthode comptable pour les coûts de rebranchement, ceux-ci étant maintenant comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles et amortis sur la durée de vie utile prévue des équipements à l'abonné. Auparavant, les coûts de rebranchement étaient inscrits à l'actif à titre d'immobilisations incorporelles jusqu'à concurrence d'un montant maximal n'excédant pas les produits générés par l'activité de rebranchement et ils étaient amortis sur la durée de vie moyenne d'abonnement d'un client, sans dépasser huit ans.

La Société est d'avis que ce changement de méthode comptable reflétera mieux la nature actuelle des coûts de rebranchement.

INCIDENCES DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES SUR LES CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les changements des méthodes comptables mentionnés ci-dessus ont été appliqués de façon rétrospective et, par conséquent, la Société a modifié ses chiffres correspondants pour l'exercice clos le 31 août 2018, ainsi que pour l'état consolidé de la situation financière aux 31 août 2018 et 1^{er} septembre 2017. L'incidence de l'adoption de ces méthodes comptables sur les états financiers consolidés de la Société est détaillée ci-après.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT

	Précédemment présenté	Incidence d'IFRS 15	Incidence du reclassement	Actuellement présenté
Exercice clos le 31 août 2018				
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>	\$	\$	\$	\$
Produits	2 262 223	(193)	—	2 262 030
Charges d'exploitation	1 232 018	(619)	(4 479)	1 226 920
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition	20 463	—	—	20 463
Dotation aux amortissements	435 115	(2 827)	4 883	437 171
Charges financières	188 186	—	—	188 186
Bénéfice avant impôts sur le résultat	386 441	3 253	(404)	389 290
Impôts sur le résultat	(9 653)	(1 129)	122	(10 660)
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	396 094	4 382	(526)	399 950
Perte de l'exercice liée aux activités abandonnées	(24 381)	—	—	(24 381)
Bénéfice de l'exercice	371 713	4 382	(526)	375 569
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :				
Propriétaires de la Société	125 271	1 325	(159)	126 437
Participations ne donnant pas le contrôle	246 442	3 057	(367)	249 132
	371 713	4 382	(526)	375 569
Bénéfice (perte) par action				
De base				
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	8,12			8,19
Perte de l'exercice liée aux activités abandonnées	(0,47)			(0,47)
Bénéfice de l'exercice	7,65			7,72
Dilué(e)				
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	8,06			8,13
Perte de l'exercice liée aux activités abandonnées	(0,47)			(0,47)
Bénéfice de l'exercice	7,59			7,66

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 août 2018	Précédemment présenté	Incidence d'IFRS 15	Incidence du reclassement	Actuellement présenté
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Actif				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	86 352	—	—	86 352
Créances clients et autres débiteurs	118 718	—	—	118 718
Impôts sur le résultat à recevoir	25 697	—	—	25 697
Charges payées d'avance et autres	30 444	—	—	30 444
Instrument financier dérivé	1 330	—	—	1 330
	262 541	—	—	262 541
Actifs non courants				
Autres actifs	7 621	35 328	—	42 949
Immobilisations corporelles	2 316 749	(8 692)	29 694	2 337 751
Immobilisations incorporelles	3 051 006	(16 801)	(26 899)	3 007 306
Goodwill	1 627 031	—	—	1 627 031
Instruments financiers dérivés	33 797	—	—	33 797
Actifs relatifs aux régimes de retraite	6 858	—	—	6 858
Actifs d'impôts différés	17 314	—	—	17 314
	7 322 917	9 835	2 795	7 335 547
Passif et capitaux propres				
Passif				
Passifs courants				
Endettement bancaire	5 949	—	—	5 949
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	320 306	—	—	320 306
Provisions	26 137	—	—	26 137
Passifs d'impôts sur le résultat	16 133	—	—	16 133
Passifs sur contrat et autres passifs	68 010	(8 043)	—	59 967
Tranche courante de la dette à long terme	77 209	—	—	77 209
	513 744	(8 043)	—	505 701
Passifs non courants				
Dette à long terme	3 817 935	—	—	3 817 935
Passifs sur contrat et autres passifs	40 560	(20 435)	—	20 125
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel	5 390	—	—	5 390
Passifs d'impôts différés	563 677	10 079	949	574 705
	4 941 306	(18 399)	949	4 923 856
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société				
Capital social	108 838	—	—	108 838
Réserve de rémunération fondée sur des actions	9 147	—	—	9 147
Cumul des autres éléments du résultat global	36 248	87	—	36 335
Bénéfices non distribués	547 222	8 774	592	556 588
	701 455	8 861	592	710 908
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 680 156	19 373	1 254	1 700 783
	2 381 611	28 234	1 846	2 411 691
	7 322 917	9 835	2 795	7 335 547

Au 1 ^{er} septembre 2017	Précédemment présenté	Incidence d'IFRS 15	Incidence du reclassement	Actuellement présenté
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Actif				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	212 283	—	—	212 283
Placements à court terme	54 000	—	—	54 000
Créances clients et autres débiteurs	112 092	—	—	112 092
Impôts sur le résultat à recevoir	4 277	—	—	4 277
Charges payées d'avance et autres	21 737	—	—	21 737
Instrument financier dérivé	98	—	—	98
	404 487	—	—	404 487
Actifs non courants				
Autres actifs	7 396	28 839	—	36 235
Immobilisations corporelles	1 961 743	(6 258)	29 881	1 985 366
Immobilisations incorporelles	2 058 220	(14 850)	(26 687)	2 016 683
Goodwill	1 042 009	—	—	1 042 009
Instruments financiers dérivés	759	—	—	759
Actifs d'impôts différés	24 762	—	—	24 762
	5 499 376	7 731	3 194	5 510 301
Passif et capitaux propres				
Passif				
Passifs courants				
Endettement bancaire	3 801	—	—	3 801
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	337 667	—	—	337 667
Provisions	23 260	—	—	23 260
Passifs d'impôts sur le résultat	103 650	—	—	103 650
Passifs sur contrat et autres passifs	85 302	(8 338)	—	76 964
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	118	—	—	118
Instruments financiers dérivés	192	—	—	192
Tranche courante de la dette à long terme	131 935	—	—	131 935
	685 925	(8 338)	—	677 587
Passifs non courants				
Dette à long terme	2 479 421	—	—	2 479 421
Passifs sur contrat et autres passifs	31 462	(18 470)	—	12 992
Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel	7 709	—	—	7 709
Passifs d'impôts différés	623 436	11 016	846	635 298
	3 827 953	(15 792)	846	3 813 007
Capitaux propres				
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société				
Capital social	114 021	—	—	114 021
Réserve de rémunération fondée sur des actions	7 644	—	—	7 644
Cumul des autres éléments du résultat global	24 575	—	—	24 575
Bénéfices non distribués	432 316	7 449	751	440 516
	578 556	7 449	751	586 756
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	1 092 867	16 074	1 597	1 110 538
	1 671 423	23 523	2 348	1 697 294
	5 499 376	7 731	3 194	5 510 301

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 août 2018 (en milliers de dollars canadiens)	Précédemment présenté \$	Incidence d'IFRS 15 \$	Incidence du reclassement \$	Actuellement présenté \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation				
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	396 094	4 382	(526)	399 950
Ajustements au titre des éléments suivants :				
Dotation aux amortissements	435 115	(2 827)	4 883	437 171
Charges financières	188 186	—	—	188 186
Impôts sur le résultat	(9 653)	(1 129)	122	(10 660)
Rémunération fondée sur des actions	7 657	—	—	7 657
Perte sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles	1 925	—	—	1 925
Cotisations au titre des régimes à prestations définies, déduction faite de la charge	(448)	—	—	(448)
	1 018 876	426	4 479	1 023 781
Variations des activités d'exploitation sans effet sur la trésorerie	(19 773)	(7 258)	—	(27 031)
Charges financières payées	(177 305)	—	—	(177 305)
Impôts sur le résultat payés	(181 068)	—	—	(181 068)
	640 730	(6 832)	4 479	638 377
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(448 256)	3 631	(16 285)	(460 910)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et d'autres actifs	(15 007)	3 201	11 806	—
Acquisition de licences de spectre	(32 306)	—	—	(32 306)
Rachat de placements à court terme	54 000	—	—	54 000
Regroupements d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(1 756 935)	—	—	(1 756 935)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	1 390	—	—	1 390
	(2 197 114)	6 832	(4 479)	(2 194 761)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Augmentation de l'endettement bancaire	2 148	—	—	2 148
Augmentation nette des facilités renouvelables	386 563	—	—	386 563
Émission de dette à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	2 082 408	—	—	2 082 408
Remboursement de dette à long terme	(1 329 064)	—	—	(1 329 064)
Augmentation des coûts de transaction différés	(3 200)	—	—	(3 200)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	(118)	—	—	(118)
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation	(14 647)	—	—	(14 647)
Acquisition d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(5 575)	—	—	(5 575)
Dividendes versés sur actions à droits de vote multiples	(2 840)	—	—	(2 840)
Dividendes versés sur actions subalternes à droit de vote	(22 699)	—	—	(22 699)
Émission d'actions subalternes à droit de vote par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	3 486	—	—	3 486
Émission d'actions ordinaires par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle, nette des coûts de transaction payés	388 907	—	—	388 907
Acquisition par une filiale des participations ne donnant pas le contrôle d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu des régimes d'unités d'actions incitatives et d'unités d'actions liées au rendement	(9 352)	—	—	(9 352)
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote versés par une filiale aux participations ne donnant pas le contrôle	(63 886)	—	—	(63 886)
	1 412 131	—	—	1 412 131
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés dans une monnaie étrangère	1 989	—	—	1 989
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités poursuivies	(142 264)	—	—	(142 264)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées	16 333	—	—	16 333
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	212 283	—	—	212 283
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	86 352	—	—	86 352

4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS COMPTABLES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Un certain nombre de nouvelles normes, d'interprétations et de modifications des normes actuelles ont été publiées par l'IASB. Elles sont obligatoires, mais ne sont pas encore entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 août 2019 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Les normes suivantes pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019
IFRIC 23, <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2019
Modifications d'IFRS 3, <i>Regroupements d'entreprises</i>	De façon prospective pour les acquisitions qui auront lieu le 1 ^{er} janvier 2020 ou après cette date, et l'application anticipée est permise

IFRS 16

IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location*, et établit un modèle complet pour l'identification des contrats de location et leur comptabilisation, évaluation et présentation dans les états financiers des preneurs et des bailleurs. La nouvelle norme s'applique à tous les contrats de location, sauf certaines exceptions. Le preneur sera tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation, représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif connexe lié au contrat de location, représentant son obligation d'effectuer les paiements au titre de la location. Le traitement comptable pour les bailleurs est en grande partie le même que celui prévu dans IAS 17. Au moment de l'adoption, l'entité peut choisir entre l'application d'IFRS 16 avec effet rétrospectif intégral, où IFRS 16 sera aussi appliquée aux chiffres correspondants, et l'application rétrospective modifiée, où l'effet cumulatif de l'application initiale est ajusté dans les bénéfices non distribués d'ouverture.

IFRS 16 élimine la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et exige plutôt que les paiements de loyers futurs soient inscrits à l'actif et présentés comme des actifs au titre d'un contrat de location (actifs au titre de droits d'utilisation) ou dans les immobilisations corporelles. IFRS 16 donnera lieu à une augmentation des actifs et des passifs comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière, par suite de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives correspondantes. Le total des charges sur la durée du contrat demeurera inchangé, mais le moment de la comptabilisation pourrait changer. L'adoption d'IFRS 16 donnera lieu à une diminution des charges d'exploitation, à une augmentation des charges financières attribuable à la désactualisation de l'obligation locative, et à une augmentation de la dotation aux amortissements attribuable à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation dans les états consolidés du résultat.

Par rapport aux résultats obtenus selon la norme actuelle, les résultats obtenus selon la nouvelle norme devraient généralement refléter une augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement. Cette incidence est attribuable au paiement de la composante capital des contrats de location qui sont actuellement comptabilisés comme des contrats de location simple, laquelle sera présentée dans les flux de trésorerie affectés aux activités de financement en vertu de la nouvelle norme. Le total des sorties de trésorerie sur la durée du contrat demeure inchangé.

L'application de cette norme est obligatoire pour toutes les entités qui présentent leur information financière conformément aux normes IFRS, et la Société l'appliquera le 1^{er} septembre 2019 selon l'application rétrospective modifiée, en vertu de laquelle les états financiers des périodes présentées antérieurement ne sont pas retraités. Comme le permet IFRS 16, la Société a choisi d'appliquer certaines mesures de simplification. Elle a notamment choisi :

- de ne pas séparer les composantes non locatives des composantes locatives pour certaines catégories d'actifs sous-jacents;
- d'appliquer un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires;
- d'exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation au 1^{er} septembre 2019;
- d'utiliser des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location qui contient des options de prolongation ou de résiliation;
- de ne pas comptabiliser les obligations locatives ni les actifs au titre du droit d'utilisation liés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur;
- d'exclure les immobilisations incorporelles de l'application d'IFRS 16.

La Société poursuit son évaluation des répercussions de cette norme et continue d'en déterminer l'incidence sur ses états financiers consolidés. L'adoption d'IFRS 16 devrait avoir les effets suivants sur les états financiers consolidés :

- L'actif total au 1^{er} septembre 2019 devrait augmenter d'environ 61 millions \$ en raison de la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation;
- Le total du passif au 1^{er} septembre 2019 devrait augmenter d'environ 61 millions \$ en raison de la comptabilisation d'obligations locatives;
- Les bénéfices non distribués au 1^{er} septembre 2019 devraient demeurer inchangés.

IFRIC 23

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, clarifie l'application des exigences liées à la comptabilisation et à l'évaluation d'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, l'interprétation aide une entité à déterminer si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou collectivement, et traite des hypothèses que formule une entité en ce qui concerne les contrôles des traitements fiscaux par les autorités fiscales, de la façon dont une entité détermine le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales inutilisées, les crédits d'impôt inutilisés et les taux d'imposition, ainsi que de la façon dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances. IFRIC 23 ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

IFRS 3

Les modifications apportées à IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, pourraient avoir une incidence sur la décision de comptabiliser les acquisitions futures comme un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que sur la répartition du prix d'achat qui en découlerait entre les actifs nets identifiables acquis et le goodwill.

5. PRODUITS

	Exercices clos les 31 août					
	Communications		Autres		Consolidé	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Résidentiels ⁽¹⁾	2 050 167	1 900 527	—	—	2 050 167	1 900 527
Commerciaux ⁽²⁾	253 767	218 770	—	—	253 767	218 770
Autres ⁽³⁾	27 886	28 107	112 242	114 626	140 128	142 733
	2 331 820	2 147 404	112 242	114 626	2 444 062	2 262 030

(1) Comprennent les produits de la clientèle résidentielle des services Internet, de vidéo et de téléphonie, ainsi que de la clientèle résidentielle de gros et en provenance des revendeurs Internet.

(2) Comprennent les produits de la clientèle commerciale des services Internet, de vidéo et de téléphonie.

(3) Comprennent les recettes publicitaires, les frais de retard, les produits locatifs et d'autres produits divers.

6. SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le bénéfice sectoriel de l'exercice de la Société est présenté en deux secteurs opérationnels : Communications et Autres. La structure d'information reflète la façon dont la Société gère les activités de l'entreprise afin de prendre des décisions concernant les ressources devant être affectées aux secteurs et d'évaluer leur performance.

Le secteur des Communications fournit, par l'intermédiaire de la filiale Cogeco Communications, à sa clientèle résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Au Canada, Cogeco Communications exerce ses activités sous le nom de Cogeco Connexion au Québec et en Ontario, et aux États-Unis, sous la marque Atlantic Broadband, dans 11 États longeant la côte Est, du Maine jusqu'en Floride.

Le secteur Autres inclut les activités de la radiodiffusion et du siège social, ainsi que les éliminations intersectorielles. Par l'entremise de sa filiale Cogeco Média, la Société détient et exploite 23 stations de radio, offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires. Cogeco Média exploite également Cogeco Nouvelles, l'une des plus importantes agences de nouvelles du Québec, qui alimente des stations de radio affiliées, communautaires et indépendantes.

La Société et son principal décideur opérationnel évaluent le rendement de chaque secteur opérationnel selon son bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits moins les charges d'exploitation et les honoraires de gestion à Cogeco inc. Les autres charges sont présentées par secteur uniquement aux fins de la présentation de l'information financière externe. Les transactions intersectorielles sont évaluées à la valeur établie entre les parties.

	Communications		Autres		Consolidé	
Exercices clos les 31 août	2019	2018	2019	2018	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
		(retraité, Note 3)				(retraité, Note 3)
Produits⁽¹⁾	2 331 820	2 147 404	112 242	114 626	2 444 062	2 262 030
Charges d'exploitation	1 203 980	1 121 625	108 102	105 295	1 312 082	1 226 920
Honoraires de gestion – Cogeco inc.	19 900	18 961	(19 900)	(18 961)	—	—
Bénéfice sectoriel	1 107 940	1 006 818	24 040	28 292	1 131 980	1 035 110
Frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition ⁽²⁾	11 150	20 328	1 701	135	12 851	20 463
Dotation aux amortissements	480 725	433 654	3 251	3 517	483 976	437 171
Charges financières	175 502	185 456	2 878	2 730	178 380	188 186
Bénéfice avant impôts sur le résultat	440 563	367 380	16 210	21 910	456 773	389 290
Impôts sur le résultat	83 655	(17 198)	4 953	6 538	88 608	(10 660)
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	356 908	384 578	11 257	15 372	368 165	399 950
Total des actifs	6 951 079	7 180 043	173 958	155 504	7 125 037	7 335 547
Immobilisations corporelles	2 007 610	2 323 678	16 563	14 073	2 024 173	2 337 751
Immobilisations incorporelles	2 850 844	2 927 388	87 272	79 918	2 938 116	3 007 306
Goodwill	1 373 439	1 608 446	26 895	18 585	1 400 334	1 627 031
Acquisition d'immobilisations corporelles	434 545	457 808	4 510	3 102	439 055	460 910
Acquisition de licences de spectre	—	32 306	—	—	—	32 306

(1) Les produits par marché géographique comprennent 1 407 209 \$ au Canada (1 414 658 \$ en 2018) et 1 036 853 \$ aux États-Unis (847 372 \$ en 2018).

(2) Pour l'exercice 2019, comprennent des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition dans le secteur des Communications et des frais d'acquisition et d'intégration dans le secteur Autres. Pour l'exercice 2018, comprennent principalement des frais d'acquisition et d'intégration dans le secteur des Communications (voir Note 7).

Les tableaux suivants présentent certaines données géographiques.

Exercice clos le 31 août 2019	Canada	États-Unis	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 141 346	882 827	2 024 173
Immobilisations incorporelles	1 083 568	1 854 548	2 938 116
Goodwill	31 557	1 368 777	1 400 334

Exercice clos le 31 août 2018	Canada	États-Unis	Europe	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
	(retraité, Note 3)	(retraité, Note 3)	(retraité, Note 3)	(retraité, Note 3)
Immobilisations corporelles	1 450 686	860 411	26 654	2 337 751
Immobilisations incorporelles	1 120 855	1 885 504	947	3 007 306
Goodwill	240 452	1 371 992	14 587	1 627 031

7. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Acquisition de 10 stations de radio régionales

Le 26 novembre 2018, Cogeco Média a mené à terme l'acquisition de 10 stations de radio régionales appartenant à RNC Média inc. (neuf situées au Québec et une en Ontario). La transaction, d'une valeur de 19,2 millions \$, a été approuvée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes le 11 octobre 2018.

L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition et est assujettie aux ajustements postérieurs à la clôture. La répartition préliminaire du prix d'achat s'établit comme suit :

	Préliminaire 30 novembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Prix d'achat	
Contrepartie versée à la clôture	17 174
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	2 000
	19 174
Actifs nets acquis	
Créances clients et autres débiteurs	2 354
Charges payées d'avance et autres	31
Immobilisations corporelles	1 337
Immobilisations incorporelles	7 354
Goodwill	8 310
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	(168)
Passifs sur contrat et autres passifs pris en charge	(44)
	19 174

Acquisition d'un réseau de fibre et des actifs connexes

Le 3 octobre 2018, Atlantic Broadband a conclu l'acquisition du réseau de fibre du sud de la Floride précédemment détenu par FiberLight, LLC. La transaction, combinée aux fibres noires acquises de FiberLight au deuxième trimestre de l'exercice 2018, a permis d'ajouter 350 milles de parcours à la zone de couverture d'Atlantic Broadband dans le sud de la Floride.

L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition et était assujettie aux ajustements postérieurs à la clôture. La répartition finale du prix d'achat s'établit comme suit :

	Finale 31 août 2019	Préliminaire 30 novembre 2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Prix d'achat		
Contrepartie versée à la clôture	38 876	38 876
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	5 005	5 005
	43 881	43 881
Actifs nets acquis		
Créances clients et autres débiteurs	1 308	1 743
Charges payées d'avance et autres	335	335
Immobilisations corporelles	28 785	45 769
Immobilisations incorporelles	3 978	—
Goodwill	11 093	—
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	(644)	(644)
Passifs sur contrat et autres passifs pris en charge	(974)	(3 322)
	43 881	43 881

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Regroupement d'entreprises de MetroCast

Le 4 janvier 2018, Atlantic Broadband a conclu l'acquisition de la quasi-totalité des actifs des systèmes de câblodistribution de Harron Communications, L.P., dont les activités sont exercées sous le nom de MetroCast (« MetroCast »). Cette acquisition a permis à Atlantic Broadband d'étendre sa zone de couverture dans 11 États longeant la côte Est des États-Unis, du Maine jusqu'en Floride. La transaction évaluée à 1,4 milliard \$ US était assujettie à des ajustements postérieurs à la clôture. Cette acquisition a été financée au moyen d'un nouvel emprunt à terme B garanti de premier rang de 1,7 milliard \$ US, dont une tranche de 583 millions \$ US a servi à refinancer les facilités de crédit de premier rang existantes, d'un prélèvement de 40,4 millions \$ US sur une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 150 millions \$ US et d'une participation en actions à hauteur de 315 millions \$ US de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») dans la société de portefeuille détenant Atlantic Broadband, ce qui représente une participation de 21 % dans Atlantic Broadband.

L'acquisition a été comptabilisée au moyen de la méthode de l'acquisition et était assujettie aux ajustements postérieurs à la clôture. Au cours de l'exercice 2018, des ajustements ont été apportés au fonds de roulement, ce qui a donné lieu à une réduction du prix d'achat de 5,2 millions \$ (4,2 millions \$ US). La répartition finale du prix d'achat s'établit comme suit :

	Finale 31 août 2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Prix d'achat	
Contrepartie versée à la clôture	1 762 163
Ajustements du fonds de roulement	(5 222)
	1 756 941
Actifs nets acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6
Créances clients et autres débiteurs	5 075
Charges payées d'avance et autres	1 989
Immobilisations corporelles	280 491
Immobilisations incorporelles	944 738
Goodwill	529 689
Dettes fournisseurs et autres créditeurs pris en charge	(5 047)
	1 756 941

8. CESSIION D'UNE FILIALE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 30 avril 2019, Cogeco Communications a conclu la vente de sa filiale Cogeco Peer 1. En raison de la vente, la Société a comptabilisé le profit à la cession suivant dans l'état consolidé du résultat pour l'exercice clos le 31 août 2019.

(en milliers de dollars canadiens)	\$
Produit brut, déduction faite de la trésorerie cédée	720 314
Ajustements du fonds de roulement	691
Coûts de transaction	(10 903)
Produit net de la vente, déduction faite de la trésorerie cédée	710 102
Actifs nets cédés	(625 738)
Profit à la cession d'une filiale	84 364

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs nets cédés.

(en milliers de dollars canadiens)	\$
Créances clients et autres débiteurs	19 988
Impôts sur le résultat à recevoir	1 126
Charges payées d'avance et autres	8 532
Immobilisations corporelles	361 774
Immobilisations incorporelles	49 618
Autres actifs	9 594
Goodwill	272 591
Actifs d'impôts différés	2 061
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(22 416)
Provisions	(34)
Passifs sur contrat et autres passifs	(25 104)
Passifs d'impôts différés	(22 183)
Ajustement au titre de l'écart de change	(29 809)
	625 738

Par conséquent, conformément à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, la Société a reclassé à titre d'activités abandonnées les résultats et les flux de trésorerie des exercices courant et précédent de Cogeco Peer 1, séparément des activités poursuivies de la Société. Les résultats de Cogeco Peer 1 sont exclus des activités poursuivies et de l'information sur les secteurs opérationnels dans les états financiers consolidés et les notes annexes, sauf indication contraire, et sont présentés déduction faite des impôts dans l'état consolidé du résultat pour la période courante et la période correspondante.

Le tableau suivant présente le bénéfice ou la perte lié(e) aux activités abandonnées.

	Exercices clos les 31 août	
	2019 ⁽¹⁾	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Produits	174 990	275 952
Charges d'exploitation	132 390	197 545
Dotation aux amortissements	43 999	95 891
Charges financières	(1 304)	(2 902)
Profit à la cession d'une filiale	(84 364)	—
Bénéfice (perte) avant impôts sur le résultat	84 269	(14 582)
Impôts sur le résultat	8 889	9 799
Bénéfice (perte) de l'exercice lié(e) aux activités abandonnées	75 380	(24 381)

(1) Les montants pour l'exercice 2019 reflètent la période de huit mois close le 30 avril 2019.

Le tableau qui suit présente les flux de trésorerie liés aux activités abandonnées.

	Exercices clos les 31 août	
	2019 ⁽¹⁾	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	41 962	65 720
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	691 729	(49 492)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en monnaies étrangères	116	105
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées	733 807	16 333

(1) Les montants pour l'exercice 2019 reflètent la période de huit mois close le 30 avril 2019.

9. CHARGES D'EXPLOITATION

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
	(retraité, Note 3)	
Salaires, avantages du personnel et services impartis	422 872	390 141
Coûts de prestations de service ⁽¹⁾	670 618	624 229
Coûts liés aux clients ⁽²⁾	93 318	79 246
Autres achats externes ⁽³⁾	125 274	133 304
	1 312 082	1 226 920

(1) Comprennent le coût des équipements vendus, les coûts liés au contenu et à la programmation, les paiements à d'autres entreprises de télécommunications, les frais de franchise et les coûts de réseau.

(2) Comprennent les frais de publicité et de marketing, les frais de vente, les frais de facturation, les charges pour créances douteuses et les frais de recouvrement.

(3) Comprennent les frais relatifs aux immeubles de bureaux, les honoraires professionnels, les frais liés au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« CRTC »), les pertes et profits sur cessions et radiations d'immobilisations corporelles et les autres frais d'administration.

10. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
	(retraité, Note 3)	
Amortissement des immobilisations corporelles	426 683	391 243
Amortissement des immobilisations incorporelles	57 293	45 928
	483 976	437 171

11. CHARGES FINANCIÈRES

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	179 692	182 229
Gains nets de change	(2 898)	(2 154)
Amortissement des coûts de transaction différés	1 913	1 945
Coûts d'emprunt capitalisés ⁽¹⁾	(690)	(2 074)
Autres	363	8 240
	178 380	188 186

(1) Pour les exercices clos les 31 août 2019 et 2018, le taux d'intérêt moyen utilisé pour la capitalisation des coûts d'emprunt était de 4,5 %.

12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
		(retraité, Note 3)
Exigibles	57 623	73 537
Différés	30 985	(84 197)
	88 608	(10 660)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre la charge d'impôts sur le résultat selon les taux d'impôts sur le résultat fédéral et provinciaux réglementaires du Canada et la charge d'impôts sur le résultat consolidé.

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
		(retraité, Note 3)
Bénéfice avant impôts sur le résultat	456 773	389 290
Taux d'impôts canadiens sur le résultat combiné	26,50 %	26,50 %
Impôts sur le résultat au taux d'imposition combiné canadien	121 045	103 162
Écart des taux d'imposition prévus par la loi applicables aux opérations	1 575	(206)
Incidence sur les impôts différés résultant du changement des taux d'impôts pratiquement en vigueur ⁽¹⁾	32	(94 203)
Incidence sur les impôts sur le résultat découlant des dépenses non déductibles et des bénéfices non imposables	(52)	2 430
Incidences fiscales provenant des établissements à l'étranger	(28 633)	(22 099)
Autres	(5 359)	256
Impôts sur le résultat au taux d'impôt effectif	88 608	(10 660)

- (1) Le 22 décembre 2017, l'administration fédérale américaine a promulgué la loi intitulée Tax Cuts and Jobs Act. Cette réforme fiscale réduit le taux d'imposition général fédéral des sociétés, le faisant passer de 35 % à 21 % après 2017. Par conséquent, les impôts différés et les passifs d'impôts différés nets ont diminué d'environ 94 millions \$ (74 millions \$ US) pour l'exercice 2018. De plus, cette loi préconise d'autres modifications, notamment à l'égard des limitations de la déductibilité des intérêts, de la déduction complète des acquisitions d'actifs corporels, des limitations des pertes d'exploitation nettes et des règles anti-évitement de l'érosion de la base d'imposition.

Le tableau qui suit présente les impôts différés qui découlent des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, de même que les reports prospectifs de pertes fiscales.

Aux 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
		(retraité, Note 3)
Immobilisations corporelles	(205 405)	(173 464)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(534 435)	(520 068)
Passifs sur contrat et autres passifs	15 214	16 904
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	145 788	124 062
Autres	26 123	(4 825)
Passifs d'impôts différés nets	(552 715)	(557 391)
Présentation aux états financiers :		
Actifs d'impôts différés	21 174	17 314
Passifs d'impôts différés	(573 889)	(574 705)
Passifs d'impôts différés nets	(552 715)	(557 391)

La variation des soldes d'actifs et de passifs d'impôts différés au cours des exercices 2019 et 2018 s'établit comme suit :

	Solde au début	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Activités abandonnées	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
Exercice clos le 31 août 2019						
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>(retraité, Note 3)</i>					
Immobilisations corporelles	(173 464)	(44 393)	—	14 055	(1 603)	(205 405)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(520 068)	(28 920)	—	18 850	(4 297)	(534 435)
Passifs sur contrat et autres passifs	16 904	(2 198)	—	482	26	15 214
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	124 062	43 790	—	(23 704)	1 640	145 788
Autres	(4 825)	736	28 588	1 551	73	26 123
	(557 391)	(30 985)	28 588	11 234	(4 161)	(552 715)

	Solde au début	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Activités abandonnées	Ajustements au titre de l'écart de change	Solde à la fin
Exercice clos le 31 août 2018						
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>(retraité, Note 3)</i>	<i>(retraité, Note 3)</i>			<i>(retraité, Note 3)</i>	<i>(retraité, Note 3)</i>
Immobilisations corporelles	(176 035)	8 636	—	(2 340)	(3 725)	(173 464)
Immobilisations incorporelles et goodwill	(583 063)	68 226	—	5 293	(10 524)	(520 068)
Passifs sur contrat et autres passifs	3 505	12 815	—	520	64	16 904
Reports prospectifs de pertes autres qu'en capital et d'autres crédits d'impôts, déduction faite des avantages non comptabilisés liés aux pertes fiscales	145 723	(11 786)	—	(13 614)	3 739	124 062
Autres	(666)	6 306	(10 173)	(329)	37	(4 825)
	(610 536)	84 197	(10 173)	(10 470)	(10 409)	(557 391)

Au 31 août 2019, la Société et ses filiales disposent de pertes fiscales fédérales cumulées pour lesquelles l'avantage fiscal a été comptabilisé dans les états financiers, à moins d'indication contraire. L'avantage représente le montant qui devrait être réalisé, en fonction de l'évaluation par la direction de la rentabilité future projetée par la Société, de la reprise des passifs d'impôts différés et des périodes de report rétrospectif et de report prospectif, entre autres. Ces pertes viennent à échéance comme suit :

	2025	2026	2027	Par la suite	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$
Canada	—	—	—	39 684	39 684
États-Unis	44 614	73 369	39 683	388 997	546 663
	44 614	73 369	39 683	428 681	586 347

La Société et ses filiales disposent de pertes en capital cumulées totalisant 1 530 millions \$ au Canada, qui peuvent être reportées indéfiniment et portées en diminution des gains en capital au Canada, ainsi que de 103 millions \$ d'écarts de change latents temporaires pour lesquels l'avantage fiscal n'a pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

13. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action.

Exercices clos les 31 août	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions et les données par action)</i>	\$	\$
		<i>(retraité, Note 3)</i>
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la Société	119 222	134 158
Bénéfice (perte) de l'exercice lié(e) aux activités abandonnées attribuable aux propriétaires de la Société	23 941	(7 721)
Bénéfice de l'exercice attribuable aux propriétaires de la Société	143 163	126 437
Nombre moyen pondéré d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	16 149 267	16 372 167
Incidence des unités d'actions incitatives dilutives	63 326	59 529
Incidence des unités d'actions liées au rendement dilutives	72 603	70 743
Nombre moyen pondéré dilué d'actions à droits de vote multiples et d'actions subalternes à droit de vote en circulation	16 285 196	16 502 439
Bénéfice (perte) par action		
De base		
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	7,38	8,19
Bénéfice (perte) de l'exercice lié(e) aux activités abandonnées	1,48	(0,47)
Bénéfice de l'exercice	8,86	7,72
Dilué(e)		
Bénéfice de l'exercice lié aux activités poursuivies	7,32	8,13
Bénéfice (perte) de l'exercice lié(e) aux activités abandonnées	1,47	(0,47)
Bénéfice de l'exercice	8,79	7,66

14. AUTRES ACTIFS

Aux 31 août	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Coûts des contrats ⁽¹⁾	36 372	35 328
Coûts de transaction	3 487	4 745
Autres	553	2 876
	40 412	42 949

(1) Comprennent les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats et les frais initiaux versés aux immeubles à logements multiples.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde des coûts des contrats.

Exercices clos les 31 août	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Solde au début	35 328	28 839
Ajouts	17 666	12 947
Amortissement	(8 972)	(7 003)
Ajustements au titre de l'écart de change	422	797
Activités abandonnées	(8 072)	(252)
Solde à la fin	36 372	35 328

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours des exercices 2019 et 2018, les variations des immobilisations corporelles s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018 (en milliers de dollars canadiens)	Terrains, bâtiments et améliorations locatives	Réseaux et infrastructure ⁽¹⁾	Équipement de centres de données ⁽²⁾	Équipements à l'abonné ⁽³⁾	Matériel roulant et équipements ⁽³⁾⁽⁴⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
		(retraité, Note 3)				(retraité, Note 3)
Coût						
Solde au 31 août 2017	256 268	3 324 795	317 114	647 299	430 585	4 976 061
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	7 715	245 585	—	16 524	10 667	280 491
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5 713	285 660	—	102 245	67 292	460 910
Cessions et radiations	(113)	(14 694)	—	(48 334)	(3 413)	(66 554)
Ajustements au titre de l'écart de change	1 098	39 306	—	7 325	2 919	50 648
Activités abandonnées	2 631	15 818	23 263	—	10 076	51 788
Solde au 31 août 2018	273 312	3 896 470	340 377	725 059	518 126	5 753 344
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	115	28 785	—	—	1 222	30 122
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 008	289 417	—	84 892	57 738	439 055
Cessions et radiations	(19)	(8 675)	—	(43 233)	(3 440)	(55 367)
Ajustements au titre de l'écart de change	545	21 161	—	3 850	1 549	27 105
Activités abandonnées	(142 615)	(321 089)	(340 377)	—	(85 148)	(889 229)
Solde au 31 août 2019	138 346	3 906 069	—	770 568	490 047	5 305 030
Amortissement et pertes de valeur cumulés						
Solde au 31 août 2017	94 505	1 976 556	142 595	473 900	303 139	2 990 695
Dotation à l'amortissement	7 376	262 862	—	80 762	40 243	391 243
Cessions et radiations	(39)	(12 464)	—	(47 387)	(3 349)	(63 239)
Ajustements au titre de l'écart de change	302	15 142	—	2 945	1 145	19 534
Activités abandonnées	10 886	23 383	32 365	—	10 726	77 360
Solde au 31 août 2018	113 030	2 265 479	174 960	510 220	351 904	3 415 593
Dotation à l'amortissement	7 829	280 437	—	88 393	50 024	426 683
Cessions et radiations	(5)	(5 541)	—	(41 623)	(2 979)	(50 148)
Ajustements au titre de l'écart de change	180	8 512	—	1 605	631	10 928
Activités abandonnées	(55 646)	(212 737)	(174 960)	—	(78 856)	(522 199)
Solde au 31 août 2019	65 388	2 336 150	—	558 595	320 724	3 280 857
Valeur comptable						
Au 31 août 2018	160 282	1 630 991	165 417	214 839	166 222	2 337 751
Au 31 août 2019	72 958	1 569 919	—	211 973	169 323	2 024 173

- (1) Les réseaux et infrastructure comprennent les tours de câblodistribution, les têtes de ligne, les émetteurs, les réseaux de fibre et câble coaxial, les branchements de clients et les équipements de réseaux.
- (2) Les équipements de centres de données comprennent l'infrastructure générale, les équipements mécaniques et électriques et les contrôles d'accès et de sécurité.
- (3) Le logiciel qui assure le bon fonctionnement des équipements à l'abonné est maintenant présenté dans la catégorie Équipements à l'abonné, alors qu'il était présenté précédemment dans la catégorie Matériel roulant et équipements.
- (4) Le matériel roulant et les équipements comprennent le matériel roulant, l'équipement de programmation, le mobilier et les agencements, le matériel informatique et les logiciels ainsi que les autres équipements.

16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

A) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours des exercices 2019 et 2018, les variations des immobilisations incorporelles s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018 (en milliers de dollars canadiens)	Durée d'utilité déterminée			Durée d'utilité indéterminée			Total
	Relations-clients ⁽¹⁾	Licences de spectre ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	Licences de câblodistribution	Licences de radiodiffusion	Nom commercial	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
			(retraité, Note 3)				(retraité, Note 3)
Coût							
Solde au 31 août 2017	412 859	—	1 208	1 771 811	79 918	25 934	2 291 730
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	195 264	—	2 131	747 343	—	—	944 738
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	—	32 306	—	—	—	—	32 306
Amortissement complet	—	—	(2 131)	—	—	—	(2 131)
Ajustements au titre de l'écart de change	16 629	—	—	64 447	—	—	81 076
Activités abandonnées	(29 880)	—	43	—	—	—	(29 837)
Solde au 31 août 2018	594 872	32 306	1 251	2 583 601	79 918	25 934	3 317 882
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	3 978	—	—	—	7 354	—	11 332
Ajustements au titre de l'écart de change	7 683	—	—	29 720	—	—	37 403
Activités abandonnées	(173 317)	—	(1 251)	—	—	(25 934)	(200 502)
Solde au 31 août 2019	433 216	32 306	—	2 613 321	87 272	—	3 166 115
Amortissement et pertes de valeur cumulés							
Solde au 31 août 2017	274 548	—	499	—	—	—	275 047
Dotations à l'amortissement	42 900	897	2 131	—	—	—	45 928
Amortissement complet	—	—	(2 131)	—	—	—	(2 131)
Ajustements au titre de l'écart de change	5 579	—	—	—	—	—	5 579
Activités abandonnées	(14 097)	—	250	—	—	—	(13 847)
Solde au 31 août 2018	308 930	897	749	—	—	—	310 576
Dotations à l'amortissement	53 706	3 587	—	—	—	—	57 293
Ajustements au titre de l'écart de change	3 047	—	—	—	—	—	3 047
Activités abandonnées	(142 168)	—	(749)	—	—	—	(142 917)
Solde au 31 août 2019	223 515	4 484	—	—	—	—	227 999
Valeur comptable							
Au 31 août 2018	285 942	31 409	502	2 583 601	79 918	25 934	3 007 306
Au 31 août 2019	209 701	27 822	—	2 613 321	87 272	—	2 938 116

(1) Les relations-clients comprennent les ententes contractuelles à long terme avec les clients.

(2) En 2018, la filiale de Cogeco Communications, Cogeco Connexion, est devenue le soumissionnaire retenu pour 23 licences de spectre dans les bandes de 2 500 MHz et de 2 300 MHz, situées principalement dans ses zones de couverture de services filaires en Ontario et au Québec, dans le cadre des enchères de licences de spectre restantes organisées par Innovation, Sciences et Développement économique (« ISDE ») Canada, pour un prix total de 24,3 millions \$. La filiale a également acquis 10 licences de spectre dans la bande de 2 500 MHz de Kian Telecom dans des régions non métropolitaines de l'Ontario pour 8 millions \$. Ces deux transactions ont été menées à terme en juin 2018.

(3) Avant l'adoption des changements de méthodes comptables décrits à la Note 3, cette catégorie comprenait aussi les coûts de rebranchement et d'activation de services additionnels dans les secteurs des services à large bande, ainsi que les coûts directs marginaux liés à l'acquisition des clients.

B) GOODWILL

Au cours des exercices 2019 et 2018, les variations du goodwill s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018	
(en milliers de dollars canadiens)	\$
Coût	
Solde au 31 août 2017	1 452 669
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	529 689
Ajustements au titre de l'écart de change	53 110
Activités abandonnées	14 796
Solde au 31 août 2018	2 050 264
Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises	19 403
Ajustements au titre de l'écart de change	24 903
Activités abandonnées	(694 236)
Solde au 31 août 2019	1 400 334
Pertes de valeur cumulées	
Solde au 31 août 2017	410 660
Activités abandonnées	12 573
Solde au 31 août 2018	423 233
Activités abandonnées	(423 233)
Solde au 31 août 2019	—
Valeur comptable	
Au 31 août 2018	1 627 031
Au 31 août 2019	1 400 334

C) TEST DE DÉPRÉCIATION SUR LE GOODWILL ET LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La Société effectue des tests annuels de dépréciation, ou plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation sur le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») en fonction du niveau auquel la direction surveille le goodwill. L'affectation est faite à une UGT dont on s'attend à ce qu'elle bénéficie des synergies du regroupement d'entreprises duquel découle le goodwill.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée qui ne génèrent pas des entrées de trésorerie largement indépendantes des autres actifs ou groupe d'actifs, sont allouées et testées pour dépréciation dans le cadre de l'UGT à laquelle elles appartiennent.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont affectés à chaque UGT de la Société de la façon suivante :

Aux 31 août	2019					2018	
Secteur opérationnel / UGT	Goodwill	Licences de câblo-distribution	Licences de radiodiffusion	Goodwill	Licences de câblo-distribution	Nom commercial	Licences de radiodiffusion
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Communications							
Services à large bande canadiens	4 662			4 662			
Ontario		857 696	—		857 696	—	—
Québec		109 304	—		109 304	—	—
Services à large bande américains	1 368 777			1 332 781			
Sud de la Floride		248 617	—		244 129	—	—
Caroline du Sud		41 215	—		40 471	—	—
Pennsylvanie		509 465	—			—	—
Ouest de la Pennsylvanie			—		406 011	—	—
Est de la Pennsylvanie			—		94 257	—	—
Delaware/Maryland/Virginie		418 394	—			—	—
Maryland/Delaware			—		53 526	—	—
Maryland/Virginie			—		357 315	—	—
Est du Connecticut		95 723	—		93 995	—	—
New Hampshire/Maine		332 907	—		326 897	—	—
Activités abandonnées	—	—	—	271 003	—	25 934	—
Autres							
Radiodiffusion	26 895	—	87 272	18 585	—	—	79 918
Total	1 400 334	2 613 321	87 272	1 627 031	2 583 601	25 934	79 918

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. La valeur recouvrable de chaque UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée au moyen de projections des flux de trésorerie dérivées des projections financières internes pour une période de cinq à huit ans. Ces projections reflètent les attentes de la direction en matière de croissance des produits, des charges et de la marge pour chaque UGT en fonction de l'expérience passée et de la croissance prévue pour le secteur. Les flux de trésorerie au-delà de cette période sont extrapolés selon un taux de croissance perpétuel estimatif déterminé d'après les taux de croissance prévus pour les marchés spécifiques dans lesquels les UGT exercent leurs activités et ne sont pas considérés comme excédant les taux de croissance moyens à long terme pour ces marchés. Les taux d'actualisation qui s'appliquent aux prévisions de flux de trésorerie sont établis à partir du coût moyen pondéré du capital avant impôts de la Société, lequel est ajusté pour tenir compte des profils de risques propres à chaque UGT.

Aux 30 juin 2019 et 2018, la Société a effectué son test annuel pour l'UGT de Radiodiffusion. La valeur recouvrable de cette UGT a été jugée supérieure à sa valeur comptable et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 août 2019 et 2018. Le calcul effectué en 2018 pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT de Radiodiffusion, qui représentait le calcul le plus détaillé entrepris dans un exercice précédent, a été utilisé dans le test de dépréciation de cette UGT au 30 juin 2019.

Aux 30 juin 2019 et 2018, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a effectué des tests de dépréciation pour ses UGT à l'intérieur de ses secteurs opérationnels : Services à large bande canadiens et américains. Cogeco Communications a déterminé que la valeur recouvrable de chaque UGT était supérieure à sa valeur comptable, et aucune perte de valeur n'a par conséquent été comptabilisée pour les exercices clos les 31 août 2019 et 2018. Le calcul effectué en 2017 pour déterminer la valeur recouvrable des Services à large bande canadiens, qui représente le calcul le plus détaillé entrepris dans un exercice précédent, a été utilisé pour le test de dépréciation de ces UGT au 30 juin 2019.

Les hypothèses clés suivantes ont été utilisées afin de déterminer les valeurs recouvrables à l'égard des plus récents tests de dépréciation effectués pour chaque secteur opérationnel de la Société.

	2019		2018	
	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance perpétuel	Taux d'actualisation avant impôts	Taux de croissance perpétuel
Secteur opérationnel	%	%	%	%
Communications	7,8 à 10,0	2,0 à 3,0	7,9 à 11,5	2,0 à 3,2
Autres	12,8	1,0	12,8	1,0

Le tableau suivant présente, pour chaque secteur opérationnel, les changements requis au taux d'actualisation avant impôts et au taux de croissance perpétuel utilisés pour effectuer les tests afin que les valeurs recouvrables soient égales à la valeur comptable de l'UGT à la date du plus récent test de dépréciation.

	Augmentation du taux d'actualisation avant impôts	Diminution du taux de croissance perpétuel
Secteur opérationnel	%	%
Communications	0,4 à 12,1	0,6 à 43,8
Autres	11,5	15,9

17. PROVISIONS

Au cours de l'exercice 2019, les variations des provisions s'établissaient comme suit :

Exercice clos le 31 août 2019	Retenues d'impôts et droits de timbre ⁽¹⁾	Coûts liés à la programmation et au contenu ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	Total
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Solde au début	7 232	6 596	12 309	26 137
Provisions comptabilisées au cours de l'exercice	—	13 932	3 990	17 922
Provisions utilisées au cours de l'exercice	—	(1 205)	(6)	(1 211)
Provisions reprises au cours de l'exercice	—	(5 748)	—	(5 748)
Ajustements au titre de l'écart de change	(255)	10	13	(232)
Activités abandonnées	—	—	(65)	(65)
Solde à la fin	6 977	13 585	16 241	36 803

(1) Les provisions pour retenues d'impôts et droits de timbre ont trait à des passifs éventuels liés aux retenues d'impôts et aux droits de timbre relatifs aux exercices antérieurs à l'acquisition par Cogeco Communications d'une filiale.

(2) Les provisions pour coûts liés à la programmation et au contenu comprennent les provisions pour des hausses tarifaires rétroactives ainsi que des redevances et coûts additionnels liés au contenu découlant d'audits périodiques des fournisseurs de services.

(3) Les autres provisions comprennent les provisions au titre d'obligations contractuelles ainsi que d'autres obligations juridiques.

18. PASSIFS SUR CONTRAT ET AUTRES PASSIFS

Aux 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Facturation anticipée	36 085	52 372
Frais différés liés au branchement des clients	17 642	24 779
Dépôts et montants payés d'avance par les clients	909	904
Passifs sur contrat	54 636	78 055
Autres passifs	3 582	2 037
	58 218	80 092

Les passifs sur contrat représentent les obligations de prestations futures envers nos clients à l'égard de services ou de biens pour lesquels une contrepartie a été reçue, ou pour lesquels une contrepartie est à recevoir du client. Au cours des exercices 2019 et 2018, les variations des passifs sur contrat s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	78 055	89 789
Produits différés au cours de la période antérieure et comptabilisés au cours de la période considérée	(39 190)	(55 316)
Entrées nettes découlant des activités	40 373	44 263
Entrées découlant des regroupements d'entreprises	498	—
Ajustements au titre de l'écart de change	584	968
Activités abandonnées	(25 684)	(1 649)
Solde à la fin	54 636	78 055

19. DETTE À LONG TERME

Aux 31 août	Échéance	Taux d'intérêt	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens, sauf les pourcentages)		%	\$	\$
Société				
Facilité à terme renouvelable ^{a)}				
Emprunt renouvelable	février 2024	—	—	1 995
Emprunt renouvelable – 16,7 millions \$ US	février 2024	3,31 ⁽¹⁾⁽²⁾	22 203	—
Déventures non garanties ^{b)}	novembre 2021	6,50	34 901	34 860
Contrat de location-financement	février 2022	4,27	60	81
Filiales				
Facilité à terme renouvelable ^{c)}				
Facilité de crédit renouvelable du Canada				
Emprunt renouvelable – 310 millions \$ US en 2018	janvier 2024	—	—	404 705
Billets garantis de premier rang ^{d)}				
Série A – 25 millions \$ US	septembre 2024	4,14	33 155	32 540
Série B – 150 millions \$ US	septembre 2026	4,29	198 845	195 176
Billets garantis de premier rang série B ^{e)}		—	—	54 994
Billets garantis de premier rang – 215 millions \$ US ^{f)}	juin 2025	4,30	284 996	279 711
Déventures garanties de premier rang série 2 ^{g)}	novembre 2020	5,15	199 744	199 544
Déventures garanties de premier rang série 3 ^{h)}	février 2022	4,93	199 457	199 255
Déventures garanties de premier rang série 4 ⁱ⁾	mai 2023	4,18	298 697	298 381
Facilités de crédit de premier rang ^{j)}				
Facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang – 1 678,8 millions \$ US (1 695,8 millions \$ US en 2018)	janvier 2025	4,36 ⁽¹⁾⁽³⁾	2 189 965	2 167 792
Facilité renouvelable garantie de premier rang – 20 millions \$ US en 2018	janvier 2023	—	—	26 110
			3 462 023	3 895 144
Moins : tranche courante			22 624	77 209
			3 439 399	3 817 935

(1) Taux d'intérêt sur la dette, incluant l'écart de crédit applicable.

(2) Un montant de 16,7 millions \$ US prélevé sur la facilité d'emprunt renouvelable de la Société a été couvert jusqu'au 30 septembre 2019, au moyen d'une convention de swaps de devises qui fixe le montant remboursable à l'échéance à 22,1 millions \$ et le taux d'intérêt effectif sur l'équivalent en dollars canadiens à 2,845 %.

(3) Une filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swap de taux d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt sur un montant notionnel de 1,1 milliard \$ US au titre de ses emprunts fondés sur le taux LIBOR. Ces conventions ont pour effet de convertir le taux de base variable LIBOR en dollars américains à des taux fixes allant de 2,017 % à 2,262 % pour des échéances variant entre le 31 janvier 2021 et le 30 novembre 2024, en vertu de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang. Compte tenu de ces conventions, le taux d'intérêt effectif de la facilité d'emprunt à terme B garantie de premier rang est de 4,38 %.

- a) La Société bénéficie d'une facilité à terme renouvelable de 100 millions \$, incluant une marge de crédit d'exploitation de 7,5 millions \$. Le 3 décembre 2018, le montant disponible a été accru afin de passer de 50 millions \$ à 100 millions \$ et l'échéance a été prolongée jusqu'au 1^{er} février 2024 et peut être prolongée annuellement. La facilité à terme renouvelable peut être remboursée à tout moment sans pénalité. La facilité à terme renouvelable est garantie indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de la Société et de certaines de ses filiales, à l'exception du capital-actions et des actifs de la filiale de la Société, Cogeco Communications, et est garantie par ses filiales, à l'exception de Cogeco Communications. En vertu des modalités de la convention de crédit, la Société doit respecter certaines clauses restrictives. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, le rachat d'actions et le remboursement de la dette à long terme, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers en ce qui a trait au BAIIA lié aux activités poursuivies ajusté pour tenir compte des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition (« BAIIA ajusté »), aux charges financières et au total de l'endettement. La facilité à terme renouvelable porte intérêt à des taux fondés, au gré de la Société, sur le taux des acceptations bancaires, le LIBOR en dollars américains, le taux préférentiel ou le taux de base sur les prêts en dollars américains plus l'écart de crédit applicable, et des commissions d'engagement sont payables sur la portion inutilisée.
- b) Le 7 novembre 2011, la Société a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets non garantis à 6,50 % pour un total de 35 millions \$, et viennent à échéance le 7 novembre 2021. Les intérêts sur ces billets sont payables semestriellement à terme échu le 7 novembre et le 7 mai de chaque année, à compter du 7 mai 2012.
- c) La filiale de la Société, Cogeco Communications, dispose d'une facilité à terme renouvelable de 800 millions \$ auprès d'un consortium de prêteurs. Le 4 décembre 2018, l'échéance a été prolongée au 24 janvier 2024 et peut être prolongée annuellement. La facilité à terme renouvelable modifiée et mise à jour est offerte en dollars canadiens, en dollars américains, en euros et en livres sterling, et les taux d'intérêt sont fondés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base en dollars américains, le taux LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus l'écart de crédit applicable. La facilité à terme renouvelable donne accès à une marge de crédit d'exploitation d'un montant maximal de 30 millions \$. La facilité à terme renouvelable est garantie indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de certaines de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De plus, elle prévoit certaines affectations autorisées, y compris les obligations relatives à l'achat de biens, les obligations capitalisées existantes et l'octroi de toute sûreté par une entité avant qu'elle ne devienne une filiale, sous réserve d'un montant maximal. Les dispositions relatives à cette facilité prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent le total de l'endettement, les charges financières, les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote et le rachat d'actions, ainsi que l'atteinte et le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA lié aux activités poursuivies ajusté pour tenir compte des frais d'intégration, de restructuration et d'acquisition (« BAIIA ajusté »).
- d) Le 27 août 2014, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang, série A, d'un montant de 25 millions \$ US et de billets garantis de premier rang, série B, d'un montant de 150 millions \$ US. Les billets garantis de premier rang, série A, portent intérêt au taux annuel de 4,14 % payable semestriellement et viennent à échéance le 1^{er} septembre 2024, et les billets garantis de premier rang, série B, portent intérêt au taux annuel de 4,29 % payable semestriellement et viennent à échéance le 1^{er} septembre 2026. Les billets garantis de premier rang, séries A et B, sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, contre la totalité du capital plus une prime compensatoire. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.
- e) La filiale de la Société, Cogeco Communications, a remboursé les billets garantis de premier rang, série B, à leur date d'échéance, le 1^{er} octobre 2018.
- f) Le 27 juin 2013, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un placement privé, à l'émission de billets garantis de premier rang d'un montant de 215 millions \$ US. Ces billets garantis de premier rang portent intérêt à un taux de 4,30 % payable semestriellement et viennent à échéance le 16 juin 2025. Les billets garantis de premier rang sont rachetables au gré de Cogeco Communications en tout temps, en totalité ou en partie, contre la totalité du capital plus une prime compensatoire. Ces billets sont garantis indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.
- g) Le 16 novembre 2010, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions \$ en débentures garanties de premier rang, série 2. Ces débentures viennent à échéance le 16 novembre 2020 et portent intérêt au taux annuel de 5,15 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.

- h) Le 14 février 2012, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 200 millions \$ en débentures garanties de premier rang, série 3. Ces débentures viennent à échéance le 14 février 2022 et portent intérêt au taux annuel de 4,925 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.
- i) Le 27 mai 2013, la filiale de la Société, Cogeco Communications, a procédé, dans le cadre d'un appel public à l'épargne, à une émission de 300 millions \$ en débentures garanties de premier rang, série 4. Ces débentures viennent à échéance le 26 mai 2023 et portent intérêt au taux annuel de 4,175 % payable semestriellement. Ces débentures sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, et une sûreté sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. Les dispositions relatives à ces débentures prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de Cogeco Communications et de ses filiales, à l'exception des filiales non restreintes. De façon générale, les plus importantes restrictions visent l'endettement autorisé, les cessions et le maintien de certains ratios financiers.
- j) Le 4 janvier 2018, dans le cadre du financement de l'acquisition de MetroCast par Atlantic Broadband, une filiale de Cogeco Communications, deux filiales américaines de Cogeco Communications ont conclu un nouvel emprunt à terme B garanti de premier rang de 2,1 milliards \$ (1,7 milliard \$ US) arrivant à échéance en janvier 2025 et une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang de 188 millions \$ (150 millions \$ US) arrivant à échéance en janvier 2023, dont une tranche de 733 millions \$ (583 millions \$ US) a servi à rembourser les facilités d'emprunt à terme A-2, A-3 et B, ainsi que la facilité renouvelable existante. Un montant de 7,3 millions \$, représentant des coûts de transaction différés non amortis, a été imputé aux charges financières par suite du remboursement anticipé des facilités de crédit à terme A-2, A-3 et B en janvier 2018.

Les taux d'intérêt applicables à ces facilités de crédit de premier rang sont fondés sur le LIBOR, plus l'écart de crédit applicable. À compter d'août 2018, l'emprunt à terme B garanti de premier rang est assujéti à un amortissement trimestriel de 0,25 % jusqu'à sa date d'échéance. En sus de l'amortissement trimestriel, l'emprunt doit être remboursé par anticipation selon un pourcentage de remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires générés au cours de l'exercice antérieur, tel qu'il est défini ci-dessous, et ces paiements commenceront au cours de l'exercice 2020, le cas échéant.

- i) 50 % si le ratio de l'endettement net garanti de premier rang / BAIIA ajusté (« ratio de levier financier ») d'Atlantic Broadband est supérieur ou égal à 5,1 sur 1,0;
- ii) 25 % si le ratio de levier financier d'Atlantic Broadband est supérieur ou égal à 4,6 sur 1,0, mais inférieur à 5,1 sur 1,0;
- iii) 0 % si le ratio de levier financier d'Atlantic Broadband est inférieur à 4,6 sur 1,0.

Le ratio de levier financier d'ABB était inférieur à 4,6 sur 1,0 au 31 août 2019 et, par conséquent, aucun remboursement anticipé des flux de trésorerie excédentaires n'est applicable pour l'exercice 2020. Les facilités de crédit de premier rang sont sans recours contre Cogeco Communications et la plupart de ses filiales canadiennes et sont garanties indirectement par une charge de premier rang, fixe et générale, sur la quasi-totalité des biens personnels et réels, actuels et futurs et entreprises de quelque nature que ce soit d'Atlantic Broadband et de ses filiales. Les dispositions relatives à ces facilités prévoient des limites quant aux opérations et aux activités d'Atlantic Broadband et de ses filiales. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements, l'endettement autorisé, les distributions et le maintien de certains ratios financiers.

20. CAPITAL SOCIAL

A) AUTORISÉ

Nombre illimité :

Actions privilégiées de premier et de second rang, pouvant être émises en série, ne comportant aucun droit de vote, sauf tel qu'il est prévu par la loi ou par les statuts de la Société.

Actions à droits de vote multiples, 20 votes par action.

Actions subalternes à droit de vote, 1 vote par action.

B) ÉMIS ET PAYÉ

Aux 31 août	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>	\$	\$
1 812 860 actions à droits de vote multiples	12	12
14 308 445 actions subalternes à droit de vote (14 574 435 au 31 août 2018)	116 198	118 358
	116 210	118 370
63 075 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives (61 375 au 31 août 2018)	(4 577)	(4 237)
72 691 actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement (72 359 au 31 août 2018)	(5 527)	(5 295)
	106 106	108 838

Au cours des exercices 2019 et 2018, les actions à droits de vote multiples ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>	Montant	Montant
	\$	\$
Solde au début	1 812 860	1 842 860
Conversion d'actions à droits de vote multiples en actions subalternes à droit de vote	—	(30 000)
Solde à la fin	1 812 860	1 812 860

Au cours des exercices 2019 et 2018, les actions subalternes à droit de vote ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>	Montant	Montant
	\$	\$
Solde au début	14 574 435	14 750 245
Rachat d'actions subalternes à droit de vote à des fins d'annulation ⁽¹⁾	(265 990)	(205 810)
Conversion d'actions à droits de vote multiples en actions subalternes à droit de vote	—	30 000
Solde à la fin	14 308 445	14 574 435

- (1) Le 31 juillet 2019, Cogeco a annoncé que la Bourse de Toronto a accepté le renouvellement de son avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, lui permettant d'acquérir, à des fins d'annulation, jusqu'à 300 000 actions subalternes à droit de vote supplémentaires, du 2 août 2019 au 1^{er} août 2020 (jusqu'à 550 000 actions subalternes à droit de vote, du 2 août 2018 au 1^{er} août 2019). Au cours de l'exercice 2019, Cogeco a racheté et annulé 265 990 (2018 - 205 810) actions subalternes à droit de vote, d'une valeur moyenne attribuée de 2,2 millions \$ (2018 - 1,7 million \$), pour une contrepartie de 20,6 millions \$ (2018 - 14,6 millions \$). L'excédent du prix d'achat sur la valeur moyenne attribuée aux actions totalise 18,4 millions \$ (2018 - 13,0 millions \$) et a été comptabilisé dans les bénéfices non distribués.

Au cours des exercices 2019 et 2018, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)</i>	Montant	Montant
	\$	\$
Solde au début	61 375	50 178
Actions subalternes à droit de vote acquises	18 576	26 175
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(16 876)	(14 978)
Solde à la fin	63 075	61 375

Au cours des exercices 2019 et 2018, les actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement ont évolué comme suit :

Exercices clos les 31 août	2019		2018	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)		\$		\$
Solde au début	72 359	5 295	61 386	3 432
Actions subalternes à droit de vote acquises	22 623	1 864	33 979	3 149
Actions subalternes à droit de vote distribuées aux employés	(22 291)	(1 632)	(23 006)	(1 286)
Solde à la fin	72 691	5 527	72 359	5 295

C) DIVIDENDES

Pour l'exercice clos le 31 août 2019, des dividendes déterminés trimestriels de 0,43 \$ l'action, pour un total de 1,72 \$ l'action, ont été versés aux détenteurs d'actions subalternes à droit de vote et d'actions à droits de vote multiples, pour un total de 27,8 millions \$, comparativement à des dividendes déterminés trimestriels de 0,39 \$ l'action, pour un total de 1,56 \$ l'action, ou 25,5 millions \$, pour l'exercice clos le 31 août 2018.

Pour l'exercice clos le 31 août 2019, des dividendes déterminés trimestriels de 0,525 \$ l'action, pour un total de 2,10 \$ l'action, ont été versés par la filiale de la Société, Cogeco Communications, aux participations ne donnant pas le contrôle, pour un total de 70,8 millions \$, comparativement à des dividendes déterminés trimestriels de 0,475 \$ l'action, pour un total de 1,90 \$ l'action, ou 63,9 millions \$, pour l'exercice clos le 31 août 2018.

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Attribuables aux propriétaires de la Société		
Dividendes sur actions à droits de vote multiples	3 118	2 840
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	24 654	22 699
	27 772	25 539
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		
Dividendes sur actions subalternes à droit de vote	70 757	63 886

Au cours de sa réunion du 30 octobre 2019, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,475 \$ l'action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 27 novembre 2019, aux actionnaires inscrits en date du 13 novembre 2019.

D) RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs employés et à ceux de leurs filiales des régimes d'achat d'actions, et offrent également à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. Aux termes de ces régimes, un maximum de 10 % des actions subalternes à droit de vote en circulation sont disponibles. De plus, la Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent des régimes d'unités d'actions incitatives et des régimes d'unités d'actions liées au rendement à leurs hauts dirigeants et employés désignés et des régimes d'unités d'actions différées aux membres du conseil d'administration.

Régimes d'achat d'actions

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent au bénéfice de leurs employés et à ceux de leurs filiales, des régimes d'achat d'actions accessibles à tous les employés, dans lesquels ils peuvent verser jusqu'à 7 % de leur salaire annuel de base et la Société et sa filiale versent une cotisation à hauteur de 25 % de la cotisation de l'employé. Les souscriptions sont effectuées mensuellement, et les actions subalternes à droit de vote des employés sont acquises sur le marché boursier.

Régimes d'options sur actions

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'options sur actions. En vertu des conditions de ces régimes, le prix d'exercice minimal auquel les options sont attribuées est égal au cours des actions à la date d'attribution des options. Les options attribuées sont acquises également sur une période de cinq ans commençant un an après le jour où ces options d'achat sont attribuées et peuvent être exercées sur une période de dix ans.

Un nombre total de 1 545 700 actions subalternes à droit de vote est réservé aux fins du régime d'options sur actions de Cogeco. Au cours des exercices 2019 et 2018, Cogeco n'a attribué aucune option sur actions à ses employés et aucune option sur action n'était en circulation aux 31 août 2019 et 2018.

Un nombre total de 3 432 500 actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications est réservé aux fins de son régime d'options sur actions.

En vertu du régime d'options sur actions de Cogeco Communications, les options suivantes ont été attribuées et étaient en circulation au 31 août :

Exercices clos les 31 août	2019		2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début	819 393	65,27	652 385	56,61
Attribuées ⁽¹⁾	201 525	65,62	281 350	85,08
Exercées ⁽²⁾	(170 754)	57,28	(60 337)	57,77
Annulées	(134 550)	72,43	(54 005)	72,28
En circulation à la fin	715 614	65,93	819 393	65,27
Pouvant être exercées à la fin	264 374	55,99	277 108	49,76

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2019, Cogeco Communications a attribué 97 725 (2018 – 126 425) options sur actions à des hauts dirigeants de Cogeco à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications.

(2) Pour les options sur actions exercées pendant l'exercice, le prix moyen pondéré de l'action était de 92,43 \$ (2018 – 83,46 \$).

Au 31 août 2019, la fourchette des prix d'exercice, le prix d'exercice moyen pondéré et la durée résiduelle moyenne pondérée des options étaient comme suit :

Au 31 août 2019	Options en circulation			Options pouvant être exercées	
	Nombre en circulation	Durée résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre pouvant être exercé	Prix d'exercice moyen pondéré
		(années)	\$		\$
Fourchette des prix d'exercice					
\$					
38,08 à 50,10	138 699	3,10	44,75	138 699	44,75
50,11 à 62,13	162 500	6,54	61,84	67 175	61,64
62,14 à 65,75	163 490	9,08	65,19	1 160	65,61
65,76 à 85,00	65 290	6,24	67,58	28 740	67,58
85,01 à 103,09	185 635	8,21	85,40	28 600	85,20
	715 614	6,86	65,93	264 374	55,99

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2019 était de 9,60 \$ (2018 – 13,37 \$) l'option. La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées a été estimée à la date d'attribution aux fins de la détermination de la rémunération fondée sur des actions liées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes en fonction des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
	%	%
Taux de dividende attendu	3,18	2,24
Volatilité attendue ⁽¹⁾	20,37	20,12
Taux d'intérêt sans risque	2,42	1,65
Durée prévue (en années)	6,0	6,0

(1) La volatilité attendue est basée sur la volatilité historique des actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications pour une période équivalente à la durée prévue des options.

Une charge de rémunération de 1 425 000 \$ (2018 – 1 788 000 \$) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2019 relativement à ce régime.

Régimes d'unités d'actions incitatives

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés des régimes d'unités d'actions incitatives. Selon ces régimes, les hauts dirigeants et employés désignés reçoivent périodiquement un nombre déterminé d'unités d'actions incitatives qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions subalternes à droit de vote de la Société ou de sa filiale trois ans moins un jour suivant la date d'attribution. Le nombre d'unités d'actions incitatives est basé sur la valeur en dollars de l'attribution et du cours de clôture moyen des actions de la Société pour la période de douze mois se terminant le 31 août qui précède. Les unités d'actions incitatives sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action. La Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale, respectivement, sur le marché boursier. Ces actions sont achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées aux états financiers de la Société et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation ne donnant pas le contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions incitatives.

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives de la Société, les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées et étaient en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
En circulation au début	61 700	50 178
Attribuées	18 800	26 500
Distribuées	(16 876)	(14 978)
Annulées	(549)	—
En circulation à la fin	63 075	61 700

En vertu du régime d'unités d'actions incitatives de Cogeco Communications, les unités d'actions incitatives suivantes ont été attribuées et étaient en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
En circulation au début	105 475	101 538
Attribuées	37 600	47 900
Distribuées	(44 470)	(35 892)
Annulées	(26 780)	(8 071)
En circulation à la fin	71 825	105 475

Une charge de rémunération de 3 550 000 \$ (2018 – 3 704 000 \$) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2019 relativement à ces régimes.

Régimes d'unités d'actions liées au rendement

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, offrent également des régimes d'unités d'actions liées au rendement à l'intention de leurs hauts dirigeants et employés désignés. Ces régimes ont pour objectif de fidéliser les hauts dirigeants et employés désignés, d'harmoniser leurs intérêts et ceux des actionnaires et de permettre à la Société et sa filiale de soutenir des résultats positifs mesurés selon la formule de création de valeur économique, une mesure de performance utilisée par la direction. Le nombre d'unités d'actions liées au rendement est établi en fonction de la valeur monétaire à l'octroi et du cours de clôture moyen des actions de la Société et de sa filiale pour la période de douze mois terminée le 31 août qui précède. Les unités d'actions liées au rendement sont acquises sur une période de trois ans moins un jour en fonction de l'augmentation de la valeur économique de la Société ou de la filiale pendant une période de trois ans se terminant le 31 août précédent, ce qui signifie qu'aucune unité d'action liée au rendement ne sera acquise s'il n'y a pas d'augmentation de la valeur économique. Les participants ont le droit de recevoir des équivalents de dividendes sous forme d'unités d'actions liées au rendement supplémentaires, mais uniquement à l'égard des unités d'actions liées au rendement dont les droits sont acquis. Les unités d'actions liées au rendement sont rachetables en cas de décès, d'invalidité permanente, de départ à l'âge normal de la retraite ou de congédiement sans motif. Le détenteur d'unités d'actions liées au rendement a le droit de recevoir le paiement de ses unités en proportion du temps écoulé entre la date d'attribution et la date de rachat, après la prise en compte de la période d'acquisition des droits de trois ans moins un jour. Deux fiducies ont été créées pour acquérir ces actions sur le marché boursier afin de se couvrir contre les fluctuations du prix de l'action et la Société et sa filiale ont fourni des instructions aux fiduciaires visant l'achat d'actions subalternes à droit de vote de la Société et de sa filiale sur le marché boursier. Ces actions ont été achetées et sont détenues en fiducie à l'intention des participants jusqu'à ce que les droits connexes soient complètement acquis. Ces fiducies, considérées comme des entités ad hoc, sont consolidées dans les états financiers de la Société et de sa filiale et la valeur des actions acquises est présentée en diminution du capital social ou de la participation ne donnant pas le contrôle à titre d'actions subalternes à droit de vote détenues en fiducie en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement.

En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de la Société, les unités d'actions liées au rendement suivantes ont été attribuées et étaient en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
En circulation au début	72 946	61 142
Attribuées	19 475	29 075
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	3 045	4 196
Distribuées	(22 291)	(23 006)
Annulées	(2 347)	—
Équivalents de dividendes	1 687	1 539
En circulation à la fin	72 515	72 946

En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications, les unités d'actions liées au rendement suivantes ont été attribuées et étaient en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
En circulation au début	133 181	115 207
Attribuées ⁽¹⁾	45 800	65 525
Unités supplémentaires attribuées, liées au rendement	200	2 639
Distribuées	(43 319)	(41 441)
Annulées	(31 889)	(12 184)
Équivalents de dividendes	3 578	3 435
En circulation à la fin	107 551	133 181

(1) Pour l'exercice clos le 31 août 2019, Cogeco Communications a attribué 14 625 (2018 – 19 025) unités d'actions liées au rendement à des hauts dirigeants de Cogeco à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications.

Une charge de rémunération de 3 562 000 \$ (2018 – 4 816 000 \$) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2019 relativement à ces régimes.

Régimes d'unités d'actions différées

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, ont mis sur pied des régimes d'unités d'actions différées afin de faciliter le recrutement d'administrateurs compétents et le maintien en fonction de ceux-ci aux conseils d'administration de la Société et de sa filiale. Chaque membre actuel ou nouveau membre du conseil peut choisir de toucher un pourcentage de sa rémunération annuelle sous forme d'unités d'actions différées et de toucher le reste, s'il y a lieu, en espèces. Le nombre d'unités d'actions différées qu'un membre a le droit de recevoir est basé sur le cours de clôture moyen des actions subalternes à la Bourse de Toronto pendant la période de vingt jours de bourse consécutifs ayant immédiatement précédé la date précédant par un jour la date de l'émission. Des équivalents de dividendes sont émis à l'égard des unités d'actions différées comme si le membre était un porteur inscrit d'actions subalternes à la date de référence pertinente et crédités à son compte sous forme d'unités d'actions différées supplémentaires. Les unités d'actions différées sont rachetables et payables en espèces ou en actions, lorsque l'individu cesse d'être un membre du conseil ou dans le cas du décès du membre.

En vertu du régime d'unités d'actions différées de la Société, les unités d'actions différées suivantes ont été émises et étaient en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
En circulation au début	41 806	60 374
Émises	4 216	3 797
Rachetées	(13 966)	(23 328)
Équivalents de dividendes	821	963
En circulation à la fin	32 877	41 806

En vertu du régime d'unités d'actions différées de Cogeco Communications, les unités d'actions différées suivantes ont été émises et étaient en circulation aux 31 août :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
En circulation au début	42 607	40 446
Émises	11 328	6 662
Rachetées	(12 351)	(5 549)
Équivalents de dividendes	1 095	1 048
En circulation à la fin	42 679	42 607

Une diminution de la charge de rémunération de 3 988 000 \$ (2018 – une diminution de la charge de rémunération de 62 000 \$) a été comptabilisée pour l'exercice clos le 31 août 2019 relativement à ces régimes.

21. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au cours des exercices 2019 et 2018, les variations du cumul des autres éléments du résultat global s'établissaient comme suit :

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018 (en milliers de dollars canadiens)	Réserve de couvertures de flux de trésorerie \$	Écart de change \$	Total \$
		(retraité, Note 3)	(retraité, Note 3)
Solde au 31 août 2017	130	24 445	24 575
Autres éléments du résultat global de l'exercice	8 036	3 724	11 760
Solde au 31 août 2018	8 166	28 169	36 335
Autres éléments du résultat global de l'exercice	(18 906)	(7 313)	(26 219)
Solde au 31 août 2019	(10 740)	20 856	10 116

22. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

A) VARIATIONS DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août (en milliers de dollars canadiens)	2019 \$	2018 \$
		(retraité, Note 3)
Créances clients et autres débiteurs	(910)	(2 154)
Charges payées d'avance et autres	(1 364)	(4 167)
Autres actifs	(8 665)	(5 930)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(25 586)	(8 418)
Provisions	10 103	4 410
Passifs sur contrat et autres passifs	3 758	(10 772)
	(22 664)	(27 031)

B) VARIATIONS DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Exercices clos les 31 août 2019 et 2018 (en milliers de dollars canadiens)	Endettement bancaire	Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	Tranches courante et non courante de la dette à long terme	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 août 2017	3 801	118	2 611 356	2 615 275
Augmentation de l'endettement bancaire	2 148	—	—	2 148
Augmentation nette des facilités renouvelables	—	—	386 563	386 563
Émission de dette à long terme, déduction faite des escomptes et des coûts de transaction	—	—	2 082 408	2 082 408
Remboursement de la dette à long terme	—	—	(1 329 064)	(1 329 064)
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	(118)	—	(118)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement, excluant les capitaux propres	2 148	(118)	1 139 907	1 141 937
Incidence des variations des taux de change	—	—	126 789	126 789
Amortissement des escomptes et des coûts de transaction	—	—	17 092	17 092
Total des variations sans effet sur la trésorerie	—	—	143 881	143 881
Solde au 31 août 2018	5 949	—	3 895 144	3 901 093
Diminution de l'endettement bancaire	(5 949)	—	—	(5 949)
Diminution nette des facilités renouvelables	—	—	(423 516)	(423 516)
Remboursement de la dette à long terme	—	—	(77 660)	(77 660)
Augmentation des coûts de transaction différés	—	—	(1 778)	(1 778)
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	7 005	—	7 005
Remboursement du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	—	(655)	—	(655)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement, excluant les capitaux propres	(5 949)	6 350	(502 954)	(502 553)
Incidence des variations des taux de change	—	170	62 173	62 343
Amortissement des escomptes et des coûts de transaction	—	—	7 660	7 660
Total des variations sans effet sur la trésorerie	—	170	69 833	70 003
Solde au 31 août 2019	—	6 520	3 462 023	3 468 543

23. AVANTAGES DU PERSONNEL

A) RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES ET RÉGIMES ENREGISTRÉS D'ÉPARGNE-RETRAITE COLLECTIFS

La Société et ses filiales offrent à leurs employés des régimes à cotisations définies ou des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs. Pour ces régimes, la seule obligation de la Société et de ses filiales est de remettre la cotisation mensuelle de l'employeur. Une charge de rémunération totale de 9 429 000 \$ (2018 – 9 145 000 \$) a été comptabilisée dans les « salaires, avantages et services impartis » dans les états consolidés du résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2019 relativement à ces régimes.

B) RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

La Société et ses filiales offrent des régimes à prestations définies au bénéfice de leurs employés et des régimes distincts à prestations définies au bénéfice de leurs hauts dirigeants, qui prévoient le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen au cours de la carrière de chaque participant. La Société et ses filiales offrent aussi à certains de leurs hauts dirigeants désignés des régimes supplémentaires de retraite. Au 31 août de chaque exercice, la Société et ses filiales mesurent les actifs des régimes à la juste valeur et les obligations au titre de prestations définies pour tous les régimes. La plus récente évaluation actuarielle des régimes au bénéfice des employés a eu lieu le 31 août 2018; l'évaluation suivante était requise en date du 31 août 2019 et devrait être achevée en février 2020. La plus récente évaluation actuarielle des régimes au bénéfice des hauts dirigeants a eu lieu le 31 août 2017, et la prochaine évaluation est requise en date du 31 août 2020.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la variation des obligations au titre des prestations définies et les actifs des régimes à la juste valeur et la situation de la capitalisation des régimes aux 31 août.

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies⁽¹⁾		
Obligations au titre des prestations définies au début	101 743	100 052
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 291	3 002
Intérêts débiteurs	3 801	3 584
Cotisations versées par les participants	365	357
Prestations versées	(2 605)	(2 721)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(573)	(473)
Changements des hypothèses financières	12 068	(2 058)
Obligations au titre des prestations définies à la fin	117 959	101 743
Actifs des régimes à la juste valeur		
Actifs des régimes à la juste valeur au début	108 601	101 256
Intérêts créditeurs	3 975	3 582
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	(10 190)	3 767
Charges administratives	(471)	(371)
Cotisations versées par les participants	365	357
Cotisations versées par l'employeur	858	2 731
Prestations versées	(2 605)	(2 721)
Actifs des régimes à la juste valeur à la fin	100 533	108 601
Situation de la capitalisation		
Actifs des régimes à la juste valeur	100 533	108 601
Obligations au titre des prestations définies	117 959	101 743
Actif (passif) net au titre des prestations définies	(17 426)	6 858

(1) Aux 31 août 2019 et 2018, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies est de 14 ans.

L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société sous les rubriques « actifs relatifs aux régimes de retraite » et « passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel », respectivement.

Passifs relatifs aux régimes de retraite et avantages du personnel

Aux 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Passifs relatifs aux régimes de retraite	17 426	—
Avantages du personnel	6 760	5 390
	24 186	5 390

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée en résultat net

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Comptabilisée dans les charges d'exploitation (salaires, avantages du personnel et services impartis)		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	3 291	3 002
Coût des services passés	(131)	—
Charges administratives	471	371
Comptabilisée dans les charges financières (autres)		
Intérêts nets	(174)	2
	3 457	3 375

Charge au titre des régimes à prestations définies comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations résultant des éléments suivants :		
Ajustements liés à l'expérience	(573)	(473)
Changements des hypothèses financières	12 068	(2 058)
Rendement des actifs des régimes, sauf les montants inclus dans les intérêts créditeurs	10 190	(3 767)
	21 685	(6 298)

Les cotisations prévues devant être versées par l'employeur aux régimes à prestations définies de la Société en 2020 seront d'environ 5 175 000 \$.

Les actifs des régimes se répartissent comme suit :

Aux 31 août	2019	2018
	%	%
Actions ⁽¹⁾	57	57
Obligations ⁽¹⁾	13	14
Dépôts en fiducie ⁽²⁾	25	24
Autres	5	5
Total	100	100

(1) Les actions et obligations ont des prix cotés sur des marchés actifs.

(2) Dépôts en fiducie prescrits par l'Agence du revenu du Canada pour les régimes de retraite supplémentaires capitalisés, ne portant pas intérêt.

Les principales hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations de la Société au titre des régimes à prestations définies et la charge au titre des régimes à prestations définies s'établissent comme suit :

Aux 31 août	2019	2018
	%	%
Obligations au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	2,85	3,65
Taux de croissance de la rémunération	2,75	2,75
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014
Charge au titre des régimes à prestations définies		
Taux d'actualisation	3,00	3,75
Taux de croissance de la rémunération	2,75	2,75
Table de mortalité	CPM-2014	CPM-2014

C) EXPOSITION AUX RISQUES ACTUARIELS

La Société est exposée aux risques actuariels suivants :

Risque d'investissement

La stratégie d'investissement des régimes est de diversifier la nature des rendements prévus des actifs. Étant donné la nature à long terme des obligations au titre des prestations définies, une partie des actifs est investie en actions afin de maximiser le rendement. Puisque les actions sont intrinsèquement volatiles et risquées, la Société a déterminé des objectifs d'investissement, autant pour le pourcentage de la répartition des actifs que pour la cible de rendement, qui sont suivis sur une base mensuelle et ajustés au besoin.

Risque de taux d'intérêt

Une diminution du taux d'intérêt sur les obligations de sociétés à taux fixe cotées de qualité supérieure réduira le taux d'actualisation utilisé et aura pour effet d'augmenter la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Cependant, cette augmentation de la valeur des obligations au titre des prestations définies sera partiellement compensée par une augmentation de la valeur des investissements du régime dans les obligations.

Risque de salaire

Les prestations de retraite prévues des membres actifs sont liées à leur rémunération antérieure à la retraite. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies est calculée en utilisant les meilleures estimations de la direction pour le taux de croissance attendu de la rémunération des membres du régime. Une augmentation dans cette hypothèse augmenterait la valeur des obligations au titre des prestations définies.

D) ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité des obligations au titre des prestations définies ont été calculées selon des changements de chaque hypothèse actuarielle qui sont raisonnablement possibles sans considérer des changements simultanés pour plusieurs hypothèses actuarielles clés. Un changement dans une hypothèse actuarielle pourrait déclencher le changement d'une autre hypothèse actuarielle, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence du changement de ces hypothèses sur la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies. Les analyses de sensibilité ont été préparées conformément aux méthodes comptables de la Société décrites à la Note 2 L). Les résultats actuels des éléments faisant l'objet d'estimations pourraient être différents.

Au 31 août 2019 (en milliers de dollars canadiens)	Changement d'hypothèse	Augmentation de la valeur des obligations au titre des prestations définies
	%	\$
Diminution du taux d'actualisation	0,10	1 608
Taux de croissance attendu de la rémunération	0,25	280

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

A) GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La direction a pour objectif de protéger la Société et ses filiales contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats, et contre certains risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière que la Société pourrait subir si un client ou une contrepartie à un actif financier ne s'acquittait pas de ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie et aux créances clients, dont l'exposition maximale est représentée par leur valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière.

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés découle de la possibilité que les contreparties aux swaps de taux d'intérêt manquent à leurs obligations lorsque la juste valeur de ces conventions est favorable à la Société. La Société atténue ce risque en concluant des opérations avec des institutions financières dont la notation est égale ou supérieure à sa propre notation. La Société évalue la solvabilité des contreparties afin de réduire le risque de défaillance des contreparties dans le cadre de ces conventions. Au 31 août 2019, la direction est d'avis que le risque de crédit lié à ses instruments financiers dérivés était minimal, étant donné que la notation la plus faible des contreparties à ces conventions est de « A » selon les services de notation de *Standard & Poor's* (« S&P »).

Les équivalents de trésorerie comprennent principalement des placements à court terme très liquides comme des fonds de marché monétaire. La Société a déposé la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès d'institutions financières de bonne réputation, et la direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

La Société est également exposée au risque de crédit relativement à ses créances clients. Pour réduire ce risque, la Société assure un suivi constant de la situation financière de ses clients et examine le dossier de crédit et la solvabilité de chaque nouveau client important. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances douteuses. La provision pour créances douteuses est calculée au moyen d'une identification spécifique pour les créances clients plus importantes et sur la base d'une provision fondée sur des statistiques pour les autres comptes. Divers facteurs sont pris en considération, notamment la conjoncture économique, les données macroéconomiques prospectives et l'information historique (comme le nombre de jours de retard sur le solde dû par le client et l'historique de recouvrement du client). La Société est d'avis que sa provision pour créances douteuses suffit à couvrir le risque de crédit connexe auquel elle est exposée. La Société dispose de politiques en matière de crédit et a mis en place divers contrôles du crédit, notamment des vérifications de crédit, des avances et une facturation anticipée, et elle a établi des procédures afin de suspendre les services lorsque les clients ont atteint leur limite de crédit ou n'ont pas respecté les modalités de paiement établies. Puisque la clientèle de la Société est nombreuse et diversifiée et qu'elle est répartie dans ses territoires au Canada et aux États-Unis, la concentration du risque de crédit n'est pas considérable.

Le tableau suivant détaille le solde des créances clients et autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses.

Aux 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Créances clients	97 530	117 157
Provision pour créances douteuses	(7 156)	(6 838)
	90 374	110 319
Autres débiteurs	8 001	8 399
	98 375	118 718

Les créances clients échues sont définies comme les montants impayés au-delà des modalités habituelles de crédit pour les clients concernés. Une portion importante des clients de la Société reçoit sa facture et paie avant que le service ne soit rendu. La Société considère les montants impayés à la date due comme créances clients échues. Le tableau suivant détaille les soldes des créances clients échues de la Société, déduction faite de la provision pour créances douteuses aux 31 août 2019 et 2018.

Aux 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Échues depuis moins de 60 jours	29 952	44 201
Échues depuis 60 à 90 jours	2 956	4 375
Échues depuis plus de 90 jours	5 103	5 751
	38 011	54 327

Le tableau suivant détaille les variations de la provision pour créances douteuses pour les exercices clos les 31 août 2019 et 2018.

Exercices clos les 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Solde au début	6 838	4 355
Provision pour créances clients dépréciées	24 427	19 042
Utilisation nette	(23 488)	(15 476)
Ajustements au titre de l'écart de change	21	38
Activités abandonnées	(642)	(1 121)
Solde à la fin	7 156	6 838

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité grâce à la gestion de sa structure du capital et à l'accès à différents marchés financiers. Elle gère également le risque de liquidité en assurant un suivi constant des flux de trésorerie réels et prévus afin de s'assurer qu'elle possède assez de liquidités pour satisfaire à ses obligations à leur échéance. Au 31 août 2019, une somme de 22,2 millions \$ était utilisée en vertu de la facilité à terme renouvelable de 100 millions \$ de la Société et 0,6 million \$ étaient utilisés en vertu de la facilité à terme renouvelable de 800 millions \$ de Cogeco Communications, pour un solde disponible de 77,8 millions \$ et de 799,4 millions \$, respectivement. La direction est d'avis que les facilités à terme renouvelables engagées, jusqu'à leurs échéances en 2024, fourniront des liquidités suffisantes pour gérer les échéances de sa dette à long terme et permettront de combler les besoins en fonds de roulement. Deux filiales de Cogeco Communications bénéficient également d'une facilité de crédit renouvelable de 199,4 millions \$ (150 millions \$ US), dont une tranche de 3,2 millions \$ (2,4 millions \$ US) était utilisée au 31 août 2019 pour un solde disponible de 196,2 millions \$ (147,6 millions \$ US).

Le tableau suivant résume les échéances contractuelles des passifs financiers et les montants en capital connexes au 31 août 2019.

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels						
		2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs ⁽¹⁾	260 785	260 785	—	—	—	—	—	260 785
Dette à long terme	3 462 023	22 624	222 626	257 614	322 602	44 804	2 637 396	3 507 666
Solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises	6 520	6 520	—	—	—	—	—	6 520
Autres passifs	1 015	169	169	169	169	169	170	1 015
	3 730 343	290 098	222 795	257 783	322 771	44 973	2 637 566	3 775 986

(1) Excluant les intérêts courus sur la dette long terme.

Le tableau suivant résume les intérêts payables sur la dette à long terme qui sont dus au cours des cinq prochains exercices et par la suite, en fonction du capital et des taux d'intérêt en vigueur des dettes existantes en date du 31 août 2019 et de leurs échéances respectives.

	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements d'intérêts sur la dette à long terme	154 894	148 758	136 559	129 511	115 571	72 837	758 130
Encaissements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	(30 887)	(25 482)	(21 621)	(17 854)	(10 412)	(1 755)	(108 011)
Paiements d'intérêts sur les instruments financiers dérivés	31 263	25 760	21 830	18 016	10 410	1 731	109 010
	155 270	149 036	136 768	129 673	115 569	72 813	759 129

Risque de taux d'intérêt

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, sont exposées au risque de taux d'intérêt relativement à leurs instruments à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt auront une incidence sur le remboursement de ces instruments. Au 31 août 2019, la totalité de la dette à long terme de la Société et de Cogeco Communications portait intérêt à taux fixe, à l'exception des montants prélevés aux termes de la facilité à terme renouvelable de la Société et aux termes des facilités de crédit de premier rang de Cogeco Communications, lesquels sont assujettis à des taux d'intérêt variables.

Pour atténuer ce risque, la filiale américaine de Cogeco Communications a conclu des conventions de swaps de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente les swaps de taux d'intérêt en cours au 31 août 2019.

Type de couverture	Montant notionnel	Taux d'intérêt reçu	Taux d'intérêt payé	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie	1,1 milliard \$ US	Taux de base LIBOR en dollars américains	2,017 % – 2,262 %	janvier 2021 – novembre 2024	Emprunt à terme B garanti de premier rang

La sensibilité des charges financières annuelles de la Société à l'égard d'une augmentation de 1 % du taux d'intérêt applicable à la tranche non couverte de ces facilités est une hausse d'approximativement 7,9 millions \$ en fonction de la dette existante au 31 août 2019.

Risque de change

Cogeco Communications est exposée au risque de change en raison de l'intérêt lié à sa dette à long terme libellée en dollars américains. L'incidence d'une hausse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollars canadiens ferait augmenter les charges financières d'approximativement 12 millions \$ en fonction de la dette existante au 31 août 2019.

La Société est aussi exposée au risque de change en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions libellés en dollars américains, en euros ou en livres sterling. La Société est exposée au risque de change comme suit :

Aux 31 août	2019			2018		
	Dollar américain	Euro	Livre sterling	Dollar américain	Euro	Livre sterling
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 667	455	42	18 415	961	93
Créances clients et autres débiteurs	—	—	—	3 625	191	—
Dettes fournisseurs et autres créditeurs et provisions	(10 644)	(6 977)	—	(22 017)	(7 232)	—
	23	(6 522)	42	23	(6 080)	93

Compte tenu de la nature à court terme de ces éléments, le risque lié aux fluctuations des taux de change est négligeable. L'incidence d'une variation de 10 % des taux de change (dollar américain, euro et livre sterling) ne ferait pas varier les charges financières d'un montant important.

De plus, les investissements nets de Cogeco Communications dans des établissements à l'étranger sont exposés au risque de marché imputable aux fluctuations du taux de change, notamment en ce qui a trait aux variations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Le risque lié aux investissements globaux en dollars américains est réduit, puisqu'une partie a été empruntée en dollars américains.

Le tableau qui suit présente les investissements globaux dans des établissements à l'étranger attribuables aux propriétaires de Cogeco Communications ainsi que les montants notionnels de la dette empruntée pour couvrir ces investissements au 31 août 2019.

Type de couverture	Montant notionnel de la dette	Investissement global	Élément couvert
Investissement net	390 millions \$ US	1 000 millions \$ US	Investissement net dans des établissements à l'étranger en dollars américains

Le taux de change utilisé pour convertir en dollars canadiens les montants des comptes de l'état consolidé de la situation financière libellés en dollars américains au 31 août 2019 était de 1,3295 \$ le dollar américain (2018 – 1,3055 \$). Une baisse de 10 % du taux de change pour la conversion du dollar américain en dollars canadiens ferait diminuer les autres éléments du résultat global d'approximativement 81,1 millions \$.

Risque de marché

La Société et sa filiale, Cogeco Communications, utilisent des instruments dérivés pour gérer l'exposition au risque de variation du prix de leurs actions subalternes à droit de vote en vertu des régimes d'unités d'actions différées. Par conséquent, la Société et Cogeco Communications utilisent des conventions de swap sur actions à l'égard de leurs actions subalternes à droit de vote pour couvrir l'exposition aux flux de trésorerie. Une variation de 5 % du prix de marché de leurs actions subalternes à droit de vote au 31 août 2019 se traduirait par une variation, nette de la couverture, d'approximativement 0,1 million \$ des charges d'exploitation pour 2019.

B) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu lors d'une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, en actualisant les flux de trésorerie prévus aux taux des actifs ou des passifs ayant les mêmes échéances et conditions. De par leur nature, elles sont subjectives et comportent des incertitudes et des éléments pour lesquels le jugement joue un rôle important et, par conséquent, elles ne peuvent pas être établies avec précision. En outre, l'impôt sur le résultat et les autres charges qui seraient engagés à la cession de ces instruments financiers ne sont pas pris en compte dans la juste valeur. Par conséquent, la juste valeur ne correspond pas nécessairement au montant net qui serait réalisé si ces instruments étaient réglés. La Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers comme suit :

- La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, de l'endettement bancaire ainsi que des dettes fournisseurs et autres créditeurs se rapproche de la juste valeur à cause de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.
- Les taux d'intérêt applicables aux facilités à terme renouvelables et aux facilités de crédit de premier rang sont basés sur le taux des acceptations bancaires, le taux de base sur les prêts en dollars américains, les prêts LIBOR en dollars américains, en euros ou en livres sterling, plus l'écart de crédit applicable. Conséquemment, la valeur comptable de ces facilités représente une estimation raisonnable de la juste valeur étant donné qu'elles comportent des conditions similaires à celles qui sont actuellement disponibles pour la Société.
- La juste valeur des débentures garanties de premier rang des séries 2, 3 et 4, des billets garantis de premier rang de série B ainsi que des billets garantis de premier rang et des débentures non garanties est basée sur la valeur de marché actuelle d'instruments financiers semblables.
- La juste valeur des contrats de location-financement n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur, à moins d'indication contraire dans le tableau suivant :

Aux 31 août	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Dettes à long terme	3 462 023	3 580 480	3 895 144	3 980 600

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière doivent être classés à l'intérieur de trois niveaux de hiérarchie de juste valeur, qui sont :

- niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et
- niveau 3 : données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La Société considère que ses instruments financiers dérivés sont classés au niveau 2 selon la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée en utilisant des modèles d'évaluation qui reflètent les flux de trésorerie futurs sur la durée contractuelle des instruments financiers dérivés et des données de marché observables, comme des courbes de taux d'intérêt ou de taux de conversion de devises.

C) GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, la Société a pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour combler les besoins de capitaux de ses diverses entreprises, y compris pour saisir les occasions de croissance. La Société gère la structure de son capital et fait des ajustements en fonction de la conjoncture économique générale, des risques inhérents aux actifs sous-jacents et de ses besoins en fonds de roulement. La gestion de la structure du capital comprend l'émission de nouveaux titres d'emprunt, le remboursement des emprunts existants au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et le niveau des distributions aux actionnaires.

La structure du capital de la Société comprend les capitaux propres, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, l'endettement bancaire, la dette à long terme ainsi que les actifs ou passifs liés aux instruments financiers dérivés.

Les dispositions relatives aux ententes de financement prévoient des limites quant aux opérations et aux activités de la Société et de sa filiale Cogeco Communications. De façon générale, les plus importantes restrictions visent les investissements autorisés, le versement de dividendes sur les actions à droits de vote multiples et sur les actions subalternes à droit de vote, ainsi que le maintien de certains ratios financiers, principalement en ce qui a trait au BAIIA ajusté, aux charges financières et au total de l'endettement. Aux 31 août 2019 et 2018, la Société et sa filiale se conformaient à toutes les clauses restrictives et n'étaient assujetties à aucune autre exigence extérieure en matière de capital.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de la Société.

Exercices clos les 31 août	2019	2018 ⁽⁴⁾
Endettement net garanti ⁽¹⁾ / BAIIA ajusté ⁽³⁾	2,6	3,7
Endettement net ⁽²⁾ / BAIIA ajusté ⁽³⁾	2,6	3,7
BAIIA ajusté ⁽³⁾ / charges financières ⁽³⁾	6,3	5,5

(1) L'endettement net garanti est défini comme le total de l'endettement bancaire et du capital sur la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et du capital sur les débentures non garanties.

(2) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et du capital sur la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(3) Le BAIIA ajusté et les charges financières pour l'exercice clos le 31 août 2018 comprennent huit mois d'activités de MetroCast.

(4) Les ratios pour 2018 tiennent compte de l'endettement lié à la filiale Cogeco Peer 1 qui a été remboursé à la suite de sa cession au cours de l'exercice 2019.

Le tableau suivant résume certains des principaux ratios servant à assurer le suivi et la gestion de la structure du capital de Cogeco Communications.

Exercices clos les 31 août	2019	2018 ⁽³⁾
Endettement net ⁽¹⁾ / BAIIA ajusté ⁽²⁾	2,6	3,8
BAIIA ajusté ⁽²⁾ / charges financières ⁽²⁾	6,3	5,4

(1) L'endettement net se définit comme le total de l'endettement bancaire, du solde à payer relativement à des regroupements d'entreprises et du capital de la dette à long terme, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

(2) Le BAIIA ajusté et les charges financières pour l'exercice clos le 31 août 2018 comprennent huit mois d'activités de MetroCast.

(3) Les ratios pour 2018 tiennent compte de l'endettement lié à la filiale Cogeco Peer 1 qui a été remboursé à la suite de la cession au cours de l'exercice 2019.

D) CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 août	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$
Actifs financiers		
Actifs financiers évalués et classés au coût amorti	657 768	205 070
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	109	35 126
	657 877	240 196
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués et classés au coût amorti	3 746 339	4 221 399
Instruments financiers dérivés désignés dans des relations de couverture	46 044	—
	3 792 383	4 221 399

25. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

A) HONORAIRES DE GESTION ET AUTRES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Cogeco est la société mère de Cogeco Communications, qui détient 31,8 % des actions de participation de Cogeco Communications, représentant 82,3 % des actions à droit de vote de Cogeco Communications.

Cogeco fournit à Cogeco Communications des services de direction, d'administration, de planification stratégique et financière et d'autres services en vertu d'une convention de services de gestion (la « convention »). Le 1^{er} mai 2019, Cogeco et Cogeco Communications ont convenu de modifier la convention afin de remplacer la méthode utilisée pour déterminer les honoraires de gestion payables à Cogeco par Cogeco Communications, qui se basait sur un pourcentage des produits consolidés de Cogeco Communications, par une nouvelle méthode qui se base sur les coûts engagés par Cogeco auxquels vient s'ajouter une marge raisonnable. Cette méthode du coût majoré a été adoptée afin d'éviter les variations futures du pourcentage des honoraires de gestion découlant des variations fréquentes des produits consolidés de Cogeco Communications à la suite d'acquisitions et de désinvestissements d'entreprises. Avant cette modification, les honoraires de gestion correspondaient à 0,75 % des produits consolidés liés aux activités poursuivies et abandonnées de Cogeco Communications (0,85 % pour la période antérieure à l'acquisition de MetroCast le 4 janvier 2018). La convention prévoit une provision pour ajustement futur à la demande de Cogeco Communications ou de la Société, de temps à autre, sur la durée de la convention. Pour l'exercice 2019, les honoraires de gestion versés à Cogeco se sont établis à 19,9 millions \$, comparativement à 19,0 millions \$ pour l'exercice 2018.

Aucune rémunération directe n'est payable aux hauts dirigeants de Cogeco par Cogeco Communications. Toutefois, au cours des exercices 2019 et 2018, Cogeco Communications a attribué des options sur actions et des unités d'actions liées au rendement à ces hauts dirigeants à titre de hauts dirigeants de Cogeco Communications, comme illustré dans le tableau suivant :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
Options sur actions	97 725	126 425
Unités d'actions liées au rendement	14 625	19 025

Le tableau qui suit présente les montants que Cogeco Communications a facturés à Cogeco relativement aux options sur actions, aux unités d'actions incitatives et aux unités d'actions liées au rendement de Cogeco Communications qu'elle a attribuées à ces hauts dirigeants, et relativement aux unités d'actions différées émises aux administrateurs du conseil de Cogeco.

Exercices clos les 31 août	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Options sur actions	1 046	915
Unités d'actions incitatives	61	1
Unités d'actions liées au rendement	981	990
Unités d'actions différées	631	—

B) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE GESTION CLÉ

Le personnel de gestion clé est composé de membres du conseil d'administration et du comité de direction de la Société. La rémunération payée ou à payer au personnel de gestion clé pour les services en tant qu'employés se présente comme suit :

Exercices clos les 31 août	2019	2018
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	5 126	5 090
Avantages postérieurs à l'emploi	1 811	597
Rémunération fondée sur des actions	3 480	7 204
	10 417	12 891

26. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

A) ENGAGEMENTS

Au 31 août 2019, la Société et ses filiales s'étaient engagées à verser les montants annuels suivants en vertu de contrats de location simple et d'autres contrats à long terme.

	2020	2021	2022	2023	2024	Par la suite
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location simple ⁽¹⁾	26 093	25 186	23 567	23 912	22 437	69 752
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	15 201	14 625	22 355	18 613	21 272	—
Autres contrats à long terme ⁽³⁾	36 518	21 769	9 863	8 464	7 116	20 113
	77 812	61 580	55 785	50 989	50 825	89 865

(1) Comprennent les contrats de location simple pour la location d'espace et de structures de soutènement.

(2) Inclut les engagements minimaux de dépenses au titre des acquisitions d'équipements à l'abonné et des licences de logiciels.

(3) Comprennent des engagements à long terme avec des fournisseurs pour la fourniture de services, incluant des engagements minimaux.

B) ÉVENTUALITÉS

Le 15 août 2019, le CRTC a rendu sa décision sur l'établissement des coûts et a établi les tarifs définitifs des services de gros groupés pour les revendeurs Internet, réduisant ainsi grandement les tarifs provisoires fixés précédemment en 2016, tout en autorisant l'application rétroactive des nouveaux tarifs. Le 13 septembre 2019, Cogeco Communications a déposé, conjointement avec d'autres fournisseurs de services de télécommunications, une demande d'autorisation d'appel de la décision du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale (la « CAF ») et de suspendre ses effets dans l'attente d'une décision de la Cour au sujet de la demande d'appel. La CAF a accordé la suspension provisoire le 27 septembre 2019 et, par conséquent, la Société n'est pas tenue pour le moment d'appliquer ces nouveaux tarifs ni de verser les paiements rétroactifs estimés à 25 millions \$ au 31 août 2019, en fonction des tarifs définitifs des services de gros groupés établis par le CRTC et contestés en cour. En raison de la suspension provisoire accordée par la CAF et de la grande incertitude entourant l'issue de cette question et le montant, la Société n'a pas comptabilisé l'incidence des nouveaux tarifs réduits dans les états financiers de 2019.

La Société et ses filiales sont parties liées à des litiges ou à des réclamations potentielles des clients et des fournisseurs provenant du cours normal des affaires et de la gestion des activités. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse pas être prédite avec certitude, la direction ne considère pas que le risque de litiges puisse avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés. Aux 31 août 2019 et 2018, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces litiges et réclamations potentielles, sauf pour ceux décrits à la Note 17.

C) GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Société prévoit des conventions d'indemnisation dans le cadre de certaines transactions. Bien que plusieurs de ces conventions précisent une exposition éventuelle maximale, certaines ne précisent pas de montant maximal. Le montant maximal global d'une obligation au titre d'une convention d'indemnisation dépend de conditions et d'événements futurs et, par conséquent, ne peut être estimé raisonnablement. Ainsi, il nous est impossible de déterminer leur incidence sur la liquidité, les ressources en capital et le risque de crédit futurs. Aux 31 août 2019 et 2018, aucun passif n'avait été inscrit relativement à ces conventions d'indemnisation, sauf pour celles décrites à la Note 17.

Regroupements d'entreprises et cessions d'actifs

Dans le cadre de regroupements d'entreprises ou de la cession d'actifs, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie, la Société et ses filiales se sont engagées à indemniser le vendeur ou l'acquéreur contre certaines réclamations pouvant résulter de faits survenus avant la date d'acquisition ou de vente.

Dette à long terme

En vertu des modalités des billets garantis de premier rang de Cogeco Communications, la filiale s'est engagée à indemniser les prêteurs advenant que surviennent des changements en ce qui concerne les lois sur les retenues d'impôts à la source et pour les coûts engagés en raison de changements des lois en vigueur.

Conventions d'indemnisations pour les employés et les contractuels

La filiale de la Société, Cogeco Média, indemnise certains de ses animateurs contre des frais, des coûts et des dépenses provenant de toute poursuite résultant de procédures judiciaires ou administratives dans lesquelles les animateurs sont nommés comme partie défenderesse et découlant de la performance de leurs services. La Société a contracté une assurance responsabilité avec franchise par sinistre pour ses employés et ses contractuels.

Vente de services

Dans le cadre de transactions comportant une vente de services, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser des paiements à des contreparties en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions de service.

Achat et développement d'actifs

Dans le cadre de transactions comportant l'achat et le développement d'actifs, la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des contreparties des paiements au titre des coûts engagés et des pertes subies en raison du non-respect d'une déclaration ou d'une garantie stipulée dans les conventions d'achat.

27. OPÉRATIONS DE TROC

Au cours de l'exercice 2019, la filiale de la Société, Cogeco Média, a conclu des opérations de troc. Un montant de 3,8 millions \$ (2018 – 4,4 millions \$) a été comptabilisé à titre de produits et un montant de 3,9 millions \$ (2018 – 4,7 millions \$) à titre de charges d'exploitation.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES INVESTISSEURS

NOTATIONS

COGECO COMMUNICATIONS

Le tableau suivant présente les notations de Cogeco Communications et d'Atlantic Broadband.

Au 31 août 2019	S&P	DBRS	Moody's
Cogeco Communications			
Billets et débentures garantis de premier rang	BBB-	BBB (faible)	SN
Atlantic Broadband			
Facilités de crédit de premier rang	BB-	SN	B1

SN : sans notation

Notre capacité à accéder aux marchés des capitaux d'emprunt et aux marchés du crédit bancaire ainsi que le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la qualité de nos notations. Les obligations assorties de la notation BBB sont considérées comme étant de qualité supérieure, et leur coût de financement est généralement inférieur à celui des obligations assorties de la notation BB/B. De plus, les obligations assorties de la notation BBB ont un meilleur accès au financement que celles assorties de la notation BB/B.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Au 31 août 2019		Registraire/Agent de transfert
Nombre d'actions à droits de vote multiples (20 votes par action) en circulation	1 812 860	Société de fiducie Computershare du Canada
Nombre d'actions subalternes à droit de vote (1 vote par action) en circulation	14 308 445	100, avenue University
		9 ^e étage
		Toronto (Ontario) M5J 2Y1
Inscription boursière	Bourse de Toronto	Tél. : 514-982-7555
		Tél. : 1-800-564-6253
Symbole	CGO	Téléc. : 416-263-9394

DIVIDENDES

DÉCLARATION DE DIVIDENDES

Au cours de sa réunion du 30 octobre 2019, le conseil d'administration de Cogeco a déclaré un dividende déterminé trimestriel de 0,475 \$ par action pour les actions à droits de vote multiples et les actions subalternes à droit de vote, payable le 27 novembre 2019 aux actionnaires inscrits en date du 13 novembre 2019. La déclaration, le montant et la date de tout dividende futur continueront d'être examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, lequel fondera sa décision sur la situation financière, les résultats d'exploitation et les besoins de trésorerie de la Société, ainsi que sur d'autres facteurs qu'il jugera pertinents, à son seul gré. Ainsi, rien ne garantit que des dividendes seront déclarés et, s'il y a déclaration de dividendes, le montant des dividendes et la fréquence de leur déclaration peuvent varier.

STATISTIQUES SUR LES ACTIONS NÉGOCIÉES

					2019
Trimestres clos les	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
<i>(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)</i>	\$	\$	\$	\$	
Bourse de Toronto					
Haut	66,25	73,49	88,17	97,39	
Bas	57,53	54,93	73,16	81,63	
Clôture	62,23	72,99	84,47	93,84	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	860 239	916 676	1 163 035	1 206 204	4 146 154

					2018
Trimestres clos les	30 novembre	28 février	31 mai	31 août	Total
<i>(en dollars, sauf les volumes d'actions subalternes à droit de vote)</i>	\$	\$	\$	\$	
Bourse de Toronto					
Haut	96,75	96,87	75,95	67,17	
Bas	77,41	69,76	64,25	57,15	
Clôture	96,57	71,70	65,25	62,07	
Volume (en actions subalternes à droit de vote)	1 923 844	1 196 567	919 499	925 632	4 965 542

STATISTIQUES SUR LES CLIENTS DU SECTEUR DES COMMUNICATIONS

	31 août 2019	31 mai 2019	28 février 2019	30 novembre 2018	31 août 2018
DONNÉES CONSOLIDÉES					
Unités de service primaire	2 711 812	2 707 227	2 703 223	2 711 932	2 751 383
Clients du service Internet	1 234 380	1 229 399	1 214 566	1 204 602	1 207 225
Clients du service de vidéo	962 138	965 008	976 377	988 398	1 006 020
Clients du service de téléphonie	515 294	512 820	512 280	518 932	538 138
CANADA					
Unités de service primaire	1 810 366	1 813 212	1 825 011	1 831 628	1 866 918
Clients du service Internet	788 243	785 703	785 004	778 996	782 277
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	44,7 %	44,6 %	44,7 %	44,4 %	44,7 %
Clients du service de vidéo	649 583	657 747	668 771	675 699	688 768
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	36,8 %	37,4 %	38,1 %	38,5 %	39,3 %
Clients du service de téléphonie	372 540	369 762	371 236	376 933	395 873
Pénétration en pourcentage des foyers câblés	21,1 %	21,0 %	21,1 %	21,5 %	22,6 %
ÉTATS-UNIS					
Unités de service primaire	901 446	894 015	878 212	880 304	884 465
Clients du service Internet	446 137	443 696	429 562	425 606	424 948
Pénétration en pourcentage des foyers câblés ⁽¹⁾	50,8 %	50,7 %	49,6 %	49,2 %	49,7 %
Clients du service de vidéo	312 555	307 261	307 606	312 699	317 252
Pénétration en pourcentage des foyers câblés ⁽¹⁾	35,6 %	35,1 %	35,5 %	36,2 %	37,1 %
Clients du service de téléphonie	142 754	143 058	141 044	141 999	142 265
Pénétration en pourcentage des foyers câblés ⁽¹⁾	16,2 %	16,3 %	16,3 %	16,4 %	16,6 %

- (1) Pour le premier trimestre de l'exercice 2019, le nombre de foyers câblés dans les Services à large bande américains a été ajusté à la hausse afin de refléter le nombre de foyers câblés non desservis dans des immeubles à logements multiples dans la zone de couverture, de sorte que le taux de pénétration en pourcentage des foyers câblés pour l'exercice 2018 a également été ajusté en conséquence.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

★ ● ■ **LOUIS AUDET**, Ing., MBA, C.M., **Président exécutif du conseil d'administration**

Westmount (Québec)

★ ● ■ **JAMES C. CHERRY**, B. Comm., FCPA, FCA, **Administrateur principal**

Elizabethtown (Ontario)

Administrateur de sociétés

ARUN BAJAJ, LL.B., B.C.L.

Westmount (Québec)

Chef des ressources humaines, Les Vêtements de Sport Gildan inc. (fabriquant Canadien de vêtements de marque)

◆ ■ **MARY-ANN BELL**, Ing., M.Sc., ASC

Montréal (Québec)

Administratrice de sociétés

● ■ **SAMIH ELHAGE**, MASc, BSSc, BASc

Beyrouth (Liban)

Administrateur de sociétés

★ **PHILIPPE JETTÉ**, Ing.

Dollar-des-Ormeaux (Québec)

Président et chef de la direction de Cogeco et de Cogeco Communications

● ◆ **NORMAND LEGAULT**, B.B.A

Ville de Lac Brome (Québec)

Administrateur de sociétés

■ ◆ ★ **DAVID MCAUSLAND**, B.C.L., LL.B.

Baie-D'Urfé (Québec)

Associé

McCarthy Tétrault
(important cabinet d'avocats au Canada)

Légende :

- ★ Assiste à titre d'observateur et participe aux assemblées de tous les comités
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des ressources humaines
- ◆ Membre du comité de gouvernance
- ★ Membre du comité des perspectives stratégiques

SIÈGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
corpo.cogeco.com

DIRECTION

LOUIS AUDET

Président exécutif du conseil d'administration

PHILIPPE JETTÉ

Président et chef de la direction

ELIZABETH ALVES

Vice-présidente, Stratégie d'entreprise et responsabilité sociale

PHILIPPE BONIN

Vice-président, Développement d'entreprise

NATHALIE DORVAL

Vice-présidente, Affaires réglementaires et droits d'auteur

MARTIN GRENIER

Vice-président, Approvisionnement

CHRISTIAN JOLIVET

Premier vice-président, Affaires d'entreprise, chef des affaires juridiques et secrétaire

MARIE-HÉLÈNE LABRIE

Première vice-présidente et chef des affaires publiques et des communications

PIERRE MAHEUX

Vice-président, Contrôleur corporatif

LUC NOISEUX

Premier vice-président et chef de la direction technologique et de la stratégie

DIANE NYISZTOR

Première vice-présidente et chef des ressources humaines d'entreprise

PATRICE OUMET

Premier vice-président et chef de la direction financière

ANDRÉE PINARD

Vice-présidente et trésorière

RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

COGECO COMMUNICATIONS INC.

PHILIPPE JETTÉ

Président et chef de la direction

5, Place Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
corpo.cogeco.com

COGECO CONNEXION

KEN SMITHARD

Président

5, Place-Ville Marie
Bureau 1700
Montréal (Québec)
H3B 0B3
www.cogeco.ca

ATLANTIC BROADBAND

FRANK VAN DER POST

Président

2 Batterymarch Park
Suite 205
Quincy, MA 02169
www.atlanticbb.com

COGECO MÉDIA

MICHEL LORRAIN

Président

800, rue de la Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H5A 1K6
www.cogecomedia.com

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu à 11 h 45 le mercredi 15 janvier 2020, au 4^e étage du Centre Mont-Royal, salon Mont-Royal 1, Montréal (Québec).

AUDITEURS

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal
Bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7

CONSEILLERS JURIDIQUES

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L./s.r.l.
1155, boulevard René-Lévesque Ouest
40^e étage
Montréal (Québec) H3B 3V2

AGENT DE TRANSFERT DES ACTIONS SUBALTERNES À DROIT DE VOTE ET DES ACTIONS À DROITS DE VOTE MULTIPLES ET FIDUCIAIRE DES DÉBENTURES ET BILLETS GARANTIS DE PREMIER RANG

Société de fiducie Computershare du Canada

FIN DES TRIMESTRES

Novembre, février, mai

FIN DE L'EXERCICE

31 août

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le rapport annuel, la notice annuelle, les rapports trimestriels et la circulaire d'information sont disponibles à la rubrique intitulée « Investisseurs » du site Web de la Société (corpo.cogeco.com) ou sur demande au 514-764-4700.

English versions of the Annual Report, the Annual Information Form, the Quarterly Reports and the Information Circular are available in the Investors section of the Corporation's website (corpo.cogeco.com) or upon request by calling 514-764-4700.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Pour obtenir des renseignements financiers au sujet de la Société, veuillez vous adresser au Service des finances de la Société.

ACTIONNAIRES

Pour toute demande relative à un changement d'adresse ou d'inscription des actions, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada. Pour toute autre demande, veuillez consulter la politique relative aux relations avec les actionnaires publiée dans la section « Information pour les actionnaires » sur le site Internet de la Société, à corpo.cogeco.com.

DÉDOUBLEMENT DES COMMUNICATIONS

Certains actionnaires peuvent recevoir plus d'un exemplaire de publications comme les rapports trimestriels et le rapport annuel. Nous nous efforçons d'éviter que cette situation se présente. Les actionnaires qui reçoivent des exemplaires en trop sont priés d'en informer la Société de fiducie Computershare du Canada.

LIGNE D'ÉTHIQUE

Cogeco inc. met à la disposition de ses employés, des employés de ses unités d'affaires et autres personnes une ligne d'éthique anonyme et confidentielle qui leur permet de signaler toutes les violations perçues ou réelles du code d'éthique du groupe Cogeco (y compris les plaintes au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes et de l'audit). Le fonctionnement de la ligne d'éthique est assuré par une entreprise externe spécialisée indépendante de Cogeco inc. Les cas peuvent être signalés de façon confidentielle par l'entremise des lignes téléphoniques sans frais et du site Web sécurisé indiqués ci-dessous. Tous les cas signalés par l'entremise de la ligne d'éthique seront examinés par la vice-présidente, Audit interne ou le premier vice-président, Affaires d'entreprises, chef des affaires juridiques et secrétaire. Toute personne qui signale un cas de bonne foi et en toute franchise sera protégée d'un congédiement ou de représailles de quelque nature que ce soit.

Téléphone :

Canada ou États-Unis : 1-877-706-2640

Site Web de ClearView Connects : www.clearviewconnects.com

corpo.cogeco.com